

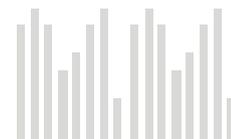


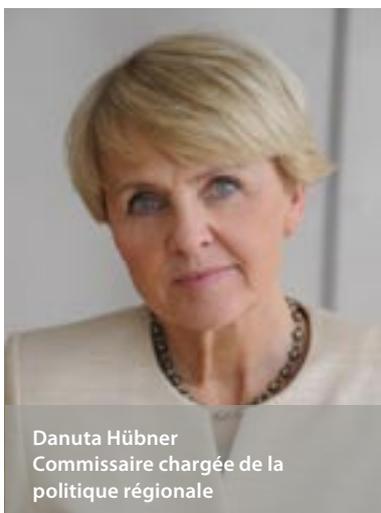
Union européenne
Politique régionale

PROMOUVOIR UN DÉVELOPPEMENT URBAIN DURABLE EN EUROPE

RÉALISATIONS ET OPPORTUNITÉS

FR





Danuta Hübner
Commissaire chargée de la
politique régionale

Les villes et les zones métropolitaines, où se concentrent la majorité des emplois, sont les moteurs de la croissance économique. Elles jouent un rôle clé en tant que centres de l'innovation et de l'économie de la connaissance. En même temps, les zones urbaines sont en première ligne dans la bataille en faveur de la cohésion sociale et de la qualité environnementale.

Le potentiel des villes en termes d'amélioration de la compétitivité et de l'emploi est énorme, et profite en grande partie aux régions européennes. Lieu de vie de plus de 70 % des Européens, les villes sont au cœur des interventions de la politique de cohésion, qui visent à exploiter la pleine capacité économique de l'Europe. Afin de démarrer ou de faciliter ce processus, les villes ont souvent besoin d'un soutien pour surmonter les obstacles à la croissance. Le développement des zones urbaines défavorisées est souvent une étape importante pour libérer les potentiels économiques grâce à la création d'environnements économiques plus exclusifs et attrayants.

La politique de cohésion joue et continuera de jouer un rôle important au sein de ce système complexe. En effet, le rôle des opérations et stratégies urbaines s'est affirmé pour la période de programmation 2007-2013, dans la mesure où la dimension urbaine est à présent pleinement intégrée dans les programmes opérationnels de la politique de cohésion. Se fondant sur l'expérience et sur les points forts de l'initiative communautaire URBAN, les États membres et les régions ont eu la possibilité de concevoir, de programmer et de mettre en œuvre des opérations «sur mesure» de développement intégré dans toutes les villes européennes.

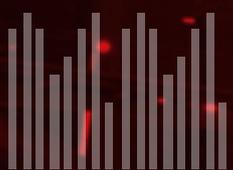
Deux générations de programmes issus de l'initiative URBAN ont démontré la valeur de cette approche intégrée dans près de 200 villes à travers l'Europe. Des éléments tels que la coordination intersectorielle des actions, des partenariats horizontaux forts, des responsabilités locales renforcées et la concentration du financement sur certaines zones cibles constituent les facteurs clés du succès de l'initiative communautaire URBAN et d'un acquis urbain européen. La période de programmation actuelle reprend cette approche avec succès, et suggère d'étendre ce concept méthodologique aux villes et régions à travers l'Europe. C'est pourquoi, cette approche est également au centre de l'initiative JESSICA pour les opérations de crédit dans les villes, et du programme URBACT pour la diffusion des bonnes pratiques pour un développement urbain intégré.

Je suis convaincue que la promotion d'un développement urbain durable est essentielle à tous les niveaux politiques. Les États membres et les régions, en fait l'Union européenne dans son ensemble, ont besoin de villes durables et cohésives pour bénéficier d'une base stable et cohérente pour développer les stratégies de l'avenir, de même que pour préparer des réponses politiques aux grands défis économiques et sociaux. Cette publication est l'occasion pour la Commission de faire le point sur ce qui a été réalisé jusqu'à présent. Se penchant sur les principes clés du développement urbain intégré, présentant des exemples de réalisations à travers l'Union et ébauchant l'avenir, cette brochure constitue un guide pour les novices et une source d'inspiration pour les professionnels. Je suis persuadée que cette publication apporte des raisons convaincantes de donner à la question du développement urbain une place importante dans toutes les régions européennes.

J'espère que cette brochure encouragera, informera et inspirera ceux qui, comme moi, considèrent que les villes sont indispensables au progrès de l'Europe et que l'Europe est vitale pour la réussite urbaine.



Danuta Hübner
Commissaire chargée
de la politique régionale



1

CHAPITRE

DES VILLES RENFORCÉES, DES RÉGIONS EN CROISSANCE

DES VILLES RENFORCÉES, DES RÉGIONS EN CROISSANCE

Les villes jouent un rôle essentiel dans le développement des régions européennes. Elles sont la clé d'un accroissement de la compétitivité de l'Union européenne sur les marchés internationaux. Les villes concentrent la majorité des emplois, des entreprises et des instituts d'enseignement supérieur et elles ont un rôle capital à jouer en assurant la cohésion sociale. Les villes sont aussi les points focaux de l'innovation, de l'esprit d'entreprise et de la croissance économique, domaines dans lesquels l'UE s'est fixé des objectifs ambitieux. Lorsqu'elles abritent des villes et des quartiers «forts», les régions affichent une croissance plus soutenue et une meilleure compétitivité.

Depuis 2005, la stratégie renouvelée de Lisbonne pour la croissance et l'emploi apporte une contribution non négligeable à la croissance économique européenne³. À titre d'exemple, entre 2007 et 2013, un certain pourcentage de la politique de cohésion (à laquelle sont consacrés 35,7% du budget total de l'UE, soit 347,41 milliards d'euros) sera affecté à des investissements destinés à stimuler la croissance économique dans les États membres, les régions et les villes de l'UE⁴.

Les villes européennes ont un rôle clé à jouer dans la réalisation des objectifs de Lisbonne. Elles sont en effet le moteur de la croissance régionale, de l'innovation et de la création d'emplois⁵. Il est donc essentiel d'améliorer ou de garantir l'attrait des villes, quelle que soit leur taille, tant pour les résidents que pour les entreprises. Ce pouvoir d'attraction est fondamental, non seulement pour les grandes agglomérations et les points nodaux internationaux mais aussi pour les petites villes et les villes de taille moyenne, dont la «santé» est souvent cruciale pour le bien-être régional. La capacité des villes à innover et à créer de nouvelles opportunités économiques est un prérequis qui permet d'éviter que les régions qui les abritent ne soient les perdantes de la concurrence internationale. En outre, des économies régionales solides et emmenées par des villes compétitives sont mieux en mesure de réaliser l'inclusion sociale et de maintenir et protéger l'environnement physique et naturel.

En ces temps de crise économique, les villes doivent exploiter leur potentiel d'innovation et d'intégration pour jouer un rôle proactif. En effet, cette conjoncture difficile pourrait précisément leur offrir l'opportunité d'introduire des réformes structurelles et d'accélérer l'adaptation nécessaire à l'évolution des réalités économiques et sociales, mesures qui seraient plus difficiles à mettre en œuvre dans des conditions normales.

Partout en Europe, les villes font le lien entre les besoins et les opportunités. Elles offrent d'extraordinaires possibilités de développement économique, d'inclusion sociale et de bien-être et abritent des sites culturels et architecturaux uniques. En même temps subsistent encore des poches défavorisées (exclusion sociale, pauvreté et criminalité). Les disparités au sein des villes sont souvent plus criantes que les résultats régionaux ou nationaux moyens ne le laissent supposer.

Il ne peut y avoir de développement économique durable que lorsque les efforts de développement sont assortis de mesures visant à lutter contre la pauvreté, l'exclusion sociale et les problèmes environnementaux. Dès lors, l'approche intégrée encourage non seulement la croissance et l'emploi dans toute l'Europe, mais elle poursuit en même temps des objectifs environnementaux⁶.

La dynamique des villes en Europe¹

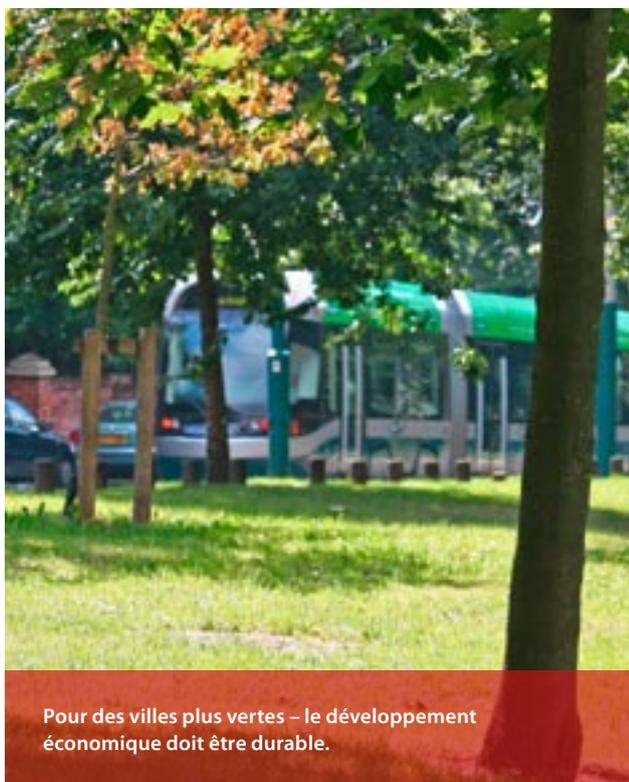
- Actuellement, plus de 70% des Européens vivent dans des zones urbaines. La plus grande partie de la population européenne (un peu plus de 60%) vit dans des villes de taille moyenne de plus de 50 000 habitants. L'UE compte environ 6 000 villes de plus de 5 000 habitants et près d'un millier de villes de plus de 50 000 habitants, dans lesquelles se concentre l'activité économique, sociale et culturelle. Toutefois, les métropoles de plus de 5 millions d'habitants représentent seulement 7% de la population (contre 25% aux États-Unis)².
- Les villes sont les moteurs de la croissance économique européenne: celles qui dépassent le million d'habitants génèrent en effet 25% de produit intérieur brut (PIB) en plus que la moyenne européenne, sans compter que leur PIB est aussi supérieur de 40% à la moyenne nationale. Enfin, dans pratiquement tous les États membres de l'UE, les principaux producteurs de connaissances et d'innovation sont bien les zones urbaines.
- Si les zones urbaines sont les principaux producteurs de connaissances et d'innovation, c'est en raison de leur valeur ajoutée économique. Moteurs de la compétitivité, les villes sont les plateformes de l'innovation technologique et des activités multinationales, axées aussi bien sur la recherche fondamentale en milieu universitaire que sur la recherche de pointe en faveur des entreprises de haute technologie.
- Dans les économies urbaines de l'UE, le secteur des services est la principale source d'emplois. Ainsi, à Londres, Paris, Berlin, Madrid et Rome, le secteur des services représente entre 80% et 90% de l'emploi total.



Les villes – moteur de la croissance économique.

Les avantages de la croissance économique doivent être étendus aux individus les plus pauvres et les plus vulnérables de la société. La cohésion sociale, ainsi que la lutte contre la pauvreté, le chômage et l'aliénation sociale sont autant de grandes priorités de l'UE. Les groupes sociaux défavorisés incluent non seulement les pauvres et les chômeurs de longue durée, mais aussi les immigrés, les minorités ethniques et les jeunes des quartiers défavorisés. L'insertion professionnelle et l'accès à des services de base abordables constituent dès lors des objectifs particuliers des Fonds structurels de l'UE. Les villes jouent un rôle décisif dans la cohésion sociale⁷. Ce constat vaut tout particulièrement pour les villes confrontées à des problèmes d'exclusion sociale et à des inégalités sociales entre différents groupes d'habitants.

De plus, les responsables politiques, toutes nationalités et tous partis confondus, reconnaissent aujourd'hui l'importance des problématiques urbaines. Les présidences de l'UE qui se sont succédé ont pointé des questions spécifiquement urbaines, notamment lors des réunions ministérielles informelles sur le développement urbain à Lille en 2000, à Rotterdam en novembre 2004, à Bristol en décembre 2005, à Leipzig en mai 2007 et à Marseille en novembre 2008. Autant d'occasions qui ont permis aux ministres de l'UE de forger une nouvelle culture de coopération en matière urbaine avec la Commission européenne, le Parlement européen, le Comité des régions et d'autres institutions européennes. Forts de cette volonté de coopérer, ils se sont engagés à soutenir le développement de villes et de régions européennes fortes, s'appuyant



Pour des villes plus vertes – le développement économique doit être durable.

Diversité parmi les villes européennes et au sein de celles-ci: faits et chiffres⁸

- En Europe, le « changement démographique urbain », complexe, se présente différemment selon les villes. Au cours de la période s'étendant de 1996 à 2001, un tiers des villes européennes ont connu un accroissement démographique supérieur à 0,2% par an, un tiers ont vu leur population rester stable (taux de changement démographique entre -0,2 et 0,2%), tandis qu'un tiers ont enregistré un déclin sensible de leur population.
- La main-d'œuvre hautement qualifiée est surreprésentée dans les villes, ainsi que les personnes ne possédant qu'un très faible niveau de compétences et de qualifications. Les villes offrent d'extraordinaires possibilités de développement économique, d'inclusion sociale et de bien-être et abritent des sites culturels et architecturaux uniques. En même temps subsistent encore des poches défavorisées sur plusieurs plans (exclusion sociale, pauvreté et criminalité). Les disparités au sein des villes sont souvent plus criantes que les résultats régionaux ou nationaux moyens ne le laissent supposer.
- Les villes affichent généralement des taux de chômage plus élevés, alors qu'elles concentrent un nombre d'emplois supérieur au nombre de résidents et que les principaux centres d'emploi sont situés en zone urbaine. Les grandes métropoles européennes sont de véritables moteurs économiques. Toutefois, au sein des villes, d'un quartier à l'autre, de très grands écarts subsistent en termes de taux de chômage.
- À côté de la croissance démographique naturelle, l'immigration est un facteur clé de changement démographique urbain. Le pourcentage de « nouveaux arrivants » dans les villes européennes (c'est-à-dire les personnes qui se sont installées dans une ville au cours des deux années précédentes) varie considérablement d'un État membre à l'autre. Certaines villes d'Irlande, de France, du Danemark et d'Allemagne, par exemple, enregistrent un pourcentage élevé de nouveaux arrivants (5% ou plus).
- De nombreuses villes de l'UE sont confrontées aux problèmes liés au déclin des centres-villes. Cette situation est due au fait que le cœur historique des villes a progressivement perdu son rôle traditionnel tandis que l'activité économique et de nombreux habitants du centre-ville ont migré vers les quartiers périphériques. Cette tendance est à l'origine de l'étalement des villes, un phénomène encore exacerbé par des mécanismes d'aménagement urbain de piètre qualité.
- Dans toute l'UE, les villes font face aux contraintes et aux défis des encombrements de la circulation et de la pollution atmosphérique et sonore. Des problèmes aggravés, entre autres, par la croissance soutenue qu'ont connue de nombreuses villes méridionales au cours de ces dernières années (par exemple Athènes, Thessalonique, Madrid, Barcelone, Lisbonne et Porto).

sur des stratégies nouvelles et innovantes. Adoptant la Charte de Leipzig sur la ville européenne durable, les ministres ont recommandé:

- de mieux tirer profit des approches d'une politique de développement urbain intégrée (en créant et en assurant des espaces publics de qualité, en modernisant les réseaux d'infrastructures et en améliorant l'efficacité énergétique, l'innovation proactive et les politiques de l'éducation);
- d'accorder un intérêt particulier aux quartiers urbains défavorisés dans le contexte de l'ensemble des villes concernées (en poursuivant des stratégies de modernisation de l'environnement physique, en renforçant l'économie locale et la politique locale de l'emploi, en encourageant des politiques proactives d'enseignement et de formation ainsi que des transports urbains efficaces et abordables).

Faisant fond sur l'expérience d'initiatives et de programmes communautaires précédents visant à soutenir la régénération urbaine et le développement urbain (comme l'initiative communautaire URBAN), ce processus d'élaboration de nouvelles stratégies de développement a fait émerger un acquis urbain européen commun.

La politique de cohésion joue – et continuera à jouer – un rôle important dans ce processus de soutien au développement des villes européennes. Un rôle qui a encore été renforcé pour la période de programmation 2007-2013 puisque la dimension urbaine est à présent pleinement intégrée dans les programmes et les projets cofinancés par le Fonds européen de développement régional (FEDER). Les États membres et les régions ont donc désormais la possibilité de concevoir, de programmer et de mettre en œuvre des initiatives de développement personnalisées et intégrées dans toutes les villes européennes, sur la base de l'«approche intégrée»⁹. Une telle approche associe diverses composantes comme la coordination transsectorielle des mesures, de solides partenariats horizontaux, des responsabilités locales accrues et un financement qui se concentre sur des zones cibles sélectionnées formant les éléments clés de cet acquis urbain européen commun¹⁰.

Cette approche intégrée s'inscrit dans le droit fil de la stratégie de Lisbonne renouvelée de 2005, qui a doté l'UE de l'objectif suivant: devenir, d'ici à 2010, l'économie de la connaissance la plus compétitive et la plus dynamique du monde, capable d'une croissance économique durable accompagnée d'une amélioration quantitative et qualitative de l'emploi, grâce à une relance de la compétitivité européenne. Cette approche vise à renforcer le potentiel de croissance de l'Europe et sa productivité et à améliorer la cohésion sociale, en s'appuyant sur les trois dimensions de la stratégie de Lisbonne (volet économique, social et environnemental)¹¹.

Les aspects environnementaux et de développement durable de l'approche intégrée s'appuient sur la stratégie européenne en faveur du développement durable de 2001 (la «stratégie de Göteborg»). Prenant en compte les multiples aspects du développement durable, cette stratégie propose des mesures pour lutter contre des menaces comme le changement climatique, la pauvreté, l'exclusion sociale et la vieillissement démographique, ainsi que des mesures en matière de santé publique et de transports. Sur la base d'une révision de la stratégie de Göteborg démarrée en 2004, le Conseil européen a adopté, en juin 2006, la stratégie européenne de développement durable (SEDD). Celle-ci accorde également une attention prioritaire à des thèmes essentiels pour les villes: le changement climatique et les énergies propres, le transport durable, la

consommation et la production durables, la conservation et la gestion des ressources naturelles, la santé publique, l'inclusion sociale, la démographie et l'immigration, ainsi que la pauvreté dans le monde¹².

Les jalons du soutien de la politique de cohésion en faveur du développement urbain

Même si la politique urbaine ne dispose pas de base juridique dans le traité sur l'Union européenne (UE) et le traité instituant la Communauté européenne (CE), l'UE est traditionnellement et depuis longtemps active dans le domaine de la régénération urbaine et du développement urbain et assume un rôle majeur en soutenant les villes et les régions à la recherche d'une compétitivité et d'une cohésion renforcées. La réelle nécessité de prendre en compte la dimension urbaine des politiques de l'UE et en particulier, de la politique de cohésion, est largement reconnue. En effet, la réalisation des objectifs de la stratégie de Lisbonne et de la stratégie de développement durable de l'UE pourrait être mise en péril si on ne prend pas en compte les problématiques urbaines à l'échelon européen et s'il n'y a pas de vision européenne commune des politiques de développement urbain, c'est-à-dire un «acquis urbain européen».

Au cours de ces vingt dernières années, l'UE a produit un certain nombre de documents politiques, d'initiatives communautaires et de programmes d'importance dans le but de soutenir la régénération urbaine, l'innovation dans les politiques urbaines et l'échange d'expériences et de bonnes pratiques. En outre, les changements ont vu leur rythme et leur complexité se renforcer¹³. Les initiatives et les programmes se concentrent essentiellement sur quatre objectifs politiques:

- renforcer la prospérité économique et l'emploi dans les villes;
- promouvoir l'égalité, l'inclusion sociale et la régénération dans les zones urbaines;
- protéger et améliorer l'environnement urbain en vue de garantir un développement durable à l'échelon local et mondial;
- contribuer à la bonne gouvernance urbaine et au renforcement de pouvoir au niveau local.

« La politique de cohésion joue – et continuera à jouer – un rôle important dans ce processus de soutien au développement des villes européennes »



La régénération économique et sociale est également à l'ordre du jour.

Plusieurs jalons clés de la politique de cohésion sont venus soutenir la régénération urbaine et le développement urbain durable¹⁴:

Les projets pilotes urbains 1989-1999

Les projets pilotes urbains ont marqué une avancée majeure en matière de politique urbaine. Leur objectif était d'ouvrir la voie à de nombreux projets ambitieux de régénération urbaine¹⁵. Le programme pilote urbain a été lancé à l'initiative de la Commission européenne, après que divers réseaux, dont «Quartiers en Crise», réseau de régénération urbaine¹⁶, eurent bénéficié d'un financement au titre du programme RECITE I¹⁷ afin d'échanger savoir-faire et innovation et d'élaborer de nouvelles normes européennes en matière de politique urbaine. Au cours de la période s'étendant de 1990 à 1993, 33 projets pilotes urbains ont été mis sur les rails, dans 11 États membres. Certains ont bénéficié d'un financement allant au-delà de la période de programmation, tandis que d'autres ont catalysé de nouvelles initiatives de régénération dans les zones cibles concernées.

En juillet 1997, la Commission approuvait la seconde phase du programme pilote urbain. Sur les 503 propositions émanant des autorités locales, 26 projets de 14 États membres ont été sélectionnés et ont ainsi bénéficié d'un financement pour la période allant de juillet 1997 à décembre 1999. Ces projets ont privilégié les thèmes suivants:

- le développement économique dans les quartiers confrontés à des problèmes sociaux;
- l'action environnementale en rapport avec des objectifs économiques;
- la revitalisation des centres historiques;
- l'exploitation des atouts technologiques des villes.

L'initiative communautaire URBAN 1994-2006

Deux générations de programmes de l'initiative communautaire URBAN ont succédé au programme pilote urbain. Il s'agit sans conteste des

interventions communautaires ayant le plus contribué à la création et à la diffusion du savoir et de l'innovation dans le domaine du développement urbain et de la régénération urbaine. L'initiative URBAN a été conçue pour élaborer et mettre en œuvre des stratégies innovantes de régénération dans les petites villes et les villes de taille moyenne ou dans des quartiers défavorisés de grandes villes. En outre, URBAN cherchait à promouvoir et à favoriser l'échange des connaissances et des expériences dans le domaine de la régénération urbaine et du développement urbain durable au sein de l'UE.

Les initiatives communautaires URBAN I et II ont mis en pratique l'approche intégrée dans environ 200 villes d'Europe¹⁸. L'accent a été mis surtout sur la régénération matérielle des quartiers urbains défavorisés, le développement économique local, les questions environnementales, la mobilité et les espaces publics, ainsi que l'emploi local et les initiatives culturelles.

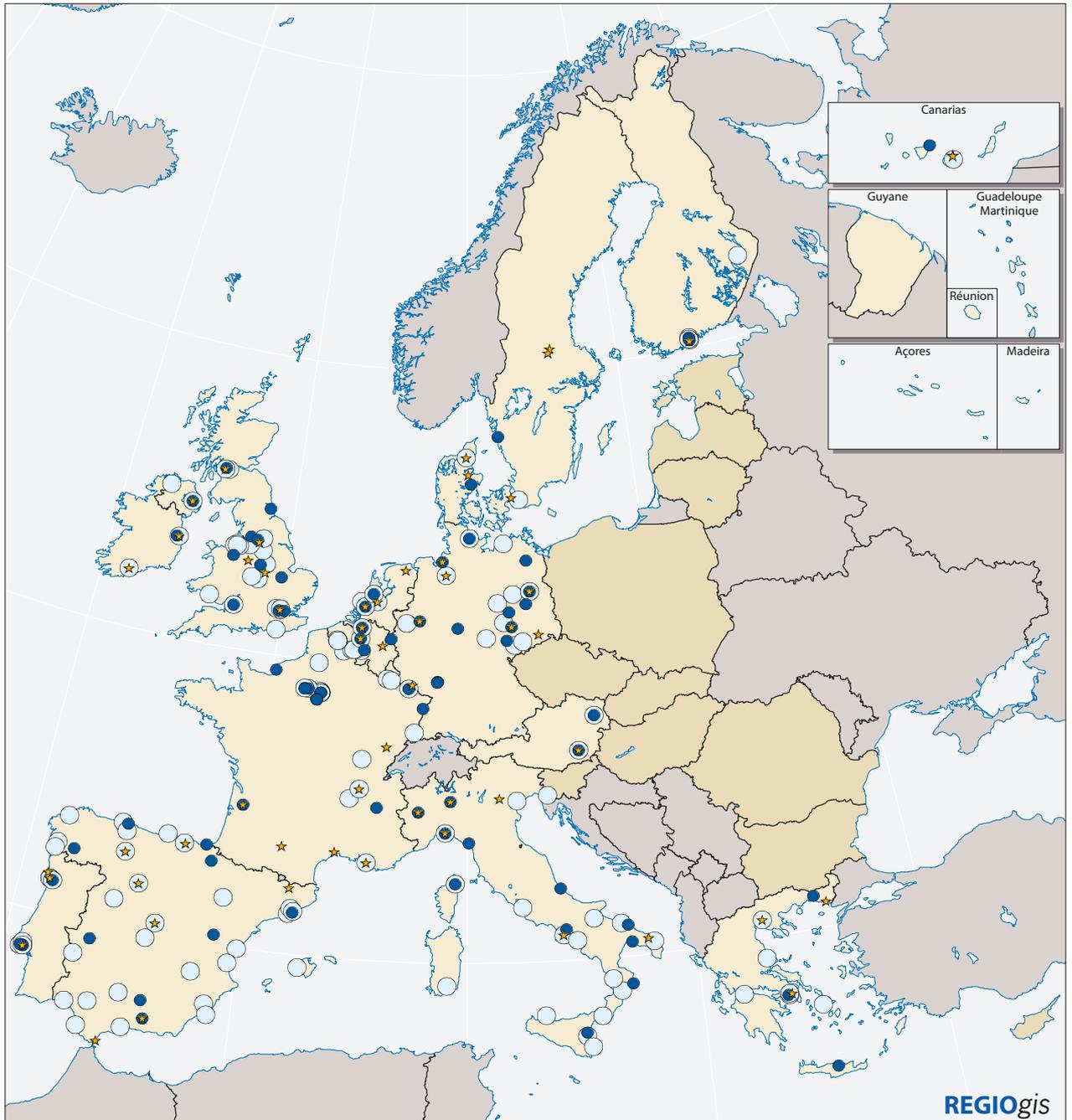
Entre 1994 et 1999, l'initiative URBAN I a financé des projets dans 118 zones urbaines à l'aide d'une enveloppe communautaire de 900 millions d'euros au total. Ces zones bénéficiaires totalisaient près de 3,2 millions d'habitants. Les projets se sont concentrés sur la réhabilitation des infrastructures, la création d'emplois, la lutte contre l'exclusion sociale et les améliorations environnementales¹⁹.

Entre 2000 et 2006, l'initiative URBAN II a pris la relève, poursuivant les efforts de l'initiative précédente et restant fidèle à son engagement à soutenir les villes européennes dans leur recherche des meilleures stratégies de développement et de régénération. Le soutien de cette initiative communautaire a permis d'investir au total 730 millions d'euros dans la régénération économique et sociale durable de 70 zones urbaines de toute l'Europe²⁰.

Les initiatives communautaires URBAN ont généré un acquis urbain européen commun et réalisé l'intégration des pratiques URBAN. Elles ont mis l'accent sur la concentration du financement sur des zones cibles sélectionnées, l'implication accrue des citoyens et des acteurs locaux (responsabilité conjointe) ainsi que sur une plus forte coordination «horizontale» des mesures de régénération urbaine – éléments clés d'une approche intégrée en matière de développement urbain. Cette approche se poursuit durant l'actuelle période de programmation 2007-2013.



Régénération de quartiers défavorisés.



Projets pilotes urbains et programmes URBAN I et II dans l'UE-15

- ★ Projets pilotes urbains (1989-1999)
- Programmes URBAN I (1994-1999)
- Programmes URBAN II (2000-2006)

0 1 000 Km

© EuroGeographics Association for the administrative boundaries

« Pour la première fois dans l'histoire de la politique de cohésion, toutes les villes sont ainsi les bénéficiaires potentielles du financement du FEDER »



Relier Berlin aux plus petites villes d'Allemagne pour un développement plus équilibré.

2007-2013 – Intégration d'URBAN

Avec la période de programmation 2007-2013 et la fin des initiatives communautaires, les principes directeurs de l'initiative communautaire URBAN ont été inclus dans le cadre réglementaire des programmes opérationnels (PO) des objectifs «convergence» et «compétitivité régionale et emploi» («intégration»)²¹. Ce changement majeur permet d'intégrer différentes politiques sectorielles et thématiques dans toutes les villes d'Europe dans le contexte de la stratégie de Lisbonne, de la stratégie pour le développement durable et d'autres priorités de l'UE. En d'autres termes, les États membres et les régions peuvent ainsi continuer à mettre en œuvre l'approche intégrée des initiatives URBAN, approche qui a fait ses preuves, et investir dans les villes par le biais des programmes de la politique de cohésion²². Pour la première fois dans l'histoire de la politique de cohésion, toutes les villes sont ainsi les bénéficiaires potentielles du financement du FEDER²³.

À ce jour, les régions européennes et les États membres ont déjà mis au point leurs programmes opérationnels, base de l'utilisation stratégique des Fonds structurels de l'UE pour la période 2007-2013. Une bonne part des programmes opérationnels inclut une forte dimension de développement urbain durable, exploitant l'expérience acquise en Europe dans ce domaine ces dernières années²⁴. Les programmes opérationnels financés au titre du FEDER peuvent également inclure des informations quant à l'approche de développement urbain durable qui sera utilisée, la liste des villes sélectionnées pour bénéficier des efforts urbains et les procédures relatives à la délégation de tâches aux autorités urbaines.

Les régions et les États membres ont à présent judicieusement exploité les opportunités offertes par le nouveau cadre réglementaire. Dans les années à venir, il conviendra encore de tirer profit de ces opportunités. Les programmes opérationnels du FEDER prévoient une grande variété

de mesures ayant une très grande portée et répondant clairement aux besoins très différents rencontrés sur le terrain et aux différents contextes économiques et historiques des villes d'Europe. Au cours de la période 2007-2013, les projets de cohésion accorderont plus de place aux interventions urbaines que lors des précédentes périodes de programmation. Plus de la moitié des programmes opérationnels du FEDER incluent une dimension urbaine explicite, tandis qu'environ un quart de tous les programmes opérationnels ont introduit des axes prioritaires urbains spécifiques²⁵.

Nous pouvons distinguer trois groupes de mesures au sein des programmes opérationnels du FEDER pour la période 2007-2013²⁶. Le premier groupe entend encourager la régénération de quartiers urbains pauvres et défavorisés («actions de type URBAN»). Un deuxième groupe de mesures concerne le développement urbain durable dans différents domaines thématiques: compétitivité accrue, innovation, création d'emploi, réhabilitation physique de zones urbaines et de centres-villes, amélioration des infrastructures urbaines comme le transport et le traitement des eaux usées, ainsi que le logement dans les nouveaux États membres. Le troisième groupe met l'accent sur la promotion d'un développement polycentrique, plus équilibré. L'objectif est de développer des réseaux de villes et de créer des liens entre des villes économiquement fortes et d'autres zones urbaines, par exemple des petites villes et des villes de taille moyenne. D'autres mesures peuvent être axées sur la gouvernance métropolitaine ou les liens entre les zones urbaines et les zones rurales.

Parmi les 300 et quelques programmes opérationnels de politique de cohésion financés au titre du FEDER au cours de la période 2007-2013, environ 3 % de l'ensemble des investissements européens prévus sont clairement affectés aux questions urbaines (environ 10 milliards d'euros). En termes absolus, près de trois fois plus d'euros seront investis dans les villes des régions relevant de l'objectif «convergence» que dans les régions de l'objectif «compétitivité régionale et emploi». Un tiers environ des programmes opérationnels relevant de l'objectif de coopération territoriale européenne s'intéressent à la gouvernance urbaine en rapport avec les agglomérations transfrontalières, les systèmes urbains transnationaux et l'amélioration de la gouvernance territoriale²⁷.

Le Programme URBACT 2002-2013

URBACT, le programme de réseau du développement urbain, perpétue la tradition du programme RECITE et soutient dès lors l'échange de savoir-faire et d'expériences entre acteurs clés des politiques urbaines en Europe²⁸. Le Programme URBACT poursuit les objectifs suivants:

- doter d'un outil d'échange et d'apprentissage les décideurs politiques, les praticiens et autres acteurs participant à la définition des politiques urbaines;
- apprendre grâce aux échanges d'expériences et de bonnes pratiques entre partenaires URBACT;
- diffuser les bonnes pratiques et les enseignements issus des échanges entre villes européennes;
- aider les responsables de l'élaboration des politiques urbaines, les praticiens et les autorités de gestion des programmes opérationnels à définir des plans d'action.

Le programme URBACT I mis en œuvre entre 2002 et 2006 au titre de l'initiative communautaire URBAN II était ouvert à toutes les villes ayant mené soit un projet pilote urbain, soit un programme URBAN I. En 2004, il a été étendu à toutes les villes des nouveaux États membres qui avaient besoin de conseils et de connaissances pour faire face à des défis de taille en matière de développement urbain. Au total, une enveloppe de 24,76 millions d'euros a été libérée, dont 15,9 millions à l'échelon européen et 8,86 millions d'euros au niveau des États membres. Pendant sa durée de mise en œuvre, URBACT I a ainsi pu associer 217 villes à 38 projets.

En lançant le programme URBACT II, l'UE a étendu son soutien aux échanges entre villes européennes durant la période de programmation 2007-2013. Doté d'un budget total de près de 69 millions d'euros (dont 77 % cofinancés par le Fonds européen de développement régional), le programme URBACT II soutiendra ainsi au total 46 réseaux thématiques et 14 groupes de travail. À ce jour, au terme d'un premier appel à propositions en 2007-2008, 21 réseaux thématiques et 6 groupes de travail ont d'ores et déjà été retenus pour bénéficier d'un financement au titre du programme URBACT II. Ces projets associent 253 partenaires, dont 181 villes (participant parfois à deux projets simultanément).

En rassemblant des autorités nationales, des autorités régionales et des villes des 27 États membres de l'UE, de Norvège et de Suisse, le programme URBACT II entend prioritairement améliorer l'efficacité des politiques de développement urbain en Europe et renforcer le concept commun de développement urbain intégré. Afin de contribuer activement à la mise en œuvre de la stratégie (renouvelée) de Lisbonne et de la stratégie de développement durable (Göteborg), URBACT II concentre son attention sur des thèmes comme l'esprit d'entreprise, l'innovation, l'économie de la connaissance, l'emploi et les questions environnementales. Chaque projet URBACT II est en rapport avec l'un des trois thèmes suivants :

- les villes, moteurs de la croissance et de la création d'emplois;
- les villes, intégration sociale et gouvernance;
- les villes, plateformes pour un développement urbain intégré et durable.

Le programme URBACT II a vocation à exploiter et diffuser les connaissances. Il est doté de plusieurs nouvelles caractéristiques qui facilitent cet échange d'information :

- la participation active des autorités de gestion aux réseaux thématiques et aux groupes de travail URBACT II (à ce jour, plus de 200 autorités de gestion d'Europe sont d'ores et déjà associées à ces projets, ce qui témoigne de leur volonté de coopérer avec les villes sur les problématiques urbaines);
- l'obligation, pour chaque ville participante, de mettre en place un «groupe de soutien local» afin d'étendre et de renforcer la participation des acteurs clés à la régénération de zones stratégiques;
- l'obligation, pour toutes les villes participantes de développer un «plan local d'action» pour au moins une zone cible afin de concrétiser vraiment le transfert des connaissances.

Initiative «Les régions, actrices du changement économique»

Depuis 2006, l'initiative «Les régions, actrices du changement économique» vise à accélérer la mise en œuvre d'idées judicieuses. Elle entend renforcer l'échange d'expériences et de bonnes pratiques en matière

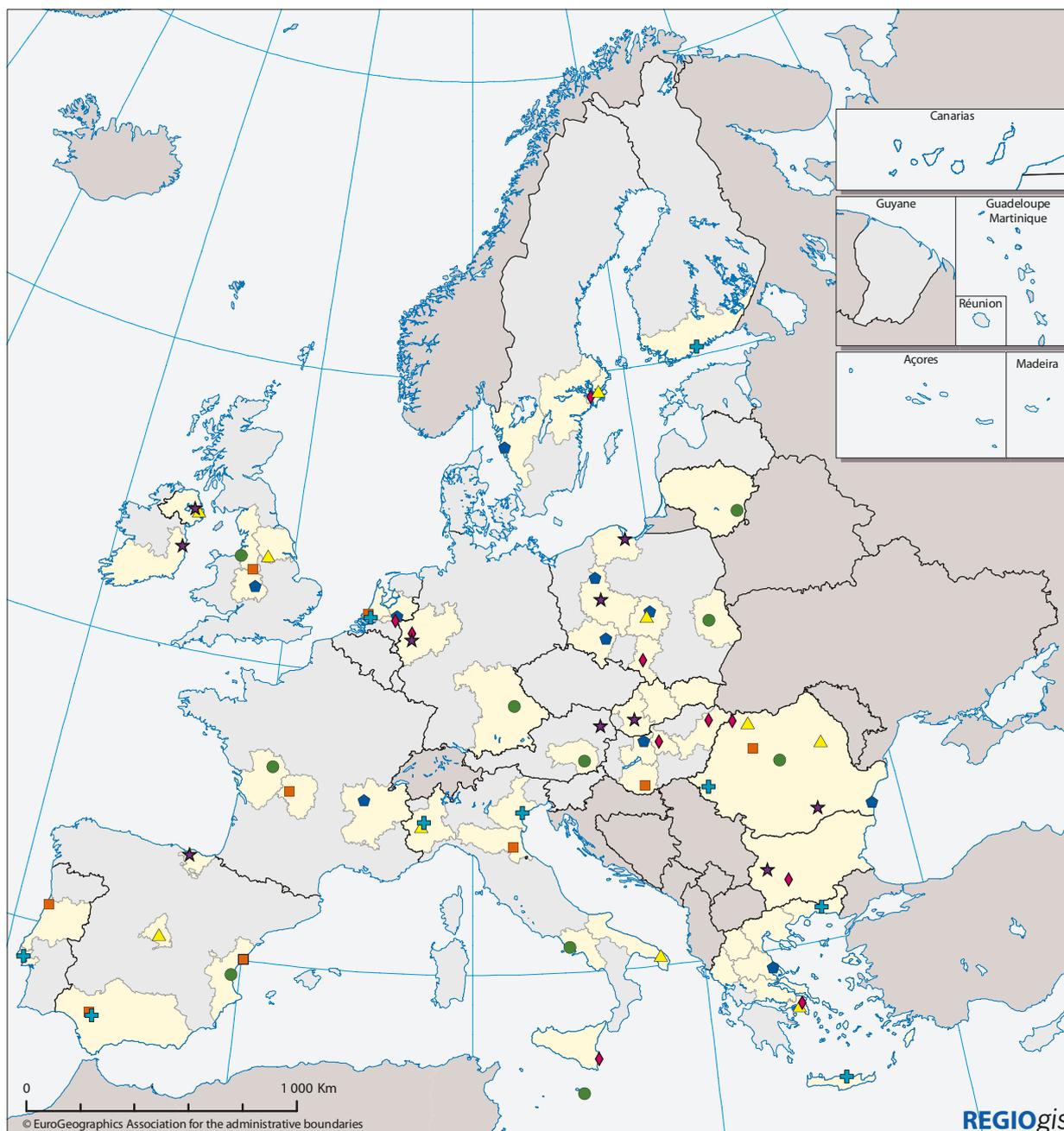


d'innovation entre régions européennes en introduisant de nouvelles approches destinées à stimuler non seulement les réseaux régionaux, mais aussi les réseaux urbains, comme les projets URBACT²⁹. Au titre de l'objectif «coopération territoriale européenne», cette initiative permet d'intégrer rapidement les idées innovantes intéressant les programmes opérationnels des objectifs «convergence», «compétitivité régionale et emploi». L'initiative «Les régions, actrices du changement économique» se caractérise par la possibilité pour les réseaux régionaux ou urbains d'obtenir le label «Fast Track». Ce label est octroyé aux réseaux qui envisagent d'apporter une contribution essentielle à l'un des trente thèmes prioritaires de l'initiative et de servir de terrain d'expérimentation rapide pour les idées de politique. Ces réseaux sont en outre intéressés par une coopération plus étroite avec les autorités de gestion et les services de la Commission et seront (finalement) évalués par la Commission européenne.

Les réseaux «Fast Track» peuvent se concentrer sur l'un des sept thèmes suivants parmi les trente thèmes de l'initiative couverts par le programme URBACT :

- populations immigrées et intégration sociale;
- jeunes en difficulté;
- santé des habitants;
- politiques intégrées de transport urbain;
- logements durables économes en énergie;
- développement urbain et durable;
- zones urbaines en friche

Chaque année, la Commission décerne les prix RegioStars aux projets régionaux les plus innovants en Europe, projets dont les autres régions pourraient aussi s'inspirer. À partir de 2010, les prix RegioStars comporteront également une catégorie spéciale pour les projets urbains innovants, les CityStars (site web: http://ec.europa.eu/info/regio/innovation/regiostars_fr.htm).



Les régions, actrices du changement économique: les réseaux Fast Track d'URBACT II

Répartition des villes partenaires des réseaux et de leurs régions, telles que couvertes par leurs programmes opérationnels FEDER respectifs (mars 2009)

- ▲ Building Healthy Communities (Bâtir des communautés saines) – réseau sanitaire urbain
- HerO – Heritage as Opportunity: stratégies de gestion durable pour les paysages urbains historiques et vitaux
- ⊕ MILE – Gestion de l'immigration et de l'intégration au niveau local
- ★ OpenCities – Ouverture et avantages compétitifs de la diversité
- ◆ RegGov – Gouvernance régionale du développement durable intégré des zones urbaines défavorisées
- UNIC – Réseau urbain pour l'innovation dans les produits céramiques
- URBAMECO – Régénération urbaine, sociale, économique et culturelle des cités HLM dans les zones urbaines





En 2010, les récompenses CityStars viendront rejoindre les RegioStars.

L'Audit urbain

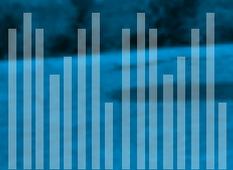
Lancé par la Commission européenne en 1998, l'Audit urbain entend faciliter l'état des lieux des villes de l'UE et rendre accessibles les données comparatives issues de ces villes³⁰. Au terme d'un projet pilote pour la collecte de statistiques et d'indicateurs comparables pour les villes européennes, un premier Audit urbain européen a été organisé en grandeur réelle en 2003. Ces données concernaient des villes des 15 États membres que l'UE comptait à l'époque. En 2004, le projet a été étendu à 10 nouveaux États membres, ainsi qu'à la Bulgarie, à la Roumanie et à la Turquie. Placées sous la coordination d'EUROSTAT, ces activités d'Audit urbain associent l'ensemble des offices nationaux de statistique ainsi que certaines villes elles-mêmes.

Le second Audit urbain en grandeur réelle a été réalisé entre 2006 et 2007. Il a associé 321 villes de l'UE-27 ainsi que 42 autres villes de Norvège, de Suisse, de Croatie et de Turquie. L'Audit urbain collecte des données relevant des thèmes suivants: démographie, aspects sociaux, aspects économiques, participation civile, formation et éducation, environnement,

déplacements et transports, société de l'information et culture et loisirs. Grâce à ce large éventail de données comparables sur des villes européennes, l'Audit soutient les procédures d'élaboration des politiques urbaines en leur fournissant de solides bases statistiques.

D'ici à 2010, l'Atlas urbain 2008-2010 comportera une cartographie détaillée de plus de 300 agglomérations de l'Audit urbain basée sur des photos satellites. L'objectif est de faciliter la comparaison des différentes zones urbaines dans l'UE et de permettre de mieux connaître la structure urbaine de l'Union. Au niveau local, l'Atlas urbain permettra aux responsables de l'aménagement du territoire de consulter des informations satellites mises à jour sur l'utilisation et l'occupation du sol, et représentera un nouvel outil d'évaluation des risques et des possibilités ainsi que de contrôle des tendances de développement dans les régions concernées.

« Les régions, actrices du changement économique » entend renforcer l'échange d'expériences et de bonnes pratiques en matière d'innovation entre régions européennes »



CHAPITRE

2

LE RÔLE DES VILLES ET DES POLITIQUES URBAINES EN
FAVEUR DU DÉVELOPPEMENT DURABLE EN EUROPE

LE RÔLE DES VILLES ET DES POLITIQUES URBAINES EN FAVEUR DU DÉVELOPPEMENT DURABLE EN EUROPE

Ce chapitre s'intéresse au rôle clé des villes et des politiques urbaines dans la réalisation de l'objectif de développement économique, social et territorial durable dans toute l'Europe. Après évaluation des modèles économiques et de répartition de la population en Europe, l'accent sera mis sur le rôle des villes, en tant que moteurs du développement économique régional face aux divers défis (par exemple les problématiques des quartiers défavorisés). Une attention particulière sera accordée aux défis spécifiques aux nouveaux États membres et au rôle que peuvent jouer les instruments de la politique de cohésion dans la bonne gouvernance aux différents niveaux.

Développer des structures d'habitat plus équilibrées et plus harmonieuses en Europe

L'UE se distingue d'autres parties du monde par une structure de peuplement particulièrement équilibrée. Elle compte environ 5 000 villes de 5 000 à 50 000 habitants et près de 1 000 grandes villes de plus de 50 000 habitants, où se concentre l'activité économique, sociale et culturelle. Les villes de plus de 5 millions d'habitants représentent seulement 7% de la population de l'UE-27 (contre 25% aux États-Unis)³¹. L'activité économique y est toutefois bien plus concentrée que la population, même si l'on observe, depuis ces dix dernières années, une tendance à une répartition plus uniforme de l'activité économique, tant au sein de l'UE (en raison des taux de croissance élevés dans certains États membres) qu'à l'intérieur même des États membres.

Malgré les avantages économiques liés à la concentration de l'activité économique, avantages dus au regroupement de certaines activités et à l'augmentation de la productivité, la concentration de l'activité économique est à l'origine d'autres problèmes comme l'encombrement du trafic, le prix élevé de l'immobilier, l'exclusion sociale, le déclin urbain (y compris la criminalité et l'agitation sociale), la pollution, le chômage, un PIB inférieur à la moyenne et la création de zones dont le potentiel économique est négligé.

Cohésion territoriale: faire de la diversité un atout

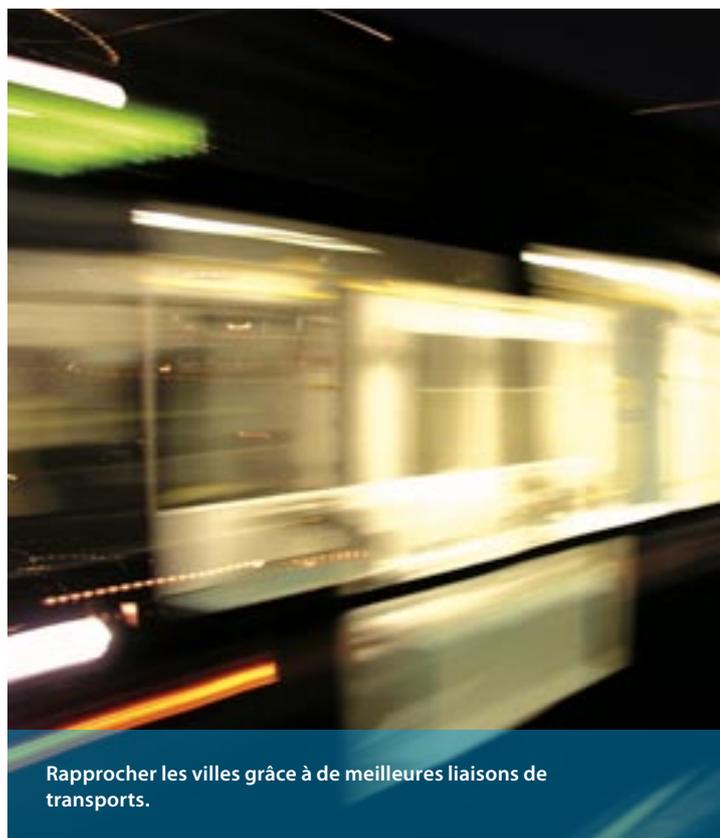
Au cours de ces dix dernières années, les urbanistes ont revu radicalement leur vision du développement urbain de qualité. Cette évolution remonte à 1999, année au cours de laquelle les ministres de l'UE chargés de l'aménagement du territoire et du développement régional ont adopté le schéma de développement de l'espace communautaire (SDEC)³². Cette initiative historique allait mettre non seulement sur les rails des programmes de coopération transnationale (volet B d'INTERREG) et permettre la création d'ORATE, l'Observatoire en réseau de l'aménagement du territoire européen, mais aussi être le point de départ à de nouvelles discussions entre ministres de l'UE. Celles-ci ont débouché sur l'adoption de l'agenda territorial de l'UE lors de la réunion informelle des ministres chargés de la cohésion territoriale, en mai 2007 à Leipzig³³. Le premier programme d'action

pour la mise en œuvre de l'agenda territorial a été adopté aux Açores en novembre 2007.

En recommandant une politique intégrée en matière de développement territorial, l'agenda territorial de l'UE entend exploiter le potentiel des régions et des villes européennes en termes de croissance économique durable et de création d'emplois. Une des priorités de l'agenda est de renforcer le développement équilibré et l'innovation en encourageant la mise en réseau de villes et de villes-régions. Cette priorité est également inscrite dans la Charte de Leipzig sur la ville européenne durable, qui insiste sur la nécessité de promouvoir une organisation territoriale équilibrée basée sur une structure urbaine polycentrique en Europe³⁴.

En ce qui concerne la politique de cohésion, les orientations stratégiques communautaires au service de la cohésion pour la période 2007-2013 affirment que la promotion de la cohésion territoriale doit s'inscrire dans le cadre des efforts visant à garantir que l'ensemble du territoire européen ait la chance de contribuer à l'agenda pour la croissance et l'emploi³⁵. Les orientations stratégiques en matière de développement rural soulignent également la contribution des programmes à la cohésion territoriale³⁶.

Dans le cadre du suivi de ce processus, la Commission européenne a publié en octobre 2008 le « Livre vert sur la cohésion territoriale – faire de la diversité une force »³⁷. Ce livre vert a lancé un débat sur la cohésion territoriale, l'objectif étant de mieux comprendre ce concept, mais aussi ses implications sur le plan des politiques, de la coopération et de la coordination. Le livre vert souligne par ailleurs la nécessité de réduire



Rapprocher les villes grâce à de meilleures liaisons de transports.

Encourager la cohésion: programme opérationnel lituanien

En juillet 2007, la Commission européenne a approuvé le programme opérationnel pour la Lituanie en vue d'encourager la cohésion, qui doit se poursuivre jusqu'en 2013. Ce programme a pour principal objectif d'améliorer les niveaux de vie dans tout le pays, aussi bien d'un point de vue économique que d'un point de vue social. À cette fin, il entend mettre en place les conditions nécessaires à un renforcement du développement local, en assurant des services publics de qualité et accessibles dans le domaine des soins de santé, de l'éducation et de la promotion de l'emploi, ainsi que des services sociaux non institutionnels et des services aux personnes handicapées, ainsi qu'en améliorant l'environnement, en mettant tout particulièrement l'accent sur une meilleure efficacité énergétique.

Ce programme devrait soutenir 100 projets de développement urbain intégré mis en œuvre dans des centres de croissance économique, aider 200 projets de développement dans des territoires problématiques, améliorer le climat des affaires et l'emploi en milieu rural par le biais de 100 projets de développement, soutenir plus de 300 services de soins de santé, de formation professionnelle et services sociaux et enfin, apporter un soutien significatif à la modernisation de l'infrastructure sociale et technique du pays.

<http://www.finmin.lt/web/finmin/home>

http://ec.europa.eu/regional_policy/atlas2007/index_fr.htm

les écarts entre les différentes catégories de villes ainsi que les disparités entre les villes situées dans des régions affichant des taux différents de développement socioéconomique.

Le livre vert sur la cohésion territoriale identifie le problème pratique des distances séparant les différents centres urbains et les villes et rappelle aux responsables politiques qu'ils peuvent surmonter ces obstacles en améliorant l'infrastructure de transport, en développant des connections Internet rapides et en veillant à ce que toutes les catégories de population aient accès à des services comme l'enseignement supérieur, l'offre de formations et les soins de santé. Des solutions de ce type peuvent permettre de renforcer la productivité et d'accroître la spécialisation des économies nationales, régionales et urbaines, qui vont de pair avec des taux élevés de PIB par habitant, la création d'emplois et davantage de recherche, de développement et d'innovation.

Les villes, moteurs du développement régional

Moteurs de l'économie régionale et du développement économique, les villes jouent un rôle fondamental³⁸. Elles sont des centres d'emploi, et concentrent les entreprises, les instituts d'enseignement supérieur, l'innovation et l'esprit d'entreprise. Partenaires incontournables de l'objectif de développement durable et de création d'emplois, les villes et les zones métropolitaines jouent aussi un rôle crucial en éliminant les obstacles à la croissance et l'emploi, comme l'exclusion sociale et la dégradation de l'environnement. Les villes offrent en outre des opportunités économiques et une qualité de vie qui attirent les investissements et les emplois. Confrontées au défi de la concurrence urbaine, de nombreuses villes commencent à coopérer étroitement avec les autorités des administrations environnantes afin de former des villes-régions qui peuvent offrir un cadre utile permettant aux autorités de coopérer au sein d'une grande zone urbaine afin de coordonner les développements et les mesures complexes, d'offrir des transports intégrés et de remédier aux pénuries de main-d'œuvre.

Au cours de l'actuelle période de programmation de la politique de cohésion (2007-2013), certains programmes opérationnels s'appuient sur le rôle clé des villes pour améliorer l'accessibilité urbaine (transports et mobilité) ainsi que les liens régionaux entre la ville et la région. Les régions qui ont le vent en poupe abritent en effet des «noyaux urbains». Il est important de souligner que les relations «ville-région» peuvent se renforcer mutuellement lorsque des partenariats positifs sont en place afin d'en exploiter tous les avantages pour la ville comme pour la région. Dans un certain sens, les relations mutuelles entre la ville et la région reposent sur le principe selon lequel les zones avoisinantes fournissent les ressources qui viendront alimenter la croissance économique au sein des zones urbaines – ce qui est également bénéfique aux zones avoisinantes. On voit aussi ici le lien avec l'objectif de cohésion territoriale, qui est le développement harmonieux de tous les territoires, dont les habitants sont en mesure d'exploiter au maximum les atouts locaux et régionaux.

Les zones urbaines et rurales sont généralement liées par les marchés de l'emploi et les produits manufacturés, les services et les produits agricoles. Dans le contexte d'une économie mondialisée, où les produits manufacturés, les produits agricoles, les services ainsi que les compétences s'échangent loin du centre de production, ces relations économiques locales peuvent être perçues comme étant moins importantes. Pourtant, ces flux au sein des espaces de partenariat urbain-rural restent un ingrédient vital de la prospérité, à la fois par l'offre de capital humain et par la demande de travailleurs pour ces services.

Croissance – stagnation – déclin: les réponses politiques à la diversité des défis que connaissent les villes européennes

La gestion urbaine soulève les conflits d'intérêts les plus divers. En effet, alors que certaines villes sont en plein développement, d'autres doivent faire face à une stagnation, voire à un déclin. La croissance économique s'accompagne aussi souvent d'encombrements de circulation et de pollution, de pressions sur le marché du logement et d'une pénurie de logements abordables – autant de raisons susceptibles de pousser les

ÉTUDE DE CAS

Insuffler un nouvel élan: soutien européen à un nouveau parc d'affaires à Slovenska Bistrica

Avec sa superficie de 336 km², Slovenska Bistrica est l'une des plus vastes des 210 municipalités de Slovénie. Mais aussi l'une des moins favorisées. Les industries alimentaires et manufacturières (bois surtout), la production métallique (aluminium) et la construction prédominent dans cette municipalité et contribuent pour les deux tiers à son économie. Les atouts de cette zone économique sont nombreux, à commencer par le prix encore très abordable du mètre carré pour les investissements commerciaux, ainsi que le logement et des infrastructures publiques bien développées. Il n'y a pas de pénurie de travailleurs qualifiés dans cette région forte de 250 000 habitants, 11 000 étudiants et 110 000 travailleurs.

Le projet de création d'un parc d'affaires soutenu par l'UE a débuté en 2004, et les travaux se sont achevés en février 2006. La Bistrica Business Zone couvre une surface de 270 000 m² et a permis la création de 211 nouveaux emplois (73 directement et 138 indirectement dans la ville et ses environs). Proche de l'autoroute et des lignes d'autobus, le parc a été aménagé sur un terrain plat, sain et non sujet aux inondations. Autant de raisons qui en font un site idéal pour implanter ces installations. En outre, une nouvelle usine de traitement des déchets est en construction à deux pas du parc. Celui-ci englobe des grands terrains comme des plus petites surfaces, mais qui peuvent être combinées en fonction des souhaits des investisseurs. L'arrivée de nouvelles entreprises confirme que les autorités ont eu raison de soutenir l'économie locale. En ville, le taux de chômage est passé de 24 % en 1994 à 14 % aujourd'hui, une évolution qui s'est accompagnée d'une augmentation du PIB.

<http://www.slovenska-bistrica.si/>
http://ec.europa.eu/regional_policy/projects/stories/index_fr.cfm

familles vers les périphéries et dès lors encore aggraver le phénomène de mitage. L'exode urbain, quant à lui, remet en question l'offre et l'entretien d'infrastructures ainsi que l'offre de services publics de qualité pour un nombre réduit d'utilisateurs, en raison des coûts que cela entraîne. Jamais il n'aura été à ce point nécessaire que les autorités municipales adoptent une approche intégrée et travaillent en partenariat et dans le dialogue.

Conscients de cette problématique, les ministres de l'UE responsables du développement urbain ont inclus tous les principes de bonne gestion urbaine dans la Charte de Leipzig sur la ville européenne durable³⁹. Ils ont ainsi recommandé d'utiliser davantage les approches de développement urbain intégré. Ils ont jugés essentielles les stratégies d'action suivantes, qui visent le renforcement de la compétitivité des villes européennes:

- créer et entretenir des espaces publics de qualité. Les espaces publics jouent un rôle important dans l'environnement de vie des populations

urbaines et peuvent attirer industries, entreprises, tourisme et main-d'œuvre. Associant architecture, aménagement d'infrastructures et urbanisme, les espaces publics de qualité doivent être considérés comme étant « la somme de tous les aspects culturels, économiques, technologiques, sociaux et écologiques influençant la qualité et le processus d'aménagement et de construction »;

- moderniser les réseaux d'infrastructure. Cette approche vise à réaliser des systèmes de transport urbain abordables et de qualité, dotés de lignes reliant la ville à la région mais aussi à mettre en place et améliorer les réseaux d'approvisionnement, par exemple pour le traitement des eaux usées et l'approvisionnement en eau;
- améliorer l'efficacité énergétique, y compris l'utilisation efficace des ressources naturelles, l'efficacité économique et l'efficacité énergétique des constructions nouvelles et existantes;
- la mise en œuvre de politiques d'innovation et d'éducation proactives.



Une ville attrayante est une ville plus compétitive.

Remettre sur les rails les quartiers défavorisés

Aucune ville européenne n'échappe à la problématique de la polarisation sociale et à l'accumulation de problèmes sociaux, environnementaux et économiques dans les quartiers défavorisés. De telles poches défavorisées existent aussi dans des villes affichant croissance et réussite économique, comme Londres, Vienne ou Paris. Ailleurs, la présence de tels quartiers n'est qu'un aspect de problèmes structurels plus généraux.

Lorsqu'une zone a été stigmatisée, il lui est très difficile de se défaire de cette réputation. Aujourd'hui, les projets de régénération doivent s'efforcer d'établir des liens entre les zones urbaines défavorisées et la croissance régionale et urbaine. Les quartiers défavorisés doivent être associés au programme général de développement visant à améliorer la compétitivité de chaque district et à renforcer l'identité

Le réseau «Fast Track» RegGov

DE NOUVELLES FORMES DE GOUVERNANCE RÉGIONALE ET LOCALE POUR UNE RÉGÉNÉRATION DURABLE DES ZONES URBAINES DÉFAVORISÉES

RegGov est un réseau thématique du programme URBACT II de 10 villes accompagnées par leurs autorités de gestion. Le réseau mettra en place de nouvelles formes d'apprentissage et de coopération entre le niveau local et régional grâce à la participation active des villes de Duisburg (Allemagne), Södertälje (Suède), Halandri (Grèce), Belovo (Bulgarie), Satu Mare (Roumanie), Nimègue (Pays-Bas), Ruda Slaska (Pologne), Syracuse (Italie) ainsi que Kőbánya et Nyíregyháza (Hongrie) et des autorités de gestion associées.

Ce projet a pour vocation de développer des formes innovantes de coopération verticale et horizontale pour la régénération des zones urbaines défavorisées. À cette fin, chaque ville participante développera - avec le soutien des partenaires de réseau - un plan d'action local intégré à long terme pour au moins un quartier défavorisé. Dans la plupart des cas, ce plan servira aussi de modèle transférable sur une plus grande échelle pour la future politique urbaine des villes et des régions participantes. Les partenaires mettront aussi en place dans chaque ville un groupe de soutien local afin de promouvoir le travail en partenariat avec la participation de tous les acteurs clés susceptibles de contribuer au développement durable du quartier.

Les activités en réseau se concentrent sur les nouvelles formes d'activités de soutien destinées à assurer une coopération plus efficace et plus fiable entre les villes et leurs autorités de gestion pour la mise en œuvre d'objectifs en rapport avec le développement de quartiers urbains défavorisés tels qu'ils sont définis dans les programmes opérationnels. Les activités en réseau incluent aussi des activités d'échanges et d'apprentissage conjoint entre les autorités de gestion participantes, l'idée étant d'améliorer leurs compétences et leurs pratiques afin qu'ils puissent encore mieux soutenir la régénération urbaine à l'échelon régional.

http://urbact.eu/reg_gov



communautaire, ce qui permet alors d'améliorer l'attrait des zones urbaines défavorisées aux yeux des investisseurs privés.

Les ministres de l'UE chargés du développement urbain ont pris en compte cette nécessité dans la Charte de Leipzig. Ils ont ainsi recommandé d'accorder une attention particulière aux quartiers défavorisés dans le contexte de la ville dans son ensemble. Ils ont estimé les stratégies d'action suivantes essentielles pour les quartiers urbains défavorisés:

- poursuite de stratégies visant à moderniser l'environnement matériel (normes pour le parc architectural et en matière de logement);
- renforcement de l'économie locale et de la politique locale pour l'emploi (par exemple, créer des emplois et garantir le maintien dans l'emploi mais aussi offrir des formations et faciliter le démarrage de nouvelles entreprises);
- politiques proactives en matière d'enseignement et de formation en faveur des enfants et des jeunes;
- promotion de transports urbains efficaces et abordables qui relient ces quartiers à la ville et à la région dans son ensemble.

Les projets pilotes urbains ainsi que les initiatives communautaires URBAN I et II intégraient déjà des mesures spécifiques pour lutter contre ces problèmes à l'échelon de la ville. Grâce à la prise en compte systématique de la dimension urbaine (intégration d'URBAN) dans la période de financement 2007-2013, les recommandations et les principes des précédents programmes urbains sont à présent repris dans les réglementations des Fonds structurels et les orientations stratégiques communautaires. Ils ont ainsi leur place dans les programmes opérationnels des États membres et de leurs régions et peuvent être diffusés dans toute l'UE. Ces recommandations et principes s'appuient sur l'expérience de longue date de l'UE acquise grâce aux initiatives communautaires URBAN I et II. Une expérience qui a révélé que les programmes les plus efficaces sont ceux qui identifient et incluent à la fois des quartiers d'avenir ayant un potentiel de croissance et des zones urbaines confrontées à de réels problèmes. Les zones urbaines défavorisées n'ont pas uniquement besoin de mesures ponctuelles et à court terme. Elles ont aussi et surtout besoin de stratégies globales sur le long terme qui mettent en place un cadre solide et fiable ainsi qu'une vision générale pour une période d'au moins cinq ans.

À l'échelon régional, les réseaux de villes et de zones urbaines cibles de différentes villes et régions peuvent représenter une réelle valeur ajoutée pour les différentes interventions et stratégies locales. L'expérience acquise le montre abondamment, surtout en Allemagne, aux Pays-Bas, en Italie, en France et en Espagne. L'échange d'informations et l'offre de possibilités de formation peuvent contribuer à la réussite des programmes. Au cours de ces dernières décennies, les programmes transnationaux, transfrontaliers et interrégionaux ont aussi contribué de manière significative à la création et à la diffusion de savoir-faire et de l'innovation dans toute l'Europe.

Les défis particuliers rencontrés dans les nouveaux États membres

La plupart des nouveaux États membres de l'UE doivent faire face à des défis spécifiques en matière de développement urbain et de régénération urbaine. Dans la plupart des villes de ces pays (à l'exception de Malte et de Chypre), les autorités locales sont à présent propriétaires des anciens biens publics, situation qui résulte de l'ouverture de leurs frontières et de l'effondrement de leurs anciens systèmes politiques. Les villes se sont brusquement retrouvées dans le rôle de propriétaires, confrontées de surcroît à d'importants obstacles structurels. En outre, la plupart des villes des nouveaux États membres ont vu leur population décliner ces dix dernières années en raison de l'exode vers d'autres États membres, en particulier les anciens. Faire face à tous ces défis exige des systèmes entièrement repensés d'administration locale et des approches permettant d'associer activement la population, une population qui, dans la plupart des cas, n'a pas été habituée à participer et à assumer un certain degré de responsabilité dans ces domaines politiques durant l'«ancien régime». Certains défis spécifiques en rapport avec le rétrécissement de certaines villes ont dû également être pris en compte.

En outre, la profonde restructuration économique qu'ont connue ces pays a fait disparaître de très nombreuses possibilités d'emploi, sollicitant ainsi excessivement les ressources et le soutien des autorités publiques. Au même moment, les zones industrielles (reconversion des friches industrielles) et le parc de logements exigent des investissements rapides. Il en va de même pour les infrastructures matérielles, techniques et sociales.

Par ailleurs, de nombreuses villes des nouveaux États membres ne bénéficient pas encore de conditions satisfaisantes leur permettant de développer des stratégies intégrées de développement urbain, comme le recommande la politique de cohésion de l'UE. Alors que les villes des anciens États membres ont été soutenues par deux générations de programmes URBAN, profitant par ailleurs du développement commun d'un «acquis urbain», les villes des nouveaux États membres n'ont jamais eu accès à cet instrument communautaire et n'ont donc pas eu l'occasion de tirer des enseignements de l'expérience URBAN. En outre, les



Les zones défavorisées sont des zones potentielles de croissance.

ÉTUDE DE CAS

«Support for Cities»: promouvoir l'expertise et la connaissance dans le domaine du développement urbain intégré

Le programme URBACT I a soutenu la poursuite de stratégies intégrées dans les nouveaux États membres par le biais de son initiative «Support for Cities». Cette initiative a été conçue pour les aider à élaborer des stratégies et des projets urbains intégrés financés dans le cadre du nouveau cycle de la politique de cohésion 2007-2013. «Support for Cities⁴¹» a mis à la disposition des villes un certain nombre de gestionnaires de projets et d'experts susceptibles de les aider à définir leur propre stratégie de développement urbain. Les villes bénéficiaires ont ainsi pu profiter de l'expertise de l'UE pour préparer leurs demandes de financement dans le cadre des programmes opérationnels ou pour améliorer la mise en œuvre de projets et de stratégies. L'initiative a été menée entre septembre 2006 et juin 2007 et a associé quarante-trois villes de huit États membres et trente et un experts externes de toute l'Europe. Ces experts ont collaboré avec les villes pour les aider à développer des stratégies ou des projets urbains intégrés axés autour d'un large éventail de problèmes identifiés par les villes.

http://urbact.eu/fileadmin/corporate/pdf/SFC/S4C_final_EN.pdf

villes des anciens États membres ont souvent bénéficié d'une longue tradition de politique urbaine à l'échelon national ou régional, alors que celles des nouveaux États membres ne pouvaient compter sur un tel soutien. Dans les programmes opérationnels qui intègrent des actions axées sur le développement urbain, l'assistance technique pourrait contribuer au nécessaire renforcement du développement des capacités, des conseils d'orientation, du savoir-faire et de l'expertise dans les nouveaux États membres⁴⁰.

Comment les instruments de la politique de cohésion peuvent-ils contribuer à la bonne gouvernance urbaine à tous les niveaux

Comme nous l'avons montré plus haut, les politiques de développement urbain jouent un rôle important dans la réalisation de l'objectif d'un développement économique, social et territorial durable au niveau européen, national, régional et local. Les instruments de la politique de cohésion soutiennent ce développement durable en encourageant à différents niveaux les politiques de développement urbain durable et une bonne gouvernance urbaine.

À l'échelon européen, la politique de cohésion facilite la réalisation d'autres priorités communautaires fondamentales, par exemple celles qui découlent de la stratégie de Lisbonne et des lignes directrices intégrées pour la croissance et l'emploi⁴². Les orientations stratégiques communautaires au service de la cohésion intègrent les principes et

« La politique de cohésion 2007-2013 tient particulièrement compte du fait que les zones urbaines sont les moteurs du changement économique et l'élément clé du développement régional européen »



les priorités de la politique de cohésion et proposent des pistes pour que les régions européennes puissent profiter pleinement des Fonds structurels de l'UE. Les États membres définissent leurs priorités en matière de politique de cohésion sur la base des orientations stratégiques communautaires. L'objectif est de garantir une meilleure intégration des priorités communautaires dans les programmes nationaux et régionaux de développement.

Les orientations stratégiques communautaires en matière de cohésion 2007-2013 recommandent que la politique de cohésion ne se limite pas à stimuler la croissance et l'emploi mais qu'elle poursuive aussi des objectifs sociaux et environnementaux⁴³. À cette fin, elles identifient trois objectifs sur lesquels concentrer leurs ressources⁴⁴:

- améliorer l'attrait des États membres, des régions et des villes, en tant que lieux d'investissement, de travail et de vie;
- encourager l'innovation, l'esprit d'entreprise et la croissance de l'économie de la connaissance;
- créer des emplois plus nombreux et de meilleure qualité.

La politique de cohésion 2007-2013 tient particulièrement compte du fait que les zones urbaines sont les moteurs du changement économique et l'élément clé du développement régional européen. Les autorités locales sont les partenaires incontournables du développement régional et urbain et de la mise en œuvre des stratégies de Lisbonne et de développement durable. Dans ce contexte, la Commission européenne a décrit une série de domaines nécessitant une attention particulière et qui sont susceptibles d'aider les villes à prendre fait et cause pour la croissance, la cohésion et la stabilité de l'Europe. Elle préconise à cette fin diverses interventions, par exemple⁴⁵:

- rendre les villes plus attrayantes en développant les infrastructures de transport, les services, l'environnement et la culture;
- renforcer les relations entre les zones urbaines, rurales et périurbaines;
- renforcer le rôle des villes en tant que centres de croissance, promouvoir l'entrepreneuriat, l'innovation et l'économie de la connaissance et soutenir les petites et les moyennes entreprises (PME);

- améliorer la capacité d'insertion professionnelle et réduire les inégalités et les écarts entre les districts, d'une part, et les groupes sociaux, d'autre part;
- combattre la délinquance et le sentiment d'insécurité;
- améliorer la gestion des interventions urbaines;
- promouvoir les réseaux d'échange d'expériences;
- développer des mécanismes d'ingénierie financière pour maximiser l'impact des interventions des Fonds structurels.

Les règlements des Fonds structurels 2007-2013 offrent un large éventail d'instruments qui sont, pour les acteurs nationaux, régionaux et locaux, autant d'incitants à innover et à progresser dans le domaine du développement urbain et de la bonne gouvernance urbaine⁴⁶. Parmi les dispositions, retenons la participation des villes, des autorités locales et des citoyens à la préparation, à la mise en œuvre, au suivi et à l'évaluation des programmes opérationnels⁴⁷. Cette implication doit être la règle lors de la conception et de la mise en œuvre des initiatives urbaines. D'autres possibilités incluent le partage des responsabilités, la planification et la programmation stratégiques ainsi qu'une forte concentration du financement sur des zones urbaines cibles stratégiques. Les orientations stratégiques communautaires en matière de cohésion 2007-2013 recommandent en outre clairement une approche multidisciplinaire ou intégrée et la participation de partenaires clés des villes et des autorités locales aux actions urbaines. Dans ce contexte, les programmes de renforcement des capacités prévus en faveur des nouveaux États membres pourraient être utiles.

Une analyse des programmes opérationnels cofinancés par le Fonds européen de développement régional (2007-2013) identifie deux approches revêtant une importance particulière pour une gouvernance multiniveau en matière de développement:

- les activités favorisant une transition de l'approche sectorielle à une approche globale et intégrée;
- les groupements européens de coopération territoriale (GECT) qui permettent de réorganiser la coopération entre les villes, en particulier dans les agglomérations transfrontalières⁴⁸.

Dans le cadre de l'objectif «coopération territoriale européenne», l'initiative «Les régions, actrices du changement économique» permet d'expérimenter d'intéressantes idées innovantes, et de les transférer rapidement aux programmes opérationnels, au titre des objectifs «convergence», «compétitivité régionale et emploi» et «coopération territoriale européenne». Cette initiative encourage ainsi également une meilleure coopération et une meilleure coordination entre les niveaux locaux et régionaux.

Dans le cadre des projets URBACT, le renforcement escompté des liens entre les administrations municipales et les autorités de gestion (régionales ou nationales) de l'UE peut dès lors être profitable aux deux parties. Les autorités de gestion ont pour avantage d'examiner des demandes de projet mieux préparées, tandis que les villes, de leur côté, peuvent directement communiquer et interagir avec leurs autorités de financement responsables. Les plans d'action locale préparés conjointement constituent des documents de référence essentiels pour les deux parties. Cette «passerelle à double sens» est un élément clé de l'initiative «Les régions, actrices du changement économique».

Gérer les migrations et l'intégration au niveau local: MILE (Managing Migration and Integration at Local Level)

MILE est un réseau pilote «Fast Track» d'URBACT II qui s'inscrit dans le cadre de l'Initiative «Les régions, actrices du changement économique». Le projet a mis en place un réseau thématique de 10 villes et de leurs régions, après avoir identifié la nécessité de mettre au point un programme d'échanges intégré sur le thème «Gérer les migrations et l'intégration à l'échelon local».

Ce projet s'est fixé comme objectif général d'aider les villes et les régions à prendre à bras le corps les questions de l'immigration et de l'intégration dans leurs programmes opérationnels régionaux et d'améliorer les pratiques dans ces domaines. D'une manière plus générale, le projet a pour vocation d'aider les villes partenaires à développer et à identifier des propositions de bonnes pratiques, susceptibles de bénéficier d'un financement du FEDER, du FSE et d'autres sources communautaires ou nationales. Pour mener à bonne fin cet objectif global, le projet conçoit et organise un programme d'échange transnational avec le développement des Action Learning Sets (ALS) pour plus de 90 acteurs clés des villes partenaires et des «régions sœurs» impliquées. L'objectif est d'assurer une participation et une coopération étroite des praticiens, responsables politiques et gestionnaires de programmes aux échanges d'apprentissage. L'accent est mis ici sur trois sous-thèmes spécifiques reflétant les priorités identifiées par les partenaires:

1. soutien et développement d'entreprise;
2. mesures actives d'inclusion pour l'accès au marché du travail;
3. accès à des services clés (éducation, logement et santé) et dialogue interculturel.

Même si le réseau MILE n'est pas encore entièrement sur pied, ses villes et régions membres commencent déjà à en profiter. Dans la ville de Séville, par exemple, le plan d'action local produit dans le cadre de ce réseau «Fast Track» est déjà en phase de mise en œuvre, tandis que certaines des activités ont été intégrées dans les services «classiques» de la ville. Ce renforcement de la coopération entre les villes participantes et les autorités de gestion, ainsi que le soutien de la Commission européenne ont également abouti au développement d'un projet de qualité, ce qui a réellement multiplié la chance de voir les projets des régions participantes bénéficier des ressources financières des Fonds structurels européens.

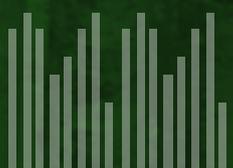
<http://urbact.eu/mile/>



Les politiques de développement régional efficaces anticipent la nécessité, pour les villes, d'être étroitement associées au développement du reste de la région. Le schéma de développement de l'espace communautaire, l'agenda territorial de l'UE, les orientations stratégiques communautaires au service de la cohésion ainsi que le livre vert sur la cohésion territoriale ont sensibilisé les acteurs concernés au fait qu'un développement équilibré à l'échelon régional permet de rapprocher les communautés. On reconnaît de plus en plus la nécessité de promouvoir la coopération, le dialogue et le partenariat entre les différents niveaux de gouvernements, les organisations et les responsables de la mise en œuvre des politiques sur le terrain. La qualité de la vie peut s'améliorer lorsque le développement urbain s'étend à la région tout entière et qu'il associe croissance économique et avantages sociaux.

Cette volonté d'améliorer la compétitivité des villes a nettement plus d'impact lorsque les villes et leurs régions unissent leurs forces pour travailler au sein d'alliances stratégiques comme des agglomérations urbaines, développant ainsi des formes nouvelles et innovantes de gouvernance régionale. L'utilisation d'un financement européen, administré par les autorités de gestion par le biais de leurs programmes opérationnels exige une coopération structurée et bien développée entre les niveaux national, régional et local. Le financement et la coopération pourront être en particulier utilisés pour la régénération globale de multiples zones urbaines défavorisées, les avantages sociaux et le développement urbain durables étant planifiés d'emblée.

Le chapitre suivant examine ce mouvement vers une méthodologie européenne commune en matière de développement urbain, capable d'encourager un tel développement durable en Europe.



CHAPITRE

3

VERS UNE MÉTHODOLOGIE EUROPÉENNE COMMUNE POUR
UN DÉVELOPPEMENT URBAIN DURABLE

VERS UNE MÉTHODOLOGIE EUROPÉENNE COMMUNE POUR UN DÉVELOPPEMENT URBAIN DURABLE

Au cours de ces dernières décennies, la conception de l'urbanisme a évolué. Cette discipline purement technique au départ a gagné en complexité, intégrant aussi désormais le souhait des responsables politiques et des différents acteurs de répondre aux besoins des villes et des habitants. De nombreuses années d'expérience pratique ont permis le développement d'un précieux corpus de bonnes pratiques et de recommandations pour une politique urbaine répondant aux défis des villes européennes. Cinq dimensions ou caractéristiques au moins peuvent être identifiées⁴⁹:

- l'abandon des priorités sectorielles au profit d'une intégration plus générale au sein de l'économie locale ou régionale;
- une transition gouvernement-gouvernance, autrement dit la tendance pour les gouvernements centraux à confier certaines tâches à des niveaux inférieurs de gouvernement, comme les provinces, les régions, les villes, les districts urbains et les quartiers (ou «décentralisation»). Conjointement à la privatisation de missions gouvernementales, la décentralisation implique la participation d'un plus grand nombre de partenaires politiques, organisations, et individus différents (la gouvernance);
- l'accent est mis de plus en plus sur le renforcement du pouvoir des habitants des villes et de certains quartiers;
- l'abandon de politiques universelles au profit de politiques plus ciblées et territorialisées;
- une attention accrue accordée à l'efficacité des politiques.

Une méthodologie commune de développement urbain durable a commencé à prendre forme au cours de ces dix dernières années. Elle résulte de l'émergence d'un acquis urbain européen qui exploite l'expérience acquise et soutient le développement urbain intégré et durable. Cette méthodologie s'inscrit également dans le droit fil des principes politiques et des recommandations inscrites dans la Charte de Leipzig sur la ville européenne durable⁵⁰. L'acquis urbain repose sur les pierres angulaires suivantes⁵¹:

- l'approche intégrée et transsectorielle des initiatives communautaires URBAN;
- les nouveaux instruments de gouvernance, d'administration et de gestion urbaines y compris des responsabilités locales accrues et de solides partenariats horizontaux, testés dans le cadre des initiatives communautaires URBAN;
- une sélection ciblée de villes et de zones éligibles, et un financement concentré;
- la mise en réseau, l'étalonnage des performances et l'échange de connaissances et de savoir-faire, s'appuyant sur l'expérience positive et les résultats du programme URBACT I.

Poursuivant les objectifs politiques européens de la stratégie de Lisbonne mais aussi de la stratégie de développement durable, l'approche intégrée met l'accent sur l'authenticité du partenariat, de la coopération, de la gouvernance et du travail en réseau à l'échelon des régions et des villes.



La planification urbaine, c'est répondre aux besoins des citoyens.

La nécessité d'une méthodologie commune et sa valeur ajoutée est encore confirmée par les divers défis auxquels les villes sont aujourd'hui confrontées, depuis les différences au niveau des structures d'habitat à l'échelon européen jusqu'aux problèmes sociaux, économiques et environnementaux plus spécifiques aux quartiers urbains défavorisés.

Ce chapitre explique les principaux principes et les éléments importants des bonnes pratiques et des stratégies efficaces qui peuvent être autant de pistes pour une méthodologie européenne commune en matière de développement urbain durable. Nous les avons illustrés à l'aide d'exemples concrets.

« La conception de l'urbanisme a évolué. Cette discipline purement technique au départ a gagné en complexité, intégrant aussi désormais le souhait des responsables politiques et des différents acteurs de répondre aux besoins des villes et des habitants »

Développer une vision à l'échelle de la ville dépassant le cadre des différents projets

Les projets de développement urbain qui ont fait leurs preuves montrent combien les interventions urbaines peuvent être profitables à l'ensemble du district, voire à la région dans son ensemble. Les stratégies de développement urbain se sont longtemps concentrées sur l'analyse des problèmes. Une évolution est toutefois intervenue ces dernières années: il est aujourd'hui reconnu qu'un district ou une ville peut identifier son propre potentiel inexploité et réaliser ainsi une revitalisation durable dans un contexte régional. À leur tour, ces besoins potentiels doivent toutefois être inclus dans les stratégies à long terme en faveur du développement urbain durable.

Le principe qui consiste à identifier le potentiel inexploité des ressources humaines et des territoires s'applique à des villes tout entières comme à des quartiers précis ou des zones au sein de villes. Même les quartiers les plus défavorisés ont quelque chose à offrir pour favoriser le développement de la ville dans laquelle ils se situent. La communauté locale et les parties prenantes aux projets d'investissement doivent pouvoir être rassemblés pour créer une vision dynamique et ambitieuse pour l'avenir, chaque groupe contribuant ici à l'impact global de la stratégie.

Les quartiers urbains défavorisés peuvent agir pour se donner une nouvelle image. Ils ont souvent souffert d'une mauvaise réputation au sein de leur ville et de leur région, une réputation qui ne reflète pas fidèlement la situation dans la zone et qui est plus noire que la perception

qu'en a la communauté de la zone en question. Cette stigmatisation de certains quartiers finit généralement par faire réellement obstacle à une régénération urbaine réussie et s'accompagne d'une discrimination des résidents, tant sur le plan du logement que sur le marché du travail. Pour remédier à de telles situations, une nouvelle approche est en voie d'élaboration et de réalisation dans de nombreuses villes européennes: la stratégie de marketing pour les quartiers urbains défavorisés (*neighbourhood branding*).



Une vision urbaine profite à tous les quartiers.

ÉTUDE
DE CAS

URBAN II à Turin

INVENTER UN NOUVEL AVENIR POUR UNE ZONE URBAINE DÉFAVORISÉE

À Turin (Italie), le programme URBAN II couvre la banlieue sud de la ville, à proximité du complexe industriel de Fiat Mirafiori. Ces quartiers nécessitaient une régénération urbaine intensive ne se limitant pas au parc de logements sociaux. L'accent devait aussi être mis sur les espaces publics et espaces verts de piètre qualité. L'idée était également d'identifier de nouvelles fonctions centrales et de réintégrer au sein du système urbain turinois ce district de la périphérie caractérisé par le déclin social et matériel.

Le modèle de régénération et de développement élaboré dans le cadre de cette initiative URBAN II avait pour objectif de faire sortir de l'impasse ces quartiers, qui s'y trouvent depuis de nombreuses années. Une analyse du contexte actuel, réalisée par le biais d'un processus continu de consultation avec les parties prenantes participant au Forum pour le développement local, a abouti à la définition et à l'adoption conjointe d'une stratégie de développement. Pour faire converger toutes les énergies sur le développement futur de cette zone urbaine et en particulier sur la coopération des partenaires et des acteurs au niveau local, trois slogans clés ont été imaginés pour orienter l'ensemble du processus de régénération:

- Trouver un nouveau centre!
- Remettre la zone urbaine sur les rails!
- Trouver de nouvelles priorités!

En ce qui concerne le processus de l'innovation et la pérennité des résultats de projets européens de ce type, l'une des principales réalisations de l'initiative est sans conteste la création du «Forum pour le développement local», mis en place dans la zone cible afin d'assurer un suivi efficace du programme. Les représentants des associations locales et des entreprises sont invités à s'associer à ses activités. Ce forum comprend tous les partenaires sociaux et économiques qui ont rejoint le programme en phase préparatoire et est ouvert à toute personne et toute entité, qu'il s'agisse d'entreprises publiques, d'entreprises privées, d'associations sans but lucratif, de comités de district ou d'autres groupes désireux de suivre l'évolution de l'initiative.

http://www.comune.torino.it/urban2/eng_vers/area.html

Le projet IMAGE

STRATÉGIE DE MARKETING (NEIGHBOURHOOD BRANDING)
 EN FAVEUR DES ZONES URBAINES DÉFAVORISÉES

De nombreux ensembles résidentiels d'après-guerre d'Europe sont confrontés à une série de défis matériels, économiques et sociaux. Au cours de ces dernières années, il est apparu clairement qu'à elle seule, la régénération matérielle ne pouvait résoudre tous ces problèmes et qu'elle devait au contraire s'intégrer dans un vaste ensemble de solutions axées sur le renouveau de ces quartiers. Améliorer l'image d'une zone urbaine est un élément clé de programmes de développement intégré.

Le projet IMAGE, financé par INTERREG III B, s'est intéressé aux nouveaux concepts d'amélioration de l'image. La stratégie de marketing est un élément important de ces différents dispositifs, tous associés au Projet IMAGE: Europark (Anvers, Belgique), Barton Hill (Bristol, Royaume-Uni), Poptahof (Delft, Pays-Bas), Ballymun (Dublin, Irlande) et Schwamendingen (Zurich, Suisse). Les communautés et les parties prenantes sont associées au développement de leur «marque», qui est intégrée dans les plans d'action locale existants.

Cette approche a été développée et testée dans les cinq zones de grands ensembles résidentiels d'Europark (Anvers), de Barton Hill (Bristol), de Poptahof (Delft), de Ballymun (Dublin) et de Schwamendingen (Zurich). On remarquera que les actions de projet ont été intégrées dans les stratégies existantes de régénération locale, ce qui montre à quel point cette stratégie de marketing doit associer les communautés. L'impact positif de ce projet est l'une des raisons qui ont permis à IMAGE d'être sélectionnée pour faire partie des 11 stars des 99 projets INTERREG III B.

<http://www.eukn.org/eukn/>



« L'expérience montre que lorsqu'elles s'intègrent dans des politiques locales et/ou régionales, les approches territorialisées sont plus efficaces et débouchent sur des résultats plus nombreux »

Les politiques prioritaires horizontales: la formule du succès à promouvoir

Les politiques urbaines sont généralement mises en œuvre dans des zones soigneusement délimitées et visent à associer toutes les parties prenantes et tous les acteurs locaux compétents. Ce processus de coopération est un facteur clé de réussite et peut encore être renforcé en ciblant des groupes spécifiques au sein du territoire en question ainsi que par le cofinancement de programmes par le Fonds social européen (FSE). La combinaison des fonds du FEDER et du Fonds social européen permet de mettre en œuvre des mesures de régénération qui investissent à la fois dans des lieux, des personnes et des compétences, augmentant ainsi les débouchés et les opportunités personnelles, au bénéfice de l'avenir de la région.

L'expérience montre que lorsqu'elles s'intègrent dans des politiques locales et/ou régionales, les approches territorialisées sont plus efficaces et débouchent sur des résultats plus nombreux. Des politiques spécifiques peuvent alors cibler une zone au sein d'une ville, d'une agglomération ou d'une région, allant au-delà des frontières et des limites d'un seul territoire. C'est particulièrement vrai lorsque les politiques suivantes sont intégrées dans un programme de régénération au niveau local et/ou régional:

• politiques d'aménagement stratégique du territoire

Les autorités locales doivent expliquer clairement comment elles envisagent le développement du territoire; elles doivent être en mesure de présenter une vision stratégique d'avenir lorsqu'elles négocient avec des investisseurs potentiels. Ce thème revêt actuellement une importance particulière pour de nombreux nouveaux États membres où, dans ce mouvement précipité de conversion à l'économie de marché, des investissements ont été acceptés à n'importe quel prix. Les autorités locales hésitaient en effet à multiplier les règles et les prescriptions, craignant que cela ne ralentisse le processus d'investissements étrangers et partant, la croissance. Mais aujourd'hui, on est de plus en plus conscient que la désorganisation du développement urbain aura un coût élevé pour l'avenir;

• politiques d'égalité des chances

L'expérience acquise dans divers pays européens a révélé que les villes peuvent obtenir et obtiennent de fait de meilleurs résultats lorsqu'elles réalisent l'égalité des chances pour tous les citoyens au sein de chaque projet. Pour faire face aux défis liés à la mondialisation et à l'évolution des réalités sociales, les villes peuvent être aidées par les politiques d'inclusion sociale et d'antidiscrimination, qui soutiennent les efforts de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale, prennent des mesures contre la discrimination, améliorent l'insertion des personnes handicapées et renforcent l'égalité des chances pour les hommes et les femmes;

• politiques environnementales

Toutes les interventions urbaines ont pour défi de protéger l'environnement et de promouvoir une utilisation plus responsable des ressources naturelles. Chaque projet est soumis à des mesures et à des contrôles spécifiques destinés à garantir le respect des objectifs environnementaux généraux. Toutefois, l'expérience commune à plusieurs villes et régions montre qu'une politique régionale judicieusement conçue et dotée d'objectifs environnementaux encouragera les différents projets à réaliser un maximum de gains;

Gestion intégrée des déchets à Ramnicu Valcea

L'instrument structurel de préadhésion (ISPA) a permis de cofinancer l'installation d'un dispositif de traitement des déchets à la fois écologique et performant à Ramnicu Valcea (Roumanie).

Cette ville de 120 000 habitants est située au cœur d'une région renommée pour ses stations thermales et ses centres de cure. Dotée en outre d'un riche patrimoine historique et culturel, Ramnicu Valcea est ainsi une destination touristique fréquentée, mais aussi un pôle industriel important. Or, en matière de gestion des déchets, la situation de l'agglomération était problématique. En l'absence d'un système efficace de gestion des ordures ménagères (au moins 20% des habitants ne bénéficiaient pas d'un service de ramassage des poubelles), Ramnicu Valcea a vu se multiplier les dépotoirs à proximité des lieux d'habitation. Les ordures étaient ramassées et stockées dans une décharge située à 12 km du centre-ville, au bord de l'Olt, d'où une pollution de cette rivière.

En 2000, les autorités locales de Ramnicu Valcea ont présenté à la Commission européenne une proposition intitulée «Gestion intégrée des déchets à Ramnicu Valcea», projet élaboré en partenariat avec l'agence allemande de coopération (GTZ). En novembre 2001, la Commission européenne approuvait, dans le cadre de l'ISPA, une subvention d'environ 11 millions d'euros. Ces fonds allaient permettre de financer les activités suivantes:

- amélioration du système de collecte des déchets à travers la mise en place d'un système de collecte sélective, l'acquisition de poubelles et de conteneurs spéciaux pour les déchets recyclables et dangereux, l'organisation de campagnes de sensibilisation dans les médias et la mise à disposition d'outils d'information (site Internet, guide destiné aux ménages, etc.);
- fermeture du dépotoir de Raureni, ouvert en 1978, qui n'était plus conforme aux normes environnementales, sanitaires et de sécurité en vigueur;
- création d'un nouveau centre de recyclage à Feteni, conforme aux directives européennes, d'une capacité de 1 000 000 m³ et d'une durée de vie estimée à 19 ans;
- construction d'une station de compostage, où les déchets biodégradables seront traités et convertis en engrais.

<http://www.primariavl.ro/>

http://ec.europa.eu/regional_policy/projects/stories/index_fr.cfm



• politiques démographiques

Même si le développement démographique est un domaine politique encore en pleine évolution, il n'en revêt déjà pas moins une importance fondamentale. Face au défi de promouvoir un développement urbain équilibré et durable, y compris en ce qui concerne les logements et les infrastructures, il convient de s'assurer que les politiques urbaines continuent de répondre aux besoins de la population sur le long terme. Pour gérer le changement démographique, qu'il s'agisse d'un accroissement de la population ou d'un déclin de la population, du vieillissement

démographique ou de l'immigration, les responsables politiques doivent être attentifs aux besoins des générations à venir, au lieu de se contenter d'apporter des réponses aux problèmes actuels.

Plans à moyen et à long terme pour la rénovation et le développement urbains

Les plans de développement doivent être élaborés dans une perspective à long terme et inclure des objectifs intermédiaires permettant de mesurer les progrès en cours de route. À cet égard, le calendrier de mise en œuvre des différents projets joue un rôle crucial. Pour assurer la réussite de la stratégie de développement urbain, il est nécessaire de relever certains défis en termes de calendrier. En voici quelques-uns:

• se doter d'une stratégie de désengagement

Les politiques et dispositifs de financement publics nécessaires pour soutenir le développement intégré sont limités dans le temps et ne coïncident pas toujours avec le développement réel d'une zone urbaine. Il est donc important de disposer d'une stratégie de désengagement, c'est-à-dire de se préparer à la période de «post-financement public» de manière à ce que les avantages du programme de développement ne cessent pas brutalement;

• prendre conscience du processus politique

Les changements dans les administrations suite à des élections locales peuvent parfois affecter ou ralentir le développement urbain, par exemple certains projets. Des stratégies qui viennent parfois d'être mises sur les rails doivent alors être modifiées. La planification et le financement doivent viser à tenir compte de l'impact de la politique au moment de

La jeunesse de Bristol retrouve ses manches pour concevoir son environnement urbain

Le quartier de Hartcliffe & Withywood, de la ville britannique de Bristol, est en train de vivre une régénération dont il a le plus grand besoin. Ce quartier est visiblement défavorisé, connaît de réels problèmes sociaux, un taux de chômage élevé, et plusieurs de ses espaces publics sont sous-développés. Le vaste programme de réaménagement a réuni des professionnels de plusieurs domaines. «Spacemakers» est ainsi né de discussions entre personnes de «The Architecture Centre» de Bristol, de «The Glasshouse» de Londres, du conseil municipal de Bristol et du Hartcliffe Community Campus qui partageaient un certain nombre d'idées. Ensemble, ils ont eu l'idée d'impliquer les jeunes défavorisés eux-mêmes dans la conception de leur environnement local.

Les jeunes participants ont dû suivre une longue préparation afin de pouvoir jouer le rôle de Spacemakers. Ils ont notamment suivi un cours de trois jours portant sur la conception d'espaces publics et abordant les questions de régénération, la prise de parole en public, la planification et la négociation. Ils ont également visité quatre grands parcs au Royaume-Uni et d'autres aux Pays-Bas pour se faire une idée des éléments qu'ils voulaient intégrer dans leur propre parc.

Après avoir sélectionné un site parmi dix espaces locaux en mesure d'être exploités, les jeunes ont envisagé avec l'artiste du projet différentes conceptions et caractéristiques. Ils ont ensuite choisi un architecte paysagiste parmi 17 candidats. Ils ont dû présenter aux trois candidats présélectionnés leur projet et leurs priorités pour le parc. Une grande partie du travail pratique a ensuite été réalisée par le gestionnaire du projet et par l'architecte paysagiste, mais les Spacemakers ont tenu le grand public informé de l'évolution des choses. Ils ont réalisé des brochures et préparé des maquettes, des plans et des présentoirs qu'ils ont soumis aux habitants concernés et aux organismes de financement, notamment aux responsables et aux élus du conseil municipal de Bristol.

Un espace public a finalement vu le jour, intégrant un grand nombre d'éléments et de caractéristiques proposés et sélectionnés par les jeunes participants, dont un imposant abri futuriste, un toboggan et un petit cours d'eau. En outre, le choix des matériaux résulte de l'observation des actes de vandalisme perpétrés dans d'autres espaces publics, avec une nette préférence pour ce que les jeunes qualifient de «matériaux indestructibles».

<http://www.bristol.gov.uk/>

http://ec.europa.eu/regional_policy/projects/stories/index_fr.cfm



La politique d'aujourd'hui doit préparer leur avenir.

l'élaboration des stratégies de développement. En outre, un engagement local fort est nécessaire pour faire avancer les choses et associer les partenaires au niveau local et régional et parfois même aussi au niveau national et européen;

• répondre aux attentes à court et à long terme

Les communautés locales risquent de voir leur patience mise à rude épreuve si elles doivent attendre longtemps avant que les choses ne s'améliorent. Les autorités locales sont en effet soumises à des exigences légales strictes et doivent faire face aux limites du financement public. Si les communautés locales ne constatent pas rapidement d'amélioration «sur le terrain», elles perdent généralement leur motivation à participer. Par conséquent, pour être efficaces, les stratégies de développement urbain doivent proposer un large éventail d'activités produisant des résultats tangibles à court et à moyen terme. Les fonds de quartier, qui peuvent être utilisés par les résidents eux-mêmes, peuvent s'avérer particulièrement utiles dans de telles situations.

Les attentes peuvent aussi différer lorsque le développement urbain implique une coopération entre le secteur public et privé. Pour les villes, les attentes à court terme des investisseurs posent souvent problème. Les procédures de planification s'étendent en effet sur une période bien trop longue pour que les investisseurs continuent à s'y intéresser. De nombreuses villes européennes ont donc amélioré leur système de gestion et de gouvernance afin d'accélérer le processus de planification. Les investisseurs privés ont autant à gagner que les investisseurs publics

« Le défi du développement urbain intégré consiste à promouvoir la compétitivité et l'inclusion sociale tout en améliorant le bâti et l'environnement naturel afin d'offrir aux habitants de meilleures conditions de vie »

de l'existence d'une solide stratégie de planification à long terme qui leur permet d'évaluer les bénéfices potentiels de leurs investissements dans un territoire particulier.

Les programmes opérationnels à l'échelon national ou régional permettent de réaliser d'intéressantes avancées étant donné qu'ils associent des stratégies de développement durable à moyen et à long terme. Un programme opérationnel intègre les projets de développement dans le cadre d'une stratégie de planification régionale à moyen terme tout en les dotant d'une solide base financière. De nombreux nouveaux États membres ont choisi de financer des plans de développement urbain intégrés (PDUI) au cours de la première phase de mise en œuvre de l'actuelle période de programmation. Les demandes de projet ne sont éligibles au financement que lorsque ces plans ont été soumis.

Plus d'impact: la valeur ajoutée de l'approche intégrée

Le défi du développement urbain intégré consiste à promouvoir la compétitivité et l'inclusion sociale tout en améliorant à la fois le bâti et l'environnement naturel afin d'offrir aux habitants de meilleures conditions de vie. Ces deux aspects, en effet, influencent considérablement la qualité de vie dans les zones urbaines et l'attractivité de la ville aux yeux des entreprises.

La complexité du développement urbain intégré apparaît clairement lorsque diverses mesures sont utilisées conjointement pour réaliser des avantages qui dépassent le cadre du projet de développement en question. Ainsi, la création ou l'amélioration d'espaces verts doit aller de pair avec la rénovation de bâtiments à l'abandon. Un autre exemple est celui des systèmes de transport respectueux de l'environnement, qui doivent assurer non seulement les services aux passagers mais aussi promouvoir les moyens de transport alternatifs, en incluant notamment

des dispositions en faveur des deux-roues. En outre, ces systèmes de transport doivent tenir compte de divers facteurs, comme l'efficacité énergétique, les énergies renouvelables, les niveaux de bruit et la pollution atmosphérique

Le visage changeant du développement urbain

En Europe, le développement urbain a évolué en plusieurs «vagues» et a été redéfini au fil des ans. Les premiers projets de régénération urbaine des années 1960 menés en Allemagne, en France et au Royaume-Uni mettaient l'accent sur la résorption de l'habitat insalubre, associant la démolition d'immeubles et de structures et la construction de zones entièrement nouvelles. De nombreuses villes européennes se sont ainsi retrouvées avec de vastes lotissements monostructurés et préfabriqués, qui ont, depuis, fait apparaître de nouveaux problèmes.

Dans les années 1970, l'accent a été mis davantage sur la création de structures matérielles mais aussi sociales dans les quartiers (ce qui est encore très souvent le cas dans les nouveaux États membres). Cette approche a permis la modernisation et le développement attentif des constructions et des structures existantes. Le patrimoine culturel des villes européennes a ainsi été mis en valeur et a même servi de point de départ à la conception de la ville de demain.

Toutefois, au cours de cette période, les politiques ont continué à privilégier les nouvelles constructions, alors que nous nous apercevons aujourd'hui des limites d'une telle approche. En effet, les nouveaux immeubles construits dans les quartiers défavorisés ne répondaient pas nécessairement aux besoins de la population locale. Leurs habitants restaient coupés de la vie urbaine et ne profitaient pas de la croissance économique. En outre, le vandalisme était très présent, et ces communautés n'avaient pas le sentiment de profiter durablement des efforts de développement.

Les responsables politiques en ont tiré les leçons qui s'imposaient et ont compris qu'il faut absolument intégrer précocement un volet de création d'emplois dans toute stratégie de «redéveloppement». D'où l'idée d'utiliser précisément ces travaux de modernisation et de construction pour créer des emplois et assurer des formations en faveur des habitants des zones défavorisées. De nombreuses initiatives axées sur la création d'emplois au niveau local pour la population locale ont ainsi vu le jour dans toute l'Europe. Ces programmes ont contribué à créer une valeur ajoutée pour la population locale en améliorant leurs chances d'insertion ou de réinsertion professionnelle.

En évoluant et en s'affinant, les politiques urbaines des États membres et des villes de l'UE ont accordé de plus en plus d'importance à l'économie locale. Le changement économique et la restructuration industrielle et commerciale générale ont progressivement offert des perspectives nouvelles et différentes aux petites et moyennes entreprises (PME), mais aussi aux grandes entreprises. Elles sont aujourd'hui un élément incontournable de l'avenir économique des régions, des villes et des quartiers. Les PME peuvent ainsi jouer un rôle dans les projets axés sur l'intégration des minorités ethniques dans l'économie urbaine. Le financement du FEDER, souvent associé à celui du FSE, a facilité l'émergence de nombreuses solutions innovantes en Europe, dont beaucoup dans le cadre des initiatives communautaires URBAN I et URBAN II. Cette approche a considérablement amélioré l'impact du développement urbain et de la régénération urbaine dans les villes européennes.



Se fonder sur le passé pour bâtir le futur.

Stimulation des activités commerciales dans quatre quartiers défavorisés de Strasbourg: une initiative réussie

La Meinau, le Neuhoef, la Musau, le Port du Rhin... les quartiers sud de Strasbourg (France) et leurs 37 000 habitants connaissent une conjonction de difficultés commune à de nombreuses banlieues. Chômage, pauvreté, échec scolaire, autant de facteurs d'exclusion sociale et d'insécurité qui ne favorisent pas le développement économique local. Le tissu entrepreneurial est faible au cœur des cités d'habitat social mal dotées en équipements et services. À la forte mortalité des PME s'ajoute en outre la moyenne d'âge élevée des chefs d'entreprise. Ces derniers n'accèdent donc que difficilement aux dispositifs régionaux d'aide publique, dont les critères de sélection et les procédures ne sont pas adaptés au contexte local.

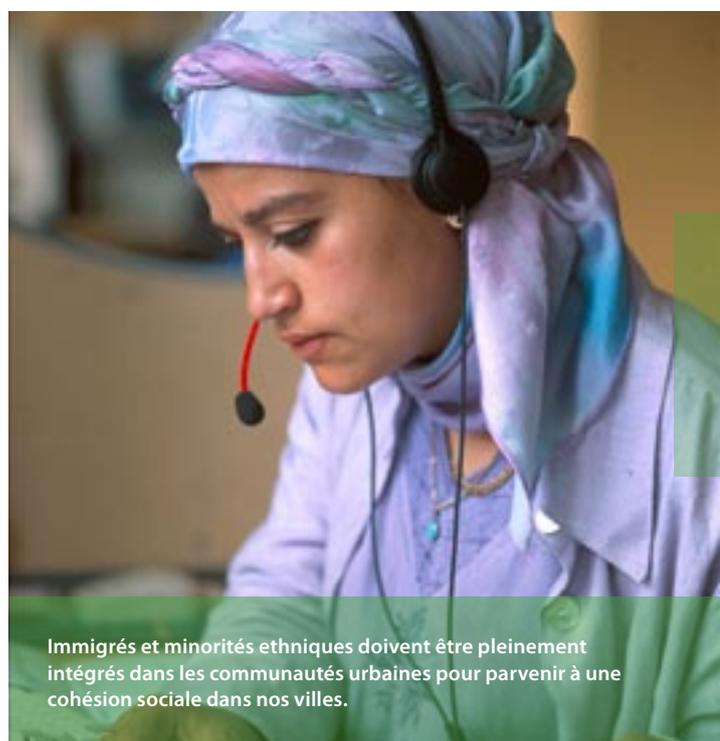
Pour soutenir la revitalisation économique et sociale des quartiers sud, le programme européen URBAN II de la Communauté urbaine de Strasbourg (CUS) s'appuie sur une stratégie qui combine effets structurants pour le territoire et effets d'entraînement pour la population. Les conclusions d'une enquête réalisée auprès de 226 entreprises ont conduit à la mise en place d'un nouveau dispositif de soutien au petit commerce, à l'artisanat et aux services de proximité dans les quartiers sud. Destiné aux entreprises de moins de 20 salariés, il apporte une aide à l'investissement matériel et immatériel, mobilier et immobilier à travers trois types d'intervention: travaux d'aménagement, investissements productifs (machines, logiciels) et reprise d'entreprise.

Le 11 avril 2006, ce projet URBAN a valu à Strasbourg le 1^{er} prix du concours de la presse économique française «Les initiatives de l'économie», dans la catégorie «Entreprises et territoires». Quelques mois plus tard, les objectifs prévus étaient dépassés, et la CUS a négocié avec la région un nouveau budget annuel, porté à 70 000 euros. Fin septembre 2006, 14 entreprises avaient déjà bénéficié de ce fonds de soutien. En termes d'emploi, le projet a réussi à ce jour à maintenir 83 postes et à en créer 11 autres. Le projet emploie lui-même 12 personnes qui supervisent la mise en œuvre. Applicable à tout type d'activité locale, l'assistance a l'avantage de soutenir les investissements dans les entreprises et de fournir des services aux habitants, qui, à leur tour, sont autant de sources d'emplois.

<http://www.investir-strasbourg.com/>
http://ec.europa.eu/regional_policy/projects/stories/index_fr.cfm

Les éléments clés d'une approche intégrée

La réalisation des objectifs de compétitivité et de cohésion sociale dans le cadre des stratégies et des programmes de régénération et de développement urbains nécessite la prise en compte de nombreux éléments, parmi lesquels la croissance économique et l'emploi, des aspects environnementaux comme l'efficacité énergétique et le changement climatique, l'exclusion sociale, la pauvreté, la criminalité, l'intégration des immigrés et des minorités ethniques, l'égalité entre les hommes et les femmes, le changement démographique, la lutte contre le «mitage», l'architecture, la culture et la bonne gouvernance. Nous analyserons ces différents aspects dans le présent chapitre ainsi que dans le chapitre suivant.



Immigrés et minorités ethniques doivent être pleinement intégrés dans les communautés urbaines pour parvenir à une cohésion sociale dans nos villes.

La plupart des programmes URBAN I et URBAN II ont montré que des approches intégrées innovantes peuvent avoir un précieux impact positif allant bien au-delà des améliorations immédiates au niveau du quartier concerné. Un bon nombre de ces projets ont servi de bancs d'essai pour de nouvelles procédures locales, de nouvelles formes de coopération et la participation de nombreux groupes différents à la conception et à la gestion de projet.

La communication de la Commission sur la politique de cohésion et les villes de 2006⁵² ainsi que la Charte de Leipzig sur la ville européenne durable de 2007⁵³ reconnaissent les problèmes liés à la réalisation des objectifs de développement intégré. Les deux documents soulignent comment les différents aspects que nous venons d'énumérer doivent être pris en compte à chaque niveau. Lorsque tous les efforts sont canalisés vers la réalisation d'un même objectif, la nouvelle croissance introduit des changements économiques et sociaux durables, associés à une meilleure protection de l'environnement. Nous allons à présent examiner comment associer ces différentes mesures pour maximaliser l'efficacité d'un projet.

« Les villes, pour développer et renforcer l'économie locale, peuvent utiliser les projets de développement urbain et de régénération des villes »

Intégration réussie de politiques sectorielles: la régénération urbaine au service de l'intégration des entreprises et du renforcement de l'économie

Les villes, pour développer et renforcer l'économie locale, peuvent utiliser les projets de développement urbain et de régénération des villes. Dans ce domaine également, les décideurs ont le choix devant un large éventail de possibilités⁵⁴. En se rapprochant de la population locale, les villes peuvent aider les entrepreneurs à cibler de nouveaux marchés et à définir leurs besoins en termes de services de soutien aux entreprises. Elles peuvent ainsi identifier, en coopération avec les entreprises, les organismes spécialisés offrant des services de soutien intégrés et efficaces.

Les villes ont un rôle fondamental à jouer en finançant, de diverses façons, les entreprises locales. Elles peuvent par exemple s'associer à

des programmes de garantie, octroyer des prêts et des microcrédits aux entreprises ou offrir des subventions et des incitations fiscales. Les villes peuvent aussi devenir de véritables entrepreneurs et développer des entreprises sur la base des opportunités repérées. En association avec des entreprises, elles peuvent aussi identifier de nouveaux marchés et encourager des investissements privés à petite échelle. Acheteurs majeurs, les villes peuvent également avoir un impact important sur les entreprises locales.

Intégration réussie de politiques sectorielles: intégrer les objectifs de formation et les objectifs d'emploi

Les villes participent aussi activement à la création de nouvelles opportunités de formation et d'emploi. Les politiques intégrées de développement urbain au niveau national, régional et local sont un formidable

ÉTUDE
DE CAS

Un projet pilote urbain à Bilbao couronné de succès

D'UNE ZONE RÉSIDENTIELLE À UN QUARTIER ÉCONOMIQUEMENT DYNAMIQUE

Ce projet pilote urbain mené à Bilbao (Espagne) s'est concentré sur Otxarkoaga, un quartier de la périphérie de la ville construit dans les années 1950 dans le contexte de la pénurie de logements et de l'essor industriel que la ville connaissait à l'époque. Isolé des autres quartiers de la ville et touché par le déclin de la base industrielle de Bilbao, Otxarkoaga était également confronté à une multitude de problèmes économiques et sociaux.

Le projet pilote urbain s'est intéressé aux problèmes de ce quartier et s'est proposé d'y apporter une solution en mettant en œuvre un train de mesures intégrées axées sur trois problématiques distinctes: l'environnement, le développement commercial et le faible niveau d'activité économique.

Parmi les mesures visant à améliorer l'environnement figurait le développement d'un centre de recyclage consacré à la réparation et à la récupération de différents produits comme des appareils électroménagers et des meubles venant de toute la ville et même d'ailleurs. Afin de donner un coup de pouce à l'emploi et à l'activité économique, le projet a financé des cours de formation pour le personnel travaillant dans les magasins. L'accent a été mis sur la gestion, les compétences informatiques et les services à la clientèle. Le centre commercial a par ailleurs subi une réhabilitation approfondie, l'objectif étant d'améliorer l'accès et l'apparence générale, mais aussi de l'agrandir afin de lui permettre de se diversifier. Un autre volet clé de ce projet a été la création d'une association d'entreprises commerciales locales.

http://ec.europa.eu/regional_policy/urban2/urban/upp/src/bullet12.htm

ÉTUDE
DE CAS

Stimuler l'esprit d'entreprise des communautés locales défavorisées de Bruxelles

Créer une entreprise n'est assurément pas un jeu. Il existe pourtant une méthode ludique pour apprendre à entreprendre. C'est celle que met en œuvre Groupe One, une association sans but lucratif implantée à Saint-Gilles, dans l'un des quartiers bruxellois qui constituent une zone urbaine dégradée autour de la gare du Midi. Avec un taux de chômage élevé, cette zone cumule divers handicaps économiques et sociaux et bénéficie à ce titre de l'initiative communautaire URBAN II.

Originaire d'Afrique du Sud, la méthode consiste en un jeu interactif de simulation d'entreprise, où les participants sont mis en situation dans un contexte entrepreneurial donné. Cet apprentissage par l'expérience leur permet de mesurer leurs responsabilités, de tirer les leçons de leurs erreurs et de stimuler leur créativité.

Opérationnel depuis janvier 2005 après une phase de développement et de test, «J'entreprends@Bruxelles» totalisait, fin 2006, 465 heures de formation en faveur de 828 participants issus d'écoles secondaires ou supérieures, d'ONG, d'organismes d'insertion socioprofessionnelle ou de personnes porteuses d'un projet de création d'entreprise. Dans leur grande majorité, les participants s'en sont montrés très satisfaits. L'impact du programme va au-delà du quantifiable car, dans bien des cas, il s'agit d'abord d'une «alphabétisation économique» des participants qui peut porter ses fruits en des temps et des lieux et sous des formes non prévisibles.

<http://www.groupeone.be/>

http://ec.europa.eu/regional_policy/projects/stories/index_fr.cfm

point de départ pour utiliser la main-d'œuvre urbaine. Au moment de mettre sur les rails des programmes de régénération, les autorités locales ont le choix parmi un large éventail de possibilités:

- les villes peuvent coopérer avec des partenaires commerciaux publics et privés pour créer des emplois durables. Les villes qui y parviennent le mieux mettent en œuvre une approche à l'échelle de la ville pour répondre aux besoins de formation, surmontant ainsi les obstacles au marché du travail. Elles s'emploient à renforcer l'identité sociale dans les zones défavorisées en identifiant le potentiel de la population locale;
- les villes peuvent rapprocher les services sociaux et les politiques de l'emploi afin de faciliter la transition d'une situation de dépendance aux prestations sociales à l'emploi. Les villes doivent être ici particulièrement attentives aux besoins des minorités, des jeunes et des femmes;
- les villes peuvent utiliser les nouvelles technologies pour améliorer l'accès aux ressources éducatives et participer à la mise au point de stratégies de formation tout au long de la vie. Elles peuvent offrir de nouvelles possibilités aux jeunes qui sont passés entre les mailles du filet de l'enseignement officiel et établir des passerelles entre les écoles, les établissements de formation et les employeurs;
- les villes peuvent anticiper les tendances sur le marché de l'emploi ainsi que les tendances économiques locales et utiliser ces connaissances pour remédier aux pénuries de main-d'œuvre, au bénéfice des employeurs. En complément de cette formation, les villes peuvent offrir des services de soutien sous la forme d'un accompagnement et faire appel à des chefs d'entreprises capables de stimuler l'esprit d'entreprise parmi les groupes faiblement représentés au sein de l'économie;
- les villes peuvent utiliser leur pouvoir d'achat pour créer des emplois accessibles à la population locale. Investisseurs et employeurs de premier plan, les villes peuvent faire en sorte que les politiques de recrutement et de formation des grandes institutions créent des possibilités d'emploi pour les zones ou groupes défavorisés.



La protection de l'environnement est un élément de l'approche intégrée de la politique urbaine.

Intégration réussie de politiques sectorielles: protection environnementale

En matière de protection de l'environnement, les bonnes habitudes se prennent d'abord chez soi. Même si les problèmes sont planétaires, des changements de politique à l'échelon local ont beaucoup à offrir car elles font évoluer les mentalités à l'échelon régional et national. Lorsqu'elles incluent systématiquement une stratégie environnementale,

ÉTUDE DE CAS

L'environnement durable, un moteur de la régénération urbaine: un projet pilote urbain mené à Falun et Borlänge (Suède)

Ce projet pilote urbain suédois avait pour objectif d'établir le principe de l'environnement durable, moteur de changement et de régénération dans les villes de taille moyenne. Borlänge et Falun sont deux villes voisines situées entre la partie sud - très peuplée - et l'intérieur et le nord du pays, à faible densité de population. Cette zone a été touchée de plein fouet par le déclin industriel.

Ce projet pilote urbain a fourni une plateforme de coopération entre ces deux villes voisines, leur permettant d'œuvrer en faveur de l'environnement durable au niveau local. L'objectif était de stimuler le développement durable en réalisant des travaux de recherche tout en soutenant de nouvelles pratiques environnementales. Le projet s'est employé à persuader les entreprises existantes d'intégrer des techniques environnementales dans leurs activités et à soutenir les nouvelles activités dans les zones ayant des perspectives d'avenir dans les domaines de l'écologie, de l'environnement et de l'énergie. En intégrant un éventail de mesures, le projet a fourni un point de convergence pour le développement de synergies et d'activités connexes.

À moyen terme, l'objectif du projet était de faire du développement durable un concept standard de la régénération urbaine et du développement économique local et d'ancrer ce principe dans les mentalités.

Le Centre de ressources naturelles du Dalarna a été le point de convergence du projet. Il se situe dans la région de Vassbo, à mi-chemin entre Falun et Borlänge. Ce centre est investi de quatre fonctions principales. Il coordonne les activités environnementales de la ville et abrite trois institutions particulières: un «parc européen de la recherche urbaine», un «Centre économique et technologique» et un «Centre d'informations environnementales». Ce centre d'information soutient les PME de la région en améliorant leurs pratiques environnementales et stimule le transfert et l'utilisation des technologies environnementales dans le secteur privé. Il alimente aussi la création et le développement de nouvelles PME dans le secteur environnemental, soutenant ainsi la restructuration économique de la zone.

http://ec.europa.eu/regional_policy/urban2/urban/upp/src/phase210.htm

les politiques de régénération et de développement urbains apportent des avantages multiples à différents niveaux.

Pour améliorer l'efficacité énergétique du parc de logements, les villes peuvent offrir aux propriétaires et aux sociétés d'habitation à loyer modéré des incitations afin de les amener à respecter les nouvelles normes environnementales qui assurent des gains en termes d'efficacité énergétique. En mettant en œuvre une approche similaire en ce qui concerne la construction et la rénovation de bâtiments publics et d'infrastructures locales, une ville peut offrir à ses résidents de véritables «lettres de créance vertes». Cette approche peut être étendue au système de transports et aux services publics. Les villes peuvent aussi mettre davantage l'accent sur l'amélioration de la qualité de leurs espaces publics.

Le relèvement des normes environnementales dans les bâtiments publics, en particulier les écoles, offre un exemple pratique d'éducation à l'environnement. En outre, les villes peuvent donner une image d'une utilisation plus responsable des ressources naturelles. L'approvisionnement en produits locaux, par exemple, réduit les frais de transport tout en assurant la promotion de ces produits. Enfin, les villes deviennent plus attractives si elles peuvent offrir un système de transports publics propre et efficace et si les modes de transport alternatifs comme le vélo ont eux aussi droit de cité.

Intégration réussie de politiques sectorielles: intégrer le capital social pour promouvoir la vie de la ville

L'attrait d'une zone dépend en partie de ses habitants. En soi, des infrastructures et des bâtiments impressionnants ne déboucheront pas sur des avantages permanents si les capacités et l'engagement des habitants ne sont pas utilisés pour renforcer l'identité locale ainsi qu'un esprit de communauté. Mais comment intégrer ce capital social pour assurer la réussite des projets de développement?

Les villes peuvent créer et soutenir des associations de quartier, qui peuvent ainsi devenir des centres de la participation locale aux activités de régénération. Ces associations peuvent aussi doter les habitants des quartiers concernés des moyens leur permettant d'assumer des rôles officiels au nom de la population locale, par exemple en gérant des comités de défense d'intérêts communs, en participant aux débats en matière d'urbanisme et en représentant les habitants dans la vie politique locale. Les villes peuvent aussi se donner comme objectif d'aller à la rencontre des groupes marginalisés au sein de la communauté et décider de leur offrir un soutien ciblé afin d'encourager leur participation au développement local.

Les fonds de quartier peuvent aussi être utilisés pour associer les résidents à la conception et à la gestion de leur propre projet dans le cadre d'un budget limité. Leur participation concrète, par le biais d'associations locales, permet de poursuivre des priorités locales très spécifiques et de renforcer au fil du temps l'engagement des habitants (voir section *Pistes financières pour le renforcement de pouvoir des quartiers*).

Intégration réussie de politiques sectorielles: développement des transports et de la mobilité

Les plans de développement intégrés se prêtent bien à l'organisation de l'infrastructure de transport et à l'amélioration de la mobilité. Les autorités municipales doivent faire preuve d'imagination et adopter une vision stratégique afin de garantir que tous les secteurs de la population

locale puissent en profiter. Ainsi, les infrastructures de transport doivent être planifiées dans le contexte des réseaux régionaux et nationaux. Les villes doivent s'assurer que leurs plans s'inscrivent dans un réseau intégré de transport à l'échelon métropolitain ou au niveau de la ville-région, l'aménagement du territoire et l'urbanisme étant coordonnés sur une plus grande échelle.

ÉTUDE DE CAS

Formes innovantes de transport public dans la province néerlandaise du Flevoland

Jusqu'il y a peu, la province du Flevoland (Pays-Bas), la plus pauvre du pays sur le plan économique, était handicapée par un système de transports publics peu développé à l'échelon régional. Il n'y avait pas assez de bus le soir et le week-end, certaines lignes avaient été supprimées, et de nombreux habitants n'avaient pas accès à des transports publics près de chez eux. Au même moment, les transports publics étaient plus que jamais nécessaires en raison du vieillissement de la population et de l'augmentation du nombre de personnes handicapées ou souffrant d'une maladie.

Conscientes du rôle social et économique des transports publics et de ses avantages environnementaux, les autorités néerlandaises ont mis au point une politique nationale afin de mieux mettre en adéquation les exigences d'efficacité, de disponibilité et de sécurité dans les transports publics. Cette volonté a donné lieu à un nouveau concept, celui des transports publics à la carte. Cette formule flexible associe un service de type taxi à un système de transports publics traditionnel. Un seul appel téléphonique suffit pour organiser un itinéraire à la demande, le voyageur étant conduit là où il le souhaite, y compris à des endroits inaccessibles par les transports publics. Les habitants peuvent ainsi se déplacer de porte à porte ou se rendre à des manifestations culturelles ou sportives en empruntant plusieurs moyens de transport selon les meilleures possibilités. Le tout pour des tarifs légèrement supérieurs à ceux des lignes ordinaires (voire égaux dans certains cas) mais nettement inférieurs au prix moyen d'une course de taxi.

Ce concept, à la fois simple dans son principe et sophistiqué dans la pratique, est entièrement orienté vers les besoins des personnes. La première subvention du FEDER a bénéficié au projet «Mobimax» destiné à couvrir le territoire de la commune périphérique de Noordoostpolder et devenu opérationnel en avril 2000. Octobre 2001 a vu le début de la mise en œuvre, également financée par l'UE, du projet «Transport collectif à la demande», dans la commune de Dronten. Cette nouvelle formule a connu un franc succès, et le nombre d'utilisateurs a dépassé les attentes. Si bien qu'en avril 2005 était inauguré «Regiotaxi Flevoland», qui prenait la relève des projets précédents, mais, cette fois, sans aide du FEDER.

<http://www.flevoland.nl/>

http://ec.europa.eu/regional_policy/projects/stories/index_fr.cfm

Les autorités municipales peuvent adopter une approche proactive en mettant au point des services de transport plus propres, plus abordables et plus efficaces. De nouveaux investissements dans les transports publics sont autant d'occasions d'adopter des technologies plus propres. Les autorités peuvent également décider de promouvoir les véhicules plus économes en carburant ou de s'attaquer au problème des encombrements de circulation. Il convient en outre de veiller à ce que tous les habitants aient accès aux emplois et aux services. Les personnes qui ne sont pas motorisées, comme les personnes âgées, les jeunes et les personnes handicapées, doivent pouvoir se déplacer de manière autonome et en toute sécurité aux alentours de leur ville. Des transports publics attrayants doivent donc être disponibles. En outre, le développement de connexions entre des sites clés aux alentours de la ville doit faire partie des stratégies visant à accroître la mobilité et faciliter le transport de marchandises et la logistique. L'accès aux aéroports revêt une importance particulière pour certaines villes des nouveaux États membres. Les villes peuvent aussi utiliser les plans de développement urbain pour promouvoir les moyens de transport alternatifs, prévoyant, entre autres, des pistes cyclables et des zones piétonnières.

Intégration réussie de politiques sectorielles : valeurs et activités culturelles

La diversité culturelle est une précieuse ressource à laquelle les villes doivent rendre hommage. Cette notion englobe le patrimoine culturel physique, les traditions culturelles et les connaissances de la population locale. Les sociétés urbaines multiculturelles peuvent contribuer aux nouvelles initiatives de développement des quartiers, et ce de multiples façons :

- la culture nourrit l'estime de soi collective tout en étant un facteur clé de la promotion d'une citoyenneté plus active. Elle permet de situer un endroit « sur une carte » et de promouvoir son identité unique au sein d'une ville;
- les villes peuvent utiliser les activités de soutien culturel pour mettre en place de nouvelles associations locales et améliorer l'image d'une zone défavorisée. À mesure qu'un quartier acquiert une popularité de plus en plus grande, il voit son pouvoir d'attraction en tant que lieu de vie augmenter et finit parfois par recéler un potentiel touristique;
- les villes peuvent utiliser le contexte culturel des zones urbaines défavorisées pour générer de nouvelles opportunités commerciales, offrant aux habitants de nouvelles possibilités de formation et d'emploi;
- les activités culturelles peuvent être particulièrement bénéfiques à la participation des femmes à la société. Mieux exploiter ce capital culturel permet d'associer « naturellement » les femmes à la vie économique d'une zone urbaine.

Action: financer et investir avec un impact durable

L'obtention d'un financement pour promouvoir le développement urbain exige une procédure de planification et de négociation très minutieuse. Les programmes de développement urbain devraient inclure d'emblée



La culture, génératrice de richesses.

une stratégie financière à long terme, la mise à disposition des fonds devant être planifiée et garantie pour une période d'au moins cinq à dix ans. Cette planification est un facteur clé de réussite car elle apporte au programme la sécurité pendant toute sa durée. La planification du financement permet également de mettre le programme à l'abri des cycles électoraux et des modifications possibles au niveau des majorités et des préférences politiques.

L'expérience a montré que, dans la plupart des cas, des périodes de planification plus courtes n'étaient pas appropriées, la consolidation de tout progrès durable nécessitant plusieurs années, en particulier lorsqu'un projet implique la contribution de tous les acteurs compétents au niveau local. Il faut également du temps pour assurer la participation de la communauté locale et pour intégrer réellement les citoyens dans le contexte économique et social de la ville et de la région environnante et la faire participer activement à son développement.

Affecter des capitaux privés au développement des villes

En ce qui concerne la structure du financement, la régénération et le développement urbain ne peuvent se contenter des seuls fonds publics. Il importe de plus en plus d'associer le secteur privé et d'acquérir des capitaux privés, en particulier pour les vastes projets de développement, comme la réaffectation et le redéveloppement de sites industriels ou militaires désaffectés.

Les villes sont conscientes de cette nécessité de conclure des accords avec le secteur privé. Pour les entreprises, l'obtention d'un permis d'urbanisme va souvent de pair avec des profits potentiels considérables. De nos jours, les autorités publiques se rendent compte qu'elles ne sont pas obligées d'offrir ces opportunités gratuitement; elles sont de plus en plus nombreuses à générer des « gains urbanistiques ». De nombreuses villes européennes ont donc pris l'habitude de demander à des investisseurs privés de contribuer au développement urbain - généralement sur la base de la législation en matière urbanistique - et de stipuler dans un contrat les conditions d'obtention du permis d'urbanisme.

Un financement intelligent est avant tout flexible: un exemple issu des nouveaux États membres

Les fonds de roulement permettent de vendre certains éléments d'actifs pour générer des fonds en faveur des projets de développement et s'assurer une couverture financière à long terme. Nous vous proposons ci-dessous un exemple illustrant le fonctionnement de ce principe.

Suite à l'évolution de leurs systèmes politiques, de nombreuses villes des nouveaux États membres se retrouvent aujourd'hui propriétaires de grands parcs de logements. Elles ont donc à leur disposition d'importants actifs potentiels. Au lieu de vendre les meilleurs éléments de ce parc de logements en gardant uniquement les parties les moins intéressantes de ce patrimoine, comme ce fut le cas par le passé, de nombreuses villes ont appris qu'il est nettement préférable de ne revendre qu'une partie limitée des logements. Les revenus ainsi générés forment alors un fonds de roulement leur permettant de financer de nouvelles modernisations, plutôt qu'une source immédiate de revenus alimentant d'autres parties de leur économie. Au fil du temps, de nouvelles ventes de logement de qualité continuent ainsi à générer des revenus qui seront utilisés pour entretenir et moderniser dans le futur le parc de logements de l'autorité locale.

Une telle approche permet aux autorités locales de conserver des logements de qualité qui peuvent être mis à la disposition des ménages en difficulté tout en se réservant des fonds pour l'entretien des logements. Cette technique peut également être utilisée pour la reconversion d'anciens sites militaires qui appartiennent à présent à des autorités locales.

Obtention d'un financement à long terme dans le cadre de la politique régionale

Le volet du développement urbain étant aujourd'hui intégré dans les programmes opérationnels «mainstream», les Fonds structurels européens peuvent désormais financer des projets de développement urbain intégré. Les États membres et les régions peuvent à présent inclure dans leurs programmes opérationnels des dispositions spécifiquement en rapport avec le développement urbain durable, ce qui garantit un cadre financier très stable pour plusieurs années. Ces fonds permettent à la fois de financer sur le court terme des actions limitées dans le temps et de financer des concepts de développement intégré ayant une perspective financière à long terme jusqu'en 2013.

Les quatre J

À l'échelon européen, quatre initiatives ont été lancées en appui à la politique de cohésion pour la période 2007-2013 afin d'améliorer l'accès au financement⁵⁵:

- JASPERS (*Joint Assistance in Supporting Projects in European Regions*, assistance conjointe à la préparation de projets dans les régions européennes) est un partenariat conclu entre la Commission européenne (DG Politique régionale), la Banque européenne d'investissement (BEI) et la Banque européenne pour la reconstruction et le développement (BERD). JASPERS a pour principal objectif d'aider les États membres dans la tâche complexe qui consiste à préparer des propositions afin de bénéficier d'un financement communautaire pour de vastes projets (dont le coût dépasse les 25 millions d'euros pour les projets environnementaux et les 50 millions d'euros pour

les projets axés sur le transport et d'autres secteurs). Cet instrument fournit une assistance globale pour les différentes phases du cycle de projet, depuis la phase initiale d'identification du projet jusqu'à la décision de la Commission d'octroyer une assistance et d'accélérer la procédure;

- JEREMIE (*Joint European Resources for Micro to medium Enterprises*, ressources européennes conjointes pour les microentreprises et les PME) est une initiative conjointe de la Commission européenne (DG Politique régionale), de la Banque européenne d'investissement (BEI) et du Fonds européen d'investissement (FEI) visant à faciliter l'accès au financement pour le développement de microentreprises et de PME dans les régions de l'UE. Durant la phase préparatoire, l'accent a été mis sur l'évaluation de l'offre en matière d'ingénierie financière dans les États membres et les régions de l'UE ainsi qu'une évaluation des besoins potentiels. La seconde phase de JEREMIE intervient dans la programmation d'actions pour la période 2007-2013. Les autorités de gestion des programmes des Fonds structurels souhaitant bénéficier de l'instrument JEREMIE peuvent décider d'affecter les ressources du programme à un fonds de placement qui peut être toute institution financière correctement qualifiée à l'échelon national. Dans le cadre de JEREMIE, les autorités de gestion



Un accès au financement plus aisé grâce à l'initiative JEREMIE.

peuvent également demander au Fonds européen d'investissement (FEI) de s'acquitter de cette tâche en lui attribuant pour cela une subvention, ce qui entraînerait aussi un effet de levier, la BEI apportant des capitaux d'emprunt supplémentaires. Ce fonds de placement organise des appels à manifestation d'intérêt en direction des intermédiaires financiers et les évaluera, les sélectionnera et les accréditera. Les institutions financières sélectionnées peuvent proposer de nombreux types de financement: capital-risque, capital d'amorçage, aides au démarrage, microcrédit, fonds de transfert technologique et fonds de garantie;

- JESSICA (*Joint European Support for Sustainable Investment in City Areas*, soutien européen conjoint à l'investissement durable dans les zones urbaines) est une initiative conjointe de la Commission européenne (DG Politique régionale), de la Banque européenne d'investissement (BEI) et du Conseil de la Banque européenne de développement qui vise à promouvoir les investissements urbains durables et à promouvoir durablement la croissance et l'emploi

ÉTUDE
 DE CAS

Des villes à la pointe du développement

UN EFFORT CONJOINT À TOUS LES NIVEAUX DE L'ÉTAT POUR SOUTENIR LE DÉVELOPPEMENT INTÉGRÉ DES QUARTIERS

Le programme urbain allemand de «Ville d'intégration sociale» est le fruit des efforts ciblés et conjoints à tous les niveaux de l'État (gouvernement national, gouvernements régionaux et autorités locales) en vue de combattre la pauvreté urbaine et l'exclusion sociale par le biais d'approches intégrées en matière de développement de quartier. L'objectif est d'associer et d'intégrer des mesures d'investissement et d'autres mesures de divers programmes communautaires, fédéraux et des Länder axés sur la réhabilitation urbaine afin d'aboutir à un programme géré à l'échelon central.

Les municipalités participantes doivent rédiger un plan d'action intégré à long terme, orienté au niveau du district, servant de base à la mise en œuvre de la ville d'intégration sociale. Parmi les éléments clés du succès, retenons la mise en commun des ressources, une forte motivation et l'implication de tous les acteurs clés au niveau local ainsi que la mise en place de nouveaux systèmes de gestion et de nouvelles structures organisationnelles pour créer des solutions durables pour la régénération de zones urbaines défavorisées.

<http://www.sozialestadt.de/en/programm/>



dans les zones urbaines. L'initiative JESSICA permet aux autorités de gestion des programmes des Fonds structurels de profiter de l'expertise externe et d'accéder plus facilement aux capitaux d'emprunt, y compris, le cas échéant, aux prêts au logement social et de bénéficier d'un effet levier important en attirant d'importants fonds privés. Lorsqu'une autorité de gestion veut profiter du dispositif JESSICA, elle utilise une partie des aides reçues au titre des Fonds structurels, tandis que la BEI, d'autres institutions financières, des banques et des investisseurs privés octroient des prêts supplémentaires ou des fonds propres, le cas échéant. Comme ces projets ne sont pas soutenus par des subventions, les contributions du programme aux

fonds de développement urbain se feront sous la forme de fonds renouvelables, l'objectif étant d'assurer durablement l'investissement et de produire un effet de levier important. Les contributions du programme seront utilisées pour financer les prêts octroyés par les fonds de développement urbain au bénéfice des bénéficiaires finaux, soutenus par des programmes de garantie mis en place par les fonds et les banques participantes elles-mêmes. Ces prêts ne faisant l'objet d'aucune garantie publique, ils n'ont aucun impact négatif sur les finances et la dette publique;

- **JASMINE** (*Joint Action to Support Micro-Finance Institutions in Europe*, Action conjointe de soutien aux instituts de microfinance en Europe) vise à rendre plus accessible les petits crédits ou microcrédits en Europe afin de satisfaire une demande encore négligée. Le microcrédit est une facilité importante en matière d'investissements urbains, de nombreux petits financements privés s'additionnant pour un changement plus dynamique. Afin de trouver davantage de capitaux pour les fournisseurs de microcrédits, l'initiative se propose de mettre en place un microfonds dans le cadre d'une nouvelle facilité. L'idée est d'ainsi faciliter le financement des activités de prêts des instituts de microfinance et d'attirer de cette façon les contributions d'un large éventail d'investisseurs et de bailleurs de fonds. La BEI et le FEI gèreront cette facilité qui réalisera une étude de marché, définira des orientations et encouragera des cours de formation, notamment pour développer la capacité d'accompagnement, essentielle à la qualité des opérations de microcrédit. Le soutien financier sera assuré par l'actuel budget d'assistance technique des Fonds structurels (FEDER). L'équipe JASMINE sera en liaison avec les institutions de microfinance et avec le FEI afin de les aider à améliorer leurs procédures et leur crédibilité au sein du secteur financier. Ces petits prêteurs peuvent utiliser l'expertise de l'équipe JASMINE, qui veillera à ce qu'ils demandent suffisamment de soutien technique, de capital d'amorçage et de capital d'exploitation. L'équipe JASMINE examinera également les plans d'entreprise préparés pour le FEI et fera des propositions au conseil de financement.

Associer divers programmes de financement

En Europe, beaucoup d'exemples montrent que les villes peuvent bénéficier de la régénération et du développement urbain tout en y contribuant activement lorsqu'elles bénéficient aussi d'un financement national en faveur du développement urbain. En outre, associer plusieurs programmes de financement complémentaires et réunir des fonds issus de différents niveaux pour financer des opérations intégrées peut aider les villes à utiliser plus facilement le cofinancement des Fonds structurels européens.

Pistes financières pour le renforcement du pouvoir des quartiers

Les budgets ou fonds de quartier sont des instruments financiers relativement récents de régénération urbaine. Ces instruments sont de plus en plus souvent utilisés dans la politique urbaine de l'Allemagne et des Pays-Bas. Leur création a été motivée par deux constats clés.

Tout d'abord, la régénération urbaine exige le plein soutien et l'entière coopération des communautés locales. Souvent cependant, les citoyens vivant dans des zones urbaines très défavorisées ont accumulé

« Le développement réussi et durable des zones urbaines exige la mise en place de solides partenariats locaux et régionaux »

ÉTUDE
DE CAS

Impliquer la communauté locale

LE «FONDS DES PETITS PROJETS», À GRAZ

Les projets réalisés un peu partout en Europe ont montré que la coopération et l'engagement actif et durable des communautés locales peuvent bénéficier d'un coup de pouce lorsqu'il existe un fonds permettant à ces communautés d'obtenir un soutien pour financer leurs propres idées de projet.

La ville de Graz, en Autriche, a mis en place un fonds de ce type dans le cadre de son programme URBAN II. Ce fonds a permis à tous les citoyens, à toutes les entreprises et à toutes les associations de la ville de développer leurs propres idées pour revitaliser la zone et d'obtenir des fonds pour les concrétiser selon une procédure de demande très simple. Les idées de projet financées à partir de ce fonds ont été sélectionnées par un jury constitué de quatre membres du conseil de district, de quatre citoyens proactifs et d'un représentant de l'équipe URBAN des autorités locales.

<http://www.urban-link.at/english.php>



les expériences négatives, ce qui vient alimenter un sentiment de frustration et d'impuissance. Il peut s'avérer difficile de regagner leur confiance et de les inciter à s'associer au processus de régénération urbaine. Ce processus peut être facilité en donnant à ces personnes l'accès à des fonds d'un montant limité dans lesquels ils peuvent puiser en fonction de leurs propres priorités afin d'induire des changements et des améliorations immédiates.

Ensuite, les fonds de quartier peuvent aider à rapprocher les avantages à court terme et les perspectives à long terme, les petites améliorations devant bénéficier alors rapidement à la population locale. Cette approche permet de conserver la motivation des habitants à participer à des projets de régénération à grande échelle. Il peut en effet être difficile de concilier les attentes de la population locale et le temps nécessaire aux autorités locales pour agir.

Capital social et fonds de quartier: un duo de choc

L'investissement dans les compétences et l'engagement de la population locale sont les clés de la réussite d'un projet. L'intervention publique prend en effet fin tôt ou tard, et c'est alors à la communauté locale de poursuivre le processus de régénération. Si ces personnes ont pu acquérir suffisamment de confiance en soi et d'expertise au cours de la période de financement communautaire et si elles se sentent suffisamment impliquées, elles pourront dépasser le stade de la simple participation et être au cœur du développement de solutions innovantes destinées à relever les défis de leur quartier.

Les fonds de quartier peuvent avoir un réel impact lorsqu'ils sont mis à la disposition d'acteurs locaux habilités à construire un avenir meilleur au sein de leur communauté. La plus-value du financement extérieur est alors réelle, les habitants prenant les rênes pour promouvoir leur zone comme un espace de vie et de prospérité économique.

Action: créer de solides partenariats locaux et régionaux

Le développement réussi et durable des zones urbaines exige la mise en place de solides partenariats locaux et régionaux. Les raisons pour constituer de tels partenariats sont nombreuses, la principale étant d'aboutir à des résultats de qualité prenant en compte de nombreuses priorités politiques. Les ressources publiques étant limitées, il est urgent de parvenir à coopérer avec le secteur privé de façon à avoir accès à des moyens financiers suffisants et à bénéficier d'une nouvelle expertise.

ÉTUDE
DE CAS

Prague – Smíchov: des investisseurs privés à l'origine d'une initiative de revitalisation de quartier

Jusqu'il y a peu, Smíchov (République tchèque) aurait pu être décrit comme un quartier ouvrier type du centre-ville, confronté à la frilosité des investissements et à la détérioration du parc de logements, aux difficultés économiques de la désindustrialisation (fermeture d'usines) et à une population socialement défavorisée (population ouvrière comptant un pourcentage relativement élevé de Roms, par exemple).

Une grande partie des investissements privés ont été affectés au redéploiement et à la réaffectation d'usines abandonnées, à la rénovation du parc de logements existant, à l'amélioration des transports et à la régénération des espaces publics. Les autorités publiques ont encouragé de différentes façons la revitalisation, notamment en définissant un cadre commun pour les initiatives locales de développement et en prenant en charge les investissements d'infrastructures. Des investisseurs privés ont ainsi acheté des terres à la ville de Prague pour en faire un quartier attrayant et économiquement actif de ville moderne. Cette synergie entre des intérêts privés et publics semble avoir été un des éléments de réussite du projet de revitalisation de Smíchov.

<http://www.eukn.org/eukn/>

Les partenariats permettent également d'améliorer le niveau de savoir-faire de l'intervention. Un avantage qui devient un réel atout lorsque le savoir-faire politique est associé au savoir-faire entrepreneurial du secteur privé et au savoir-faire local des habitants. En outre, la participation de la communauté locale à la conception et à la mise en œuvre de projets peut aider à renforcer l'appropriation et le sens des responsabilités, ce qui est particulièrement appréciable lorsque le financement public a pris fin et que les populations et les acteurs locaux doivent consolider les améliorations, promouvoir leurs zones et attirer les investissements d'entreprises.

Les premières formules mettaient clairement l'accent sur les «partenariats public-privé», généralement motivés par le besoin pressant de disposer de ressources financières supplémentaires. On dénombre de très nombreux exemples de partenariats public-privé réussis⁵⁶.

Par la suite, il est apparu que les résidents et les organisations du secteur non lucratif représentant certains groupes cibles devaient eux aussi être associés à ces partenariats. Dès lors, aujourd'hui, l'accent n'est plus mis uniquement sur les partenariats public-privé mais aussi sur les partenariats locaux intégrés qui associent activement toute personne et tout organisme susceptible de contribuer à la réussite du projet de régénération urbaine.

La participation directe des villes et des autorités locales à la programmation, à la conception et à la mise en œuvre de programmes de développement urbain a aussi été une réussite dans de nombreux

programmes URBAN⁵⁷. S'agissant de la période de programmation 2007-2013, le partenariat avec les autorités locales et urbaines et la participation de celles-ci à la préparation, à la mise en œuvre, au suivi et à l'évaluation des programmes structurels sont explicitement définis à l'article 11 du règlement général 1083/2006 sur les Fonds structurels et de cohésion⁵⁸.

Une communication de qualité à tous les niveaux

Par leur nature même, les partenariats renforcent la dimension horizontale des politiques. On voit toutefois apparaître de nouvelles tendances en matière de gouvernance urbaine, dans le sens d'un renforcement de la coopération verticale qui permet une collaboration plus active des organismes locaux, régionaux et nationaux.

Comme les programmes opérationnels de la politique régionale de l'UE intègrent également des priorités, des mesures ou des actions urbaines, les autorités de gestion des États membres sont, du coup, également responsables du financement au titre des Fonds structurels de l'UE. La communication entre les villes et les régions doit donc être bonne si l'on veut que le financement soit utilisé au mieux. Une série de récents instruments de la politique de cohésion, comme l'initiative «Les régions, actrices du changement économique» ou le programme URBACT II, accompagnent les régions et les villes, les aidant à promouvoir leur coopération et à diffuser l'expérience et le savoir-faire acquis aux quatre coins de l'Europe.

ÉTUDE DE CAS

La ville de Duisburg: un exemple de solide coopération locale et régionale

Duisburg est une ville de la Ruhr, en Rhénanie-du-Nord-Westphalie (Allemagne) qui a été touchée de plein fouet ces dernières décennies par le processus de restructuration économique et les défis liés à cette mutation. Confrontés à cette crise, de nombreux quartiers et zones de la ville se caractérisent aujourd'hui par la pauvreté et la ségrégation.

En vue de développer et de mettre en œuvre des solutions innovantes, intégrées et durables, la ville de Duisburg, en 1999, a créé EG DU, l'entreprise pour le développement de Duisburg. EG DU a pour mission de participer à l'amélioration des structures socioéconomiques et du logement dans les quartiers de la ville les plus touchés par des situations problématiques. L'accent est mis sur la planification urbaine, la politique sociale et les affaires interculturelles. Les tâches confiées spécifiquement à chaque quartier sont définies par les différents programmes d'action, spécifiques à chaque situation, et dont la mise en œuvre et le développement futur ont été confiés à EG DU par le conseil municipal.

Pour s'attaquer de manière systématique et pertinente aux problèmes relevant des différents domaines de responsabilité, une équipe interdisciplinaire composée d'architectes, d'économistes, d'animateurs socioculturels, d'éducateurs et d'experts administratifs assiste la direction, dont elle dépend hiérarchiquement. Cette équipe offre des conseils et réalise les activités pour le compte des services de quartier mis en place au niveau local.

EG DU met en œuvre des stratégies intégrées de revitalisation dans plusieurs quartiers défavorisés de la ville. Elle a également créé une vaste plateforme urbaine de développement urbain chargée de superviser le développement dans toute la ville et dans ses quartiers et de mettre au point un système d'alerte rapide permettant d'intervenir rapidement si la situation devait se gâter dans certains quartiers.

La coopération de l'ensemble des acteurs clés au niveau de la ville tout entière est un élément clé d'une coopération régionale réussie. Cette coopération est assurée par les réseaux régionaux de villes de Rhénanie-du-Nord-Westphalie, qui sont cofinancés par le ministère régional responsable (MBV NRW- bâtiments et transports) et qui permettent à des acteurs clés de la régénération urbaine de tous les villes de la région d'échanger des exemples de bonnes pratiques et d'apprendre les uns des autres. En outre, le ministère régional adopte une approche particulièrement proactive dans le travail en partenariat avec les villes dans le domaine du développement urbain. Loin d'être une autorité distante, il est un véritable partenaire du développement et de la mise en œuvre du projet. Il est très bien représenté dans les villes et participe tout aussi activement aux réseaux et aux échanges urbains.

<http://www.eg-du.de>

« Le programme URBACT soutient l'échange de savoir-faire et d'expériences entre les acteurs clés des politiques urbaines en Europe »

ÉTUDE
DE CAS

Le réseau URBAN austro-allemand

ÉCHANGES ET APPRENTISSAGE ACTIFS ENTRE VILLES

Ce réseau URBAN austro-allemand permet un échange actif d'expériences et de savoir-faire entre des villes financées par l'initiative communautaire URBAN, facilitant ainsi la mise en œuvre des programmes URBAN. Outre la réalisation de projets locaux concrets, URBAN se proposait entre autres d'encourager un échange actif d'expériences entre les villes financées et au-delà de celles-ci.

Le réseau URBAN austro-allemand a organisé ce type d'échanges horizontaux et verticaux d'expériences et d'informations entre tous les acteurs publics associés à l'initiative communautaire URBAN en Allemagne et en Autriche. Il poursuit à présent ces échanges ciblés entre villes d'Allemagne et d'Autriche, au-delà donc de la durée initiale de l'initiative communautaire URBAN. Ce réseau a pour principal objectif de faciliter l'échange intensif d'expériences, le développement d'approches intégrées pour la résolution de problèmes similaires, la diffusion d'information sur des activités pertinentes de régénération urbaine à l'échelon européen, national et régional ainsi que la sensibilisation politique et la promotion de l'approche intégrée URBAN.

<http://www.deutscher-verband.org/>
<http://www.eukn.org/eukn/>

Les autorités nationales ont, elles aussi, beaucoup à gagner d'une coopération verticale de qualité avec leurs villes et des échanges de connaissances entre partenaires. Cela fait maintenant de nombreuses années que la politique urbaine néerlandaise, allemande et britannique est venue confirmer la valeur ajoutée de la coopération entre les différents niveaux. L'initiative communautaire URBAN a également débouché sur de nouvelles formes de coopération verticale entre les gouvernements nationaux et leurs villes dans des États membres comme l'Espagne et l'Italie. Cette coopération a insufflé à ces pays un nouvel élan les incitant à résoudre les problèmes et à relever de nouveaux défis en mettant en place des partenariats au niveau national, régional et local.

Action: profiter de l'échange de connaissances et d'expériences

Lorsque les États membres et leurs villes et régions travaillent en partenariat avec les autorités de l'UE, d'importants flux de financement peuvent être libérés au titre des Fonds structurels européens. Il s'agit là d'une source essentielle de financement pour les politiques urbaines des États membres qui a également pour avantage de permettre le transfert du savoir-faire et des bonnes pratiques.

À l'échelon européen, le programme URBACT soutient l'échange de savoir-faire et d'expériences entre les acteurs clés des politiques urbaines en Europe⁵⁹. À ce jour, une série de 21 réseaux thématiques et de 6 groupes de travail ont été approuvés au terme d'une première phase

d'appel à propositions en 2007-2008. Ces projets bénéficient ainsi d'un financement au titre du programme URBACT II. Ils associent 253 partenaires, dont 181 villes.

Le programme INTERREG IV C est un autre programme de coopération qui peut octroyer des fonds en faveur de toutes les régions d'Europe, mais aussi de Suisse et de Norvège (autorités publiques locales et régionales). Ce financement a pour objectif de promouvoir l'échange et le transfert de connaissances et de bonnes pratiques. INTERREG IV C est un volet de l'objectif de coopération territoriale européenne 2007-2013 et fait fond sur le programme INTERREG III C mis en œuvre entre 2000 et 2006. Il permet aux acteurs régionaux et locaux (urbains) de toute l'Europe d'échanger leurs expériences, leur savoir-faire et leurs connaissances par le biais de la coopération interrégionale. Grâce à ce nouveau volet, les bonnes pratiques, par exemple dans le domaine des politiques de développement urbain, pourront plus facilement être transférées et intégrées dans les programmes opérationnels «mainstream» des Fonds structurels européens 2007-2013. Un processus également encouragé par l'initiative «Les régions, actrices du changement économique».

ÉTUDE
DE CAS

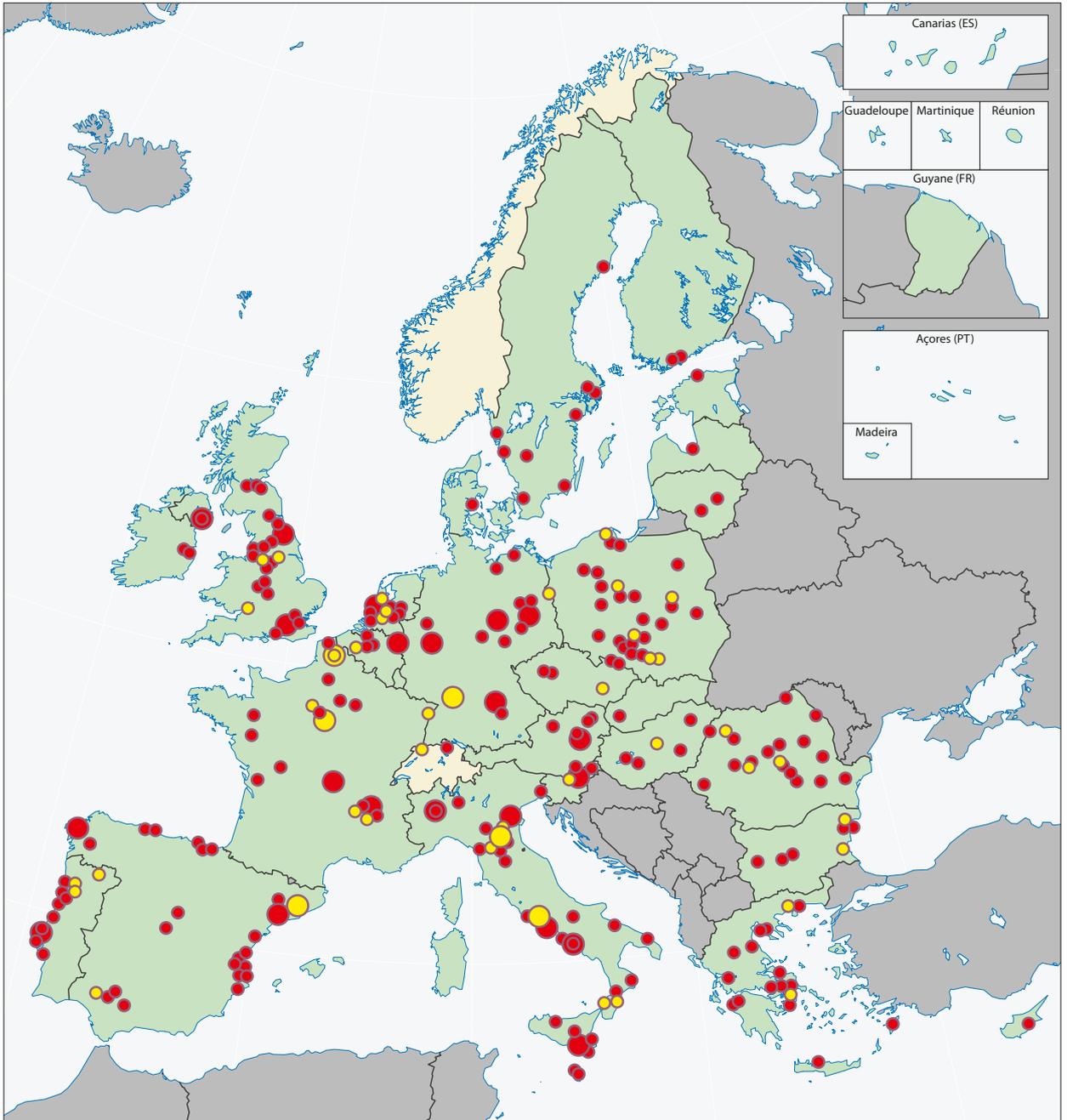
RAPIDE: plans d'action régionaux pour l'innovation, le développement et l'entreprise (*Regional Action Plans for Innovation Development and Enterprise*)

Ce projet INTERREG IV C, qui a pour chef de file l'Agence de développement du Sud-Ouest de l'Angleterre (au Royaume-Uni), s'intéresse au rôle du secteur public dans la promotion de l'innovation à l'échelon régional, en particulier en aidant les petites entreprises à commercialiser plus rapidement des produits innovants. En mettant l'accent sur les bonnes pratiques déjà identifiées dans les régions partenaires, réunies dans le cadre des divers programmes nationaux et européens de développement, les partenaires entendent développer des plans d'action solides et viables pour chaque région.

Dans le cadre de ce projet, un plan local d'action sera ainsi élaboré pour chacune des régions participantes. Une étroite coopération avec les autorités de gestion responsables sera aussi encouragée afin de garantir l'intégration des enseignements tirés de ce partenariat international dans les programmes opérationnels des régions et dans l'utilisation qu'elles feront des Fonds structurels européens.

Treize partenaires de onze États membres stimuleront ainsi l'innovation dans les régions et renforceront la croissance économique, apportant ainsi une contribution directe à l'agenda de l'UE pour l'innovation et l'économie de la connaissance. Au sein de l'initiative «Les régions, actrices du changement économique», le projet bénéficiera de l'aide «Fast Track» de la Commission européenne.

<http://www.rapidenetwork.eu>



Projets URBACT II (mars 2009)

Réseaux thématiques

- Chef de file
- Partenaire

Groupes de travail

- Chef de file
- Partenaire



© EuroGeographics Association for the administrative boundaries

« Lorsque les ressources publiques sont rares et font l'objet de demandes contradictoires, chacun doit se rappeler que les ressources visent à avoir le meilleur impact possible »

Action: suivre les progrès

Lorsque les ressources publiques sont rares et font l'objet de demandes contradictoires, chacun doit se rappeler que les ressources visent à avoir le meilleur impact possible. Il est important de suivre la réalisation des objectifs et de gérer les progrès, afin que tous les acteurs de la mise en œuvre des politiques puissent comprendre comment en améliorer l'efficacité. Ce processus peut faire émerger de précieux enseignements pour d'autres projets, via la diffusion des conclusions et des éléments de bonnes pratiques à l'échelon régional, national et européen. Au cours de ces dernières années, différentes formes d'évaluation de la politique urbaine sont apparues. Nous les illustrons ici dans le contexte de l'initiative communautaire URBAN.

L'évaluation ex ante (préalable au projet) est une caractéristique générale des programmes URBAN. Les dossiers présélectionnés font toujours l'objet d'une évaluation ex ante destinée à vérifier comment les problèmes spécifiques identifiés dans un certain domaine sont en corrélation et comment les objectifs spécifiques seront atteints. Dans de nombreux cas, les évaluations ex ante ont permis des améliorations des programmes intégrés et ont entraîné une plus grande réussite de la conception de projet, dès le départ.

L'évaluation à mi-parcours a également été un outil de base de tous les programmes URBAN. Chaque programme financé a fait l'objet d'une évaluation à mi-parcours, qui a donné lieu à une procédure de consultation approfondie. Les conclusions et les recommandations des révisions à mi-parcours ont fourni une base pour un débat structuré avec tous les acteurs et les parties prenantes clés à l'échelon local. Les autorités régionales, ainsi que la Commission européenne ont été directement associées au débat afin de s'assurer que les conclusions et les enseignements acquis soient diffusés auprès de tous les intervenants. Les conséquences pratiques de cet exercice d'évaluation à mi-parcours ont été prises en compte durant la phase finale de mise en œuvre.

Des évaluations ex post ont été réalisées pour différents programmes URBAN et ont revêtu une importance cruciale à l'échelon européen. Au terme de l'initiative communautaire URBAN I, une évaluation ex post approfondie de tous les programmes URBAN I menés en Europe a été réalisée⁶⁰. Cet exercice a associé la Commission européenne, des représentants des États membres et un large éventail d'organismes à l'échelon local. Cet exercice d'évaluation ambitieux s'est révélé d'une très



ÉTUDE DE CAS

Évaluation des progrès

UNE ÉVALUATION À L'ÉCHELLE EUROPÉENNE DE L'INITIATIVE COMMUNAUTAIRE URBAN I

Au terme de la première phase de l'initiative communautaire URBAN, une évaluation paneuropéenne à grande échelle a été commandée. L'objectif principal était d'analyser l'impact de l'initiative en tant que catalyseur d'améliorations durables des conditions socioéconomiques pour les habitants des zones concernées, d'identifier la valeur ajoutée communautaire de cet investissement des Fonds structurels et d'identifier les enseignements du premier cycle de programmes URBAN pour la période de programmation suivante et l'engagement général de l'UE dans ce domaine politique.

Cet exercice d'évaluation a porté sur 118 programmes URBAN et 5 projets pilotes urbains. La méthodologie a associé recherche documentaire, entretiens structurés avec les parties prenantes et sondages dans les rues, que sont venus compléter les avis documentés des membres de l'équipe internationale d'évaluation.

http://ec.europa.eu/regional_policy/sources/docgener/evaluation/urban/urban_expost_evaluation_9499_en.pdf

grande utilité. Il a fait émerger de très précieuses recommandations qui ont influencé la conception et la mise en œuvre de tous les programmes URBAN II. L'évaluation a donc eu un impact sur le débat général sur la politique urbaine en Europe et le rôle futur de l'UE dans ce domaine.

Certaines villes et régions ont été encore plus loin en assurant elles-mêmes le suivi de la mise en œuvre de leurs programmes URBAN. Ces évaluations mesurent les progrès à certains moments du cycle de vie des programmes et vérifient également les réalisations à intervalles réguliers. Certains projets peuvent donc être réorientés afin d'améliorer les résultats en continu et de fournir accompagnement et soutien en permanence.

Efforts de recherche de nouvelles informations

Au cours de l'actuelle période de programmation 2007-2013, un certain nombre de (nouveaux) critères pour l'évaluation des initiatives de développement urbain intégré pourraient être utilisés par toutes les parties prenantes associées aux initiatives et aux interventions urbaines. Ces critères s'appuient sur l'expérience acquise dans le cadre de précédents programmes et dans le cadre des initiatives URBAN I et II. Les conclusions et les résultats des initiatives antérieures font émerger les questions suivantes pour les évaluations de stratégies et de projets intégrés futurs dans le domaine de la régénération et du développement urbain:

- les initiatives de régénération urbaine encouragent-elles la compétitivité dans toutes les régions et toutes les villes d'Europe, en ayant un impact sur le quartier, la ville et/ou la région alentour qui aille au-delà du projet concerné?
- les actions urbaines mettent-elles en place des conditions permettant aussi de réaliser l'objectif d'inclusion sociale et de renforcement de la compétitivité?

- les initiatives urbaines favorisent-elles le renforcement du pouvoir des groupes défavorisés, en mettant notamment l'accent sur l'inclusion des minorités ethniques?
- les opérations urbaines contribuent-elles aux objectifs environnementaux de l'UE, en particulier en ce qui concerne les économies d'énergie et la protection de l'environnement naturel?
- les initiatives urbaines veillent-elles à intégrer l'égalité des chances entre les hommes et les femmes dans les politiques urbaines?
- les programmes de développement urbain tiennent-ils compte du défi du changement démographique, en particulier la modification radicale de la pyramide des âges et de la composition ethnique?
- et enfin, les initiatives urbaines vont-elles plus loin que les projets individuels, en introduisant de nouvelles formes innovantes de politique urbaine à l'échelon local et régional?

Éléments clés du développement urbain durable

Compte tenu de l'acquis urbain européen commun, le développement urbain durable a toutes ses chances d'être réalisé par le biais de plans de développement urbain intégré, qui s'articulent autour de visions à long terme pour les villes et les quartiers dans leur contexte régional. Les plans de développement intégré basés sur les zones sont plus efficaces s'ils s'inscrivent dans le cadre de stratégies à l'échelle de la ville et sont soutenus par des politiques axées sur des groupes cibles spécifiques. Les plans peuvent avoir davantage d'impact s'ils ne se contentent pas d'examiner les problèmes, mais exploitent au maximum le potentiel de la zone et de la population locale⁶¹.

Les approches efficaces en matière de régénération et de développement urbains ne répartissent pas les problèmes et les potentialités selon

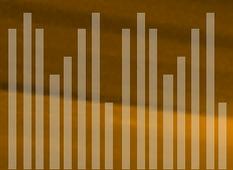
les responsabilités administratives et politiques mais les traitent et les utilisent d'une manière intégrée et globale. Concrètement, cela signifie que le thème général de la régénération physique doit être replacé dans son contexte, aux côtés des aspects sociaux, économiques, environnementaux et culturels de la vie urbaine et du développement. Cette approche exige également une coopération entre le secteur public et le secteur privé aux côtés des communautés locales concernées, qui doivent elles-mêmes être associées à cette coopération.

Le financement doit être assuré sur le moyen terme et inclure les contributions de toutes les parties prenantes ayant un intérêt acquis dans les stratégies de développement urbain. La création de fonds de roulement peut aider les autorités locales à se montrer plus proactives et à exercer une influence sur de plus longues périodes. Les fonds de quartier, quant à eux, peuvent soutenir et améliorer de manière significative la motivation des communautés locales à s'associer durablement et à s'approprier progressivement le processus de développement et de régénération.

Les Fonds structurels européens ainsi que les instruments d'ingénierie financière comme JASPERS, JEREMIE, JESSICA et JASMINE peuvent permettre de libérer de précieux fonds supplémentaires pour financer les interventions urbaines. Les plans stratégiques de développement urbain à moyen et à long terme doivent prévoir au départ suffisamment de temps pour pouvoir impliquer tous les partenaires. Il convient également de prévoir à un stade précoce une stratégie de désengagement, afin de garantir une évolution positive allant au-delà de la période de mise en œuvre des programmes d'investissements publics. Le suivi et l'évaluation doivent faire partie intégrante de chaque plan de développement. Lorsqu'ils sont adoptés et développés conjointement et que des objectifs intermédiaires ont été prévus, ces plans permettront de mesurer les progrès, les réalisations et les résultats décevants. Cette évaluation peut alors servir de base à une réorientation de la stratégie, permettant d'exploiter au mieux l'ensemble des ressources disponibles.

Quels sont les éléments clés du développement urbain durable?

- l'élaboration d'une vision à l'échelle de la ville allant au-delà de chaque projet et qui s'inscrit dans le contexte de la ville-région (analyse des zones cibles; développement d'une stratégie; définition d'objectifs à long terme et à court terme, des priorités, des mesures et des projets);
- l'approche intégrée, en tant que valeur ajoutée (forte coordination «horizontale» et transsectorielle des mesures de régénération et de rénovation physique urbaine, en tant qu'éléments principaux d'une approche intégrée en matière de développement urbain durable, couvrant les aspects du développement économique local, des entreprises et de l'emploi, de l'éducation, de la formation et de la qualification, de l'inclusion sociale, de la culture, de la protection environnementale, de la mobilité urbaine et des espaces publics de qualité; une forte coordination «verticale» avec tous les niveaux concernés, cohérence avec les objectifs européens, nationaux et régionaux);
- le financement et l'investissement pour un impact durable; la concentration des ressources et du financement sur les zones cibles sélectionnées;
- la mise en place de solides partenariats locaux et régionaux (participation accrue des citoyens et des acteurs locaux et régionaux, y compris le secteur privé; partage des responsabilités; organismes de mise en œuvre); nouveaux instruments de gouvernance, d'administration et de gestion urbaines;
- l'exploitation maximale des connaissances, l'échange des expériences et du savoir-faire (étalonnage des performances, mise en réseau);
- le suivi des progrès (évaluations ex ante, à mi-parcours et ex post, ensemble de critères et d'indicateurs).



CHAPITRE

4

L'AVENIR DU DÉVELOPPEMENT DES VILLES EUROPÉENNES:
PERSPECTIVES



L'AVENIR DU DÉVELOPPEMENT DES VILLES EUROPÉENNES: PERSPECTIVES

Le développement urbain et la régénération urbaine constituent un domaine politique dynamique qui comporte de nombreuses dimensions intéressantes. L'historique du soutien de l'UE aux interventions urbaines montre l'évolution de l'approche du développement urbain: les politiques de l'UE ont abandonné le seul financement de projets structurels au profit de programmes à multiples facettes qui intègrent des priorités économiques, environnementales, sociales et territoriales.

Meilleure est la compréhension des villes, plus les politiques urbaines seront pratiques et de grande envergure. De nombreux enseignements utiles ont pu être tirés de l'expérience des programmes intégrés de régénération et de développement urbains dans toute l'Europe. Les programmes nationaux, régionaux et locaux actuels sont conçus pour s'appuyer sur ces enseignements et pour alimenter le débat politique.

De grands défis subsistent néanmoins. Toutes les villes subissent en effet l'impact de la mondialisation des marchés, du changement économique structurel et du changement climatique. De nouveaux défis se posent également pour le soutien de l'UE au développement urbain, défis qui exigent des solutions imaginatives et une ouverture d'esprit associant tous les niveaux de gouvernement et de gestion locale. Il s'agit ici en particulier des questions en rapport avec la qualité de l'environnement urbain. L'innovation suit à présent son cours, et un débat et des échanges d'expérience approfondis doivent se poursuivre dans les années à venir entre les villes et les régions européennes.



Investir dans la formation aidera les villes à relever le défi de la mondialisation.

En novembre 2008, la Commission européenne a présenté un document de consultation intitulé «Régions 2020 – Évaluation des défis qui se poseront aux régions de l'UE»⁶². Dans cette analyse prospective de «Régions 2020», la Commission esquisse les défis futurs dans le domaine de la mondialisation, du changement démographique, du changement climatique et de l'énergie. Le document identifie et évalue aussi l'impact régional de ces quatre défis politiques futurs à l'horizon 2020, soit à moyen terme. Ces défis auront en effet un impact significatif sur les économies et les sociétés européennes ainsi que sur les décisions qui seront prises quant à la direction future à donner aux efforts de l'UE. En outre, Régions 2020 explique aussi quelles sont les régions les plus vulnérables face à ces défis, mettant en avant la structure possible des disparités régionales que la mondialisation, le changement démographique, le changement climatique et l'énergie généreront. Les conclusions et les prévisions de Régions 2020 apporteront une contribution clé pour l'élaboration de la politique de cohésion d'après 2013.

Dans le contexte de Régions 2020, ce dernier chapitre montre pourquoi les villes doivent s'intéresser de près aux thèmes de la mondialisation, du changement démographique (y compris l'immigration), du changement climatique et de l'énergie. La façon dont elles s'y emploient actuellement est également illustrée à l'aide d'exemples. Les perspectives du développement futur des villes européennes montrent aussi la nécessité et la valeur ajoutée d'une méthodologie européenne commune pour un développement urbain durable et intégré.

Les villes dans le contexte de la mondialisation

Le processus de mondialisation que nous connaissons aujourd'hui et les échanges de citoyens, de marchandises, de services et d'idées créent de nouvelles opportunités, mais aussi des défis économiques, sociaux, environnementaux, énergétiques et de sécurité⁶³. Parmi les nouvelles opportunités, retenons le renforcement des échanges commerciaux au bénéfice de la croissance économique. Le renforcement de l'activité économique et de la productivité se traduira également par une augmentation du taux d'emploi, de nouveaux débouchés pour les producteurs et les entrepreneurs ainsi qu'une augmentation de la demande de main-d'œuvre qualifiée. Sur le plan négatif, les régions et les entreprises locales de toute l'Union, pressées par la concurrence, se verront contraintes de restructurer et d'ajuster leurs économies pour faire face à la mondialisation. Cette situation encourage en outre un processus permanent d'innovation dans les produits et dans le capital humain, ce qui risque d'entraîner à la baisse les salaires, notamment ceux des travailleurs peu qualifiés.

Les défis liés à la mondialisation obligent les villes non seulement à se restructurer et à se moderniser, mais aussi à faciliter une innovation continue basée sur la connaissance. Elles doivent anticiper et faciliter la transition économique qui voit les structures industrielles traditionnelles progressivement remplacées par de nouvelles structures économiques orientées vers les services et fondées sur la connaissance. Les villes doivent se moderniser et diversifier leur infrastructure économique en créant des conditions favorables aux entreprises, et en particulier aux PME, et elles doivent également promouvoir des réseaux de coopération avec des entreprises et des instituts de recherche.

Dans le même temps, les villes doivent faire face aux anciens terrains industriels, conséquence matérielle des changements structurels, ainsi

« Les villes doivent s'intéresser de près aux thèmes de la mondialisation, du changement démographique (y compris l'immigration), du changement climatique et de l'énergie »

ÉTUDE
DE CAS

ELAT: triangle technologique Eindhoven, Louvain, Aix-la-Chapelle

Grâce à ELAT, les villes d'Eindhoven (Pays-Bas), de Louvain (Belgique) et d'Aix-la-Chapelle (en Allemagne) ont développé et mis en œuvre un projet visant à renforcer leur situation sur le marché mondial. Zone de technologies de pointe située à l'écart des grands centres d'Utrecht, de Bruxelles et de Cologne, ce triangle transnational réunit des compétences et des savoir-faire majeurs dans le domaine de l'informatique, des biotechnologies, des sciences du vivant, des nanotechnologies et de la construction automobile. La région héberge en effet les centres R&D d'acteurs mondiaux (Philips, Ford, Ericsson et Microsoft), des instituts de recherche (RWTH Aachen, Research Centre Jülich, FH Aachen) et des universités (KU Leuven et TU Eindhoven). Les partenaires se sont rendu compte qu'en unissant leurs forces et en misant sur la coopération, ils atteindraient la masse critique faisant de ce triangle une région clé en matière de technologies.

Grâce au cofinancement du programme INTERREG III B, les partenaires du projet ont aidé des entreprises à finaliser leurs propositions en vue de l'obtention du financement. Ils les ont sensibilisées à la présence d'investisseurs potentiels au niveau du triangle et ont identifié des pistes pour l'accès à un capital de démarrage et à un financement des premières phases. Outre un plan d'action transnational conjoint de trente ans en matière d'innovation et de stratégie d'innovation, ELAT a développé son propre système d'évaluation des performances sur la base du tableau de bord européen de l'innovation. ELAT a aussi répertorié des clusters, des réseaux et des communautés dans les domaines technologiques et dans le monde des entreprises.

ELAT a encouragé les communautés technologiques et le monde des entreprises à stimuler le développement de nouvelles entreprises. Il a soutenu la croissance en identifiant des synergies et des complémentarités. L'accompagnement des entrepreneurs et l'amélioration de l'accès aux investisseurs ont joué un rôle clé en améliorant le taux de survie et en assurant le développement prospère des nouvelles start-ups. Le projet s'est concentré sur les aspects financiers, en particulier le capital d'amorçage et de démarrage et le capital initial, afin de garantir la solidité financière des entreprises. Le programme de cours d'entrepreneuriat du projet a encouragé la coopération entre les écoles et les universités qui ont ainsi réalisé des études très médiatisées sur la façon d'exploiter l'esprit d'entreprise.

En mars 2005, le gouvernement des Pays-Bas et du Land de Rhénanie-du-Nord-Westphalie (Allemagne) ont signé une déclaration d'intention visant à renforcer la coopération stratégique dans les domaines des sciences, des technologies et de l'innovation. Suite à cela, le ministre néerlandais des affaires économiques a lancé une analyse AFOM des clusters transfrontaliers les plus importants avec l'Allemagne et la Belgique. Cette analyse a mis en évidence l'importance des systèmes de hautes technologies et des matériaux, des aliments et de l'alimentation, des sciences du vivant et des technologies médicales.

<http://www.elat.org>



qu'à l'impact social de la mondialisation sur la main-d'œuvre locale. Alors que l'économie gravite les échelons de la chaîne de valeur pour s'orienter de plus en plus vers des activités fondées sur la connaissance exigeant une main-d'œuvre flexible et hautement qualifiée, il faut absolument que les villes exploitent le marché du travail local et investissent dans l'éducation et dans la formation, en particulier dans l'actuel contexte caractérisé par l'érosion des institutions traditionnelles de sécurité sociale. Les villes jouent donc un rôle essentiel en atténuant l'impact inégal de la mondialisation sur les personnes défavorisées, les chômeurs et les travailleurs peu qualifiés.

Les opportunités comme les défis liés à la mondialisation sont particulièrement perceptibles dans les régions qui incluent des centres urbains et des zones métropolitaines⁶⁴. Fortes d'une activité économique dynamique et concentrée et d'un pourcentage élevé de main-d'œuvre hautement qualifiée, ces régions devraient pouvoir relever assez facilement le défi de la mondialisation. Plusieurs villes européennes ont également développé de solides réseaux avec d'autres villes et affrontent avec succès la concurrence sur les marchés internationaux (voir, par exemple, l'étude de cas sur le réseau ELAT). Il convient toutefois de ne pas négliger les conséquences négatives de la concentration de l'activité économique, comme les encombrements de circulation, le mitage et les pressions exercées sur les ressources naturelles et sur l'écosystème.

Au titre du programme URBACT II, les villes européennes travaillent également main dans la main et échangent leurs expériences au sein de réseaux de développement urbain afin d'affronter avec succès la concurrence sur les marchés mondiaux. Parmi ces réseaux, retenons:

- UNIC (*Urban Network for Innovation in Ceramics*)⁶⁵;
- OPENCities (*Openness and the Competitive Advantage of Diversity*)⁶⁶;
- RUnUP (*Role of Universities in Urban Poles*)⁶⁷.

Les villes, le changement démographique et les migrations

Avec la mondialisation, l'énergie et l'environnement, le changement démographique et les migrations sont l'un des principaux défis pour la ville d'aujourd'hui et de demain.

Changement démographique et vieillissement de la population

Les citoyens européens vivent plus longtemps et en meilleure santé. Malgré les différences d'espérance de vie moyenne d'un État membre à l'autre, les projections indiquent que cette tendance se confirmera dans tous les pays au cours des années à venir. Toutefois, cette longévité accrue est associée à une diminution à long terme du taux de natalité, ce qui aura pour conséquence une augmentation du ratio de dépendance. Le pourcentage de retraités par rapport à la population active devrait par ailleurs doubler d'ici à 2050.

« Le changement démographique et les migrations sont l'un des principaux défis pour la ville d'aujourd'hui et de demain »



Maintenir les gens actifs plus longtemps est l'un des principaux défis pour les villes.

En 2050, la population des 15-64 ans pourrait avoir diminué de 48 millions, alors que les citoyens âgés de plus de 65 ans seront quelque 58 millions de plus. Dès 2017, la diminution de la main-d'œuvre aura également des répercussions économiques négatives et provoquera une diminution de l'emploi global⁶⁸. Depuis plusieurs années, la Commission européenne s'emploie activement à faire avancer le débat du changement démographique et, en octobre 2006, elle déposait ses propres propositions pour une politique à long terme dans la communication intitulée «L'avenir démographique de l'Europe, transformer un défi en opportunité»⁶⁹. Un constat clé de cette communication est que l'ampleur et le rythme de ce changement démographiques varient de manière significative d'un pays à l'autre et d'une région à l'autre.

La diminution du taux de fécondité et l'allongement de l'espérance de vie se répercutent réellement dans tous les domaines de politique publique. En général, même si ce n'est pas le cas partout en Europe, les besoins de financement du secteur des pensions, de la sécurité sociale et des systèmes de soins de santé continuent d'augmenter. À cela s'ajoute la tendance à long terme au dépeuplement des campagnes, avec les pressions supplémentaires que cela implique sur les services urbains, tandis que les zones rurales, confrontées au déclin et au vieillissement de leur population, se battent pour conserver leurs habitants.

Le réseau URBACT II «Active A.G.E. network» (*Managing Change: Impact of demographic ageing for cities' Active ageing, Gender and Employment policies*, gestion du changement: impact du vieillissement démographique sur les politiques des villes en matière de vieillissement actif, d'égalité entre les hommes et les femmes et d'emploi) développe actuellement l'échange d'expériences et de savoir-faire entre les neuf villes participantes (de huit États membres différents) qui sont confrontées à un vieillissement de la population. L'objectif est de développer des politiques d'activation efficaces pour les aînés⁷⁰.

Migrations et immigration: les villes au cœur d'un nouveau défi

L'immigration est un phénomène très complexe, et aussi un formidable défi pour les villes d'Europe et ses autorités locales, qui sont en première ligne pour l'intégration de nombreux groupes ethniques différents. Les migrations mondiales et la mobilité internationale de la main-d'œuvre ont considérablement progressé au cours de ces dernières années. La problématique tient au fait que les points de départ et d'arrivée des flux migratoires (exode et immigration) sont géographiquement concentrés, comme c'est le cas dans de nombreuses régions de l'UE. L'Audit urbain a montré que les villes comptent un pourcentage de ressortissants de pays tiers pouvant aller jusqu'à 23% en France et 16% en Allemagne.

En moyenne, les ressortissants des pays tiers représentent environ 5,5% de la population totale des États membres de l'UE. Les travailleurs immigrés introduisent dans leur pays d'accueil un très large éventail de compétences et d'expériences, et au sein de leur communauté locale, ils peuvent souvent exploiter de nouvelles opportunités de marché. Les villes ont utilisé très efficacement le financement européen pour soutenir de nouvelles entreprises dirigées par des personnes issues de l'immigration (*ethnic enterprises*). En revanche, et c'est là un point négatif, les immigrés à la recherche d'un emploi sont confrontés à de nombreux obstacles, liés aux différences culturelles et à la langue.

Centre familial Hakunen: ouvrir ses portes aux immigrés – rencontrer d'autres personnes pour s'intégrer

La Finlande ne compte pas parmi les destinations traditionnelles de l'émigration du Sud. La ville de Vantaa, près d'Helsinki, a pourtant relevé à bras le corps le défi d'intégrer les immigrés. Avec le soutien du programme européen URBAN II, elle a ainsi créé un centre familial pour immigrés. Ce dernier leur propose diverses activités pour les initier à la société dans laquelle ils sont aujourd'hui plongés sans en connaître les coutumes, les codes ou même la langue.

Et connaître la société d'accueil, c'est d'abord en rencontrer les membres. L'idée de départ du projet était de disposer d'un lieu, d'une maison commune où les familles d'immigrés puissent bénéficier d'un soutien concret bien avant que les difficultés ne commencent à s'accumuler, en particulier pour l'éducation des enfants. Ces difficultés sont d'abord dues au chômage, mais aussi à l'isolement, en particulier celui des femmes. La démarche est d'ailleurs mutuelle, les Finlandais ayant eux aussi tout à apprendre sur ces étrangers qu'ils côtoient sans jamais les rencontrer.

En 2005, quelque 1 050 immigrés et 1 200 Finlandais de souche ont pris part aux activités du Centre Hakunen. Mis sur pied en 2004, initialement pour une période de deux ans, le projet s'est poursuivi en 2007 en raison de son succès, qui s'explique par la variété des activités proposées: éducation physique, «café familial», club pour adolescents, cours de finnois, conférences, etc. Le centre exerce aussi une importante fonction d'aide psychologique. Enfin, il informe les parents des services à leur disposition, depuis la garderie jusqu'à la bibliothèque, en passant par les aires de jeux pour enfants.

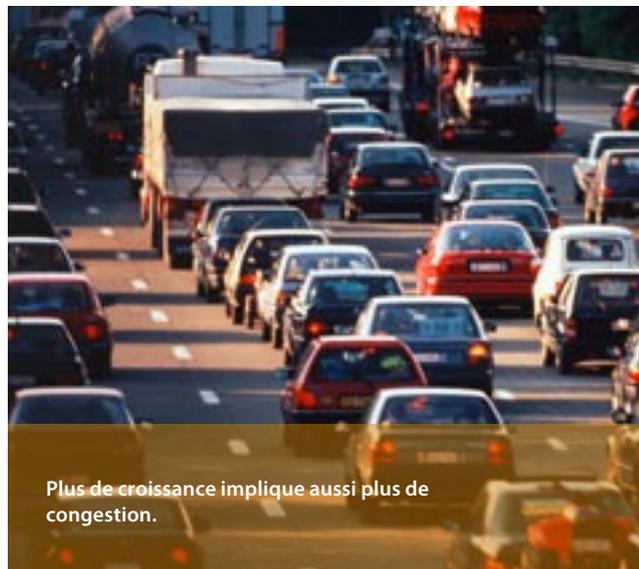
http://ec.europa.eu/regional_policy/projects/stories/index_fr.cfm

Les villes et l'impact du changement démographique et des migrations

Malgré une tendance générale au vieillissement des populations, les villes et les régions métropolitaines d'Europe connaîtront un accroissement démographique en raison d'un afflux important d'immigrés en âge de travailler. Globalement, l'Europe restera en outre la destination phare des migrations internationales⁷¹. Toutefois, les perspectives ne sont pas identiques dans toute l'Europe, et les villes et les régions métropolitaines de plusieurs nouveaux États membres devraient ainsi continuer à voir leur population décliner. Les villes et leurs régions seront dès lors confrontées à un large éventail de défis:

- l'insertion professionnelle et l'intégration sociale des immigrés;
- l'adaptation des infrastructures;
- les disparités sociales et la polarisation sociale;
- les pressions environnementales accrues dans la région toute entière, en raison également du phénomène de mitage;
- les problèmes environnementaux dans certaines régions;
- un renforcement des disparités régionales en ce qui concerne le potentiel de croissance économique.

Les villes sont confrontées à l'impact potentiel du changement démographique et doivent apporter des réponses aux problèmes nouveaux et émergents. Les villes en expansion voient leurs banlieues se développer, avec les conséquences négatives que cela entraîne: utilisation accrue des sols, augmentation du prix de l'immobilier, ségrégation sociale et augmentation du trafic et des encombrements de circulation. L'offre de services est de plus en plus problématique dans les villes en déclin et les zones présentant une faible densité de population qui sont confrontées au vieillissement démographique, à une diminution du pourcentage de la population active et au déclin des marchés de l'immobilier, industriels et de détail. Le problème touche non seulement les personnes âgées et les personnes souffrant d'un handicap, mais aussi les jeunes et les familles (services de soins, de santé et de transport, logement, infrastructures d'éducation et de formation, infrastructures de loisirs et événements culturels).



Plus de croissance implique aussi plus de congestion.

Les politiques tiennent de plus en plus compte du fait que les efforts d'intégration doivent démarrer le plus précocement possible et se concentrer en particulier sur les activités préscolaires et scolaires. C'est à ce niveau en effet que se créent les prérequis et les possibilités d'une intégration socioéconomique réussie des minorités ethniques. Dans le même temps, la situation dans les écoles européennes témoigne de l'existence d'un véritable défi pour les politiques locales actuelles et futures. Dans les écoles primaires, le pourcentage d'enfants issus de l'immigration dépasse en effet de loin les 50% dans de nombreuses villes européennes, notamment dans de nombreux quartiers urbains défavorisés.

Répetons-le: pour réaliser les objectifs de compétitivité et de cohésion sociale dans le cadre des programmes de développement urbain et de régénération urbaine, tous les éléments clés de l'approche intégrée de développement urbain doivent tenir compte du contexte de la mondialisation, du changement démographique et de la migration. Cela témoigne clairement de la nécessité et du bien-fondé d'une méthodologie européenne commune pour le développement urbain durable et intégré, telle que nous l'avons décrite dans le chapitre précédent. Ainsi, le réseau pilote «Fast Track» MILE aide les villes et les régions à s'attaquer aux problématiques de l'immigration et de l'intégration et à améliorer les pratiques dans ce domaine dans le cadre de leurs programmes opérationnels régionaux⁷².

Accroître l'efficacité énergétique, lutter contre le changement climatique et combattre le phénomène d'étalement des villes (mitage)

La plupart des villes doivent faire face à une série de problèmes environnementaux communs comme la mauvaise qualité de l'air, les niveaux élevés de trafic et d'encombrement de circulation, des niveaux élevés de bruit ambiant, la qualité médiocre des constructions, les terrains à l'abandon, les émissions de gaz à effet de serre, l'étalement des villes ou encore le traitement des déchets et des eaux usées⁷³. L'évolution du mode de vie est à l'origine d'un grand nombre de ces problèmes,

ÉTUDE DE CAS

Dublin Ballyfermot

LUTTE CONTRE LA POLLUTION ATMOSPHÉRIQUE ET SENSIBILISATION

Avec le soutien du programme URBAN II pour Ballyfermot, Dublin (Irlande) a réalisé une enquête approfondie portant sur la qualité de l'air et le bruit à Ballyfermot. L'objectif étant de déterminer les niveaux sonores environnementaux et les types de polluants atmosphériques auxquels la population locale était exposée. Un objectif clé de l'étude était de mesurer un certain nombre de polluants atmosphériques et d'évaluer la qualité de l'air vingt ans après l'interdiction d'utiliser le bitumeux comme combustible.

Le projet a apporté une importante contribution à la première phase d'une stratégie de communication en sensibilisant la population locale à l'impact possible de l'environnement sur la santé de la population locale. L'objectif était ici de renforcer les capacités locales et d'élaborer des mesures futures concertées pour améliorer la qualité de l'air et diminuer le niveau de bruit. Le projet a également mis en place un système d'information géographique convivial, complété par des statistiques démographiques et des détails sur les infrastructures et l'environnement. Ces données sont à présent accessibles à la communauté locale via un site Internet spécialisé.

<http://www.urbanbl.ie/priority3/air>

l'homme sollicitant davantage les ressources au fil des ans. En outre, les problèmes de qualité de l'environnement urbain sont étroitement liés à la pauvreté et aux conditions socioéconomiques. Cette situation rappelle à quel point la politique urbaine ne doit pas négliger des aspects économiques plus généraux.

Efficacité énergétique et changement climatique

Le changement climatique se pose avec de plus en plus d'acuité pour les villes. Des mesures locales s'imposent pour atténuer ce problème (en ralentissant l'impact du changement climatique), mais aussi pour s'adapter à la nouvelle donne (se protéger contre les effets du réchauffement). Les villes sont ainsi à l'avant-plan des politiques climatiques et de protection.

ÉTUDE DE CAS

«Green Keys» (clés écologiques)

URBAN GREEN, LA CLÉ POUR DES VILLES DURABLES

Le projet INTERREG III B «Green Keys» a voulu sensibiliser les habitants à l'importance des espaces verts, des espaces inoccupés et des espaces publics de détente, ainsi qu'à la qualité de vie globale en Europe. Il s'est ainsi attaché à identifier des mesures permettant d'intégrer des stratégies en faveur des espaces verts dans les politiques d'aménagement du territoire urbain, de façon à assurer un développement plus durable à l'échelon local.

Le projet a associé treize villes européennes dans le cadre d'un processus d'échange. Le partenariat international a mis au point une méthodologie assortie d'outils visant à aider les villes à formuler leurs propres stratégies pour des espaces verts en milieu urbain. Les principales réalisations du projet sont décrites dans le manuel «GreenKeys @ Your City – A Guide for Urban Green Quality».

<http://www.greenkeys-project.net>



Le changement climatique peut avoir un impact direct sur les villes. Les conditions climatiques extrêmes, les inondations, la sécheresse, l'érosion et la dégradation des sols peuvent en outre provoquer de graves dégâts structurels. Les villes sont particulièrement vulnérables à l'impact du changement climatique, et il convient donc de protéger leurs citoyens contre les risques sur le plan de la santé et du bien-être. Les villes doivent en même temps réduire leur empreinte écologique. Les zones urbaines

« Le phénomène d'étalement gagne toutefois du terrain en Europe, particulièrement dans le Sud, l'Est et le centre »

sont en effet des sources majeures d'émissions de gaz à effet de serre, elles produisent des montagnes de déchets toujours plus nombreux et consomment de plus en plus d'eau. Autant de raisons qui font qu'elles devraient être à l'avant-garde de la lutte contre le changement climatique. Les mesures d'économie d'énergie, la production d'air frais sans conditionnement d'air et la réduction du trafic et de l'utilisation des sols doivent être au programme de chaque ville. En outre, la lutte contre le changement climatique pourrait ouvrir de nouvelles opportunités économiques et d'investissements par le biais de l'éco-innovation. Les villes peuvent en effet jouer un rôle majeur en encourageant les industries, les technologies et les produits respectueux de l'environnement. Enfin, il faut aussi se rappeler que les villes durables n'attirent pas uniquement les citoyens – elles séduisent également les entreprises.

Les solutions aux problèmes environnementaux à l'échelon européen exigent une coopération entre les gouvernements nationaux, régionaux et locaux; en l'absence de coopération, les politiques des différents niveaux risquent en effet de se chevaucher. De solides partenariats entre groupes de citoyens et d'entreprises concernés sont également un facteur de réussite. Ainsi, le groupe de travail URBACT II «Joining Forces – Metropolitan governance & competitiveness of European cities» (Unir les forces – gouvernance métropolitaine & compétitivité européenne) étudie comment la gouvernance des zones métropolitaines (ou agglomérations) peut contribuer à améliorer la compétitivité, la cohésion et l'environnement durable dans les villes d'Europe. Sur la base de ses conclusions, le groupe formulera des recommandations à l'attention des autorités locales, régionales, nationales et européennes⁷⁴.

Les politiques européennes sont tournées vers l'avenir et anticipent l'impact du changement démographique, les risques liés au changement climatique, à l'étalement des villes et à l'utilisation de l'énergie. Ce sont là des défis spécifiques aux villes, et la politique urbaine doit donc s'articuler autour de ceux-ci. Les documents et les politiques communautaires qui contribuent au développement urbain durable incluent en particulier le livre vert sur la mobilité urbaine (un plan d'action et des mesures concrètes suivront à partir de 2009)⁷⁵ et la stratégie thématique pour l'environnement urbain⁶⁷, ainsi qu'un large éventail de directives et de règlements spécifiques dans le domaine environnemental, par exemple en ce qui concerne la protection contre les inondations⁷⁷, le rendement énergétique des immeubles⁷⁸, l'utilisation des énergies renouvelables⁷⁹, le programme «Énergie intelligente pour l'Europe»⁸⁰, la propreté de l'air⁸¹ et la protection contre le bruit⁸². La Commission européenne envisage en outre de continuer à financer l'initiative CIVITAS, qui aide les villes à mettre en place un système de transport urbain plus durable, plus propre et plus efficace sur le plan énergétique et à lutter contre les encombrements de circulation⁸³. CIVITAS soutient également la formation, l'échange d'informations et l'intégration des résultats.

Les domaines suivants exigeront et mériteront une attention accrue des projets locaux. Ils doivent en outre être pris en compte dans les stratégies intégrées de développement urbain et de régénération:

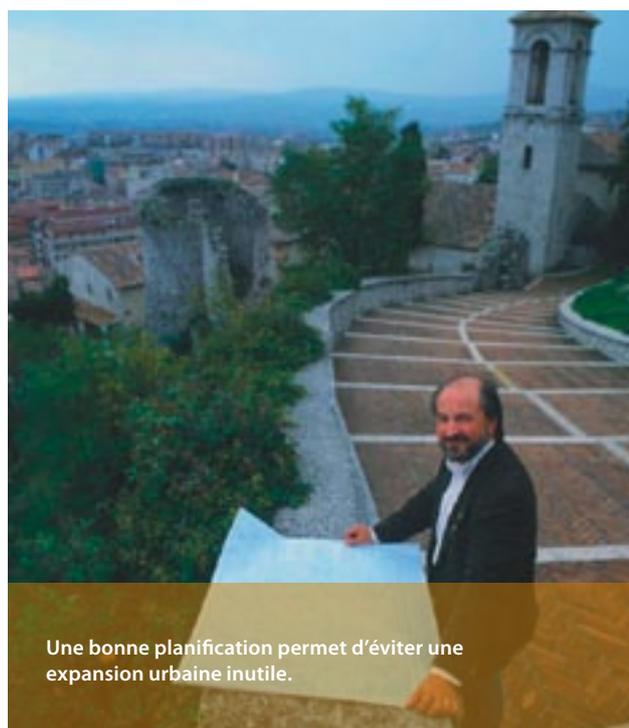
- gestion du risque environnemental, étant donné que les zones urbaines ont un rôle important à jouer tant en ce qui concerne l'adaptation au changement climatique que la réduction des gaz à effet de serre. Les zones urbaines sont vulnérables aux conséquences du changement climatique, comme les inondations, les vagues de chaleur et les pénuries d'eau, qui devraient s'aggraver et devenir plus fréquentes;

- plans de transport urbain durable, y compris des mesures spécifiques pour promouvoir une baisse des émissions de CO₂ et des véhicules énergétiquement efficaces qui peuvent contribuer à réduire les émissions de gaz à effet de serre au niveau local;
- constructions durables: la culture et la qualité architecturale et des bâtiments améliorent l'efficacité énergétique, avec à la clé une diminution des émissions de CO₂;
- urbanisme durable: contribution possible à la réduction de l'étalement des villes, de l'exode des habitants et de la perte de la biodiversité.

L'étalement des villes: un défi majeur

Plus du quart du territoire de l'UE est aujourd'hui affecté à l'urbain. D'ici à 2020, environ 80% des Européens vivront en zone urbaine, et dans sept États membres, ce pourcentage atteindra ou dépassera même les 90%⁸⁴. La demande de terrains, dans les villes et aux alentours, pose donc de plus en plus problème. C'est tous les jours que nous constatons des changements rapides, visibles et conflictuels de l'utilisation des sols, changements qui influencent le paysage des villes et des alentours comme jamais auparavant.

Le phénomène d'étalement des villes est synonyme de développement urbain anarchique. Il se caractérise par des constructions mixtes à faible densité en périphérie. Ce développement est inégal, dispersé et étalé et est généralement discontinu. Il épargne certaines zones, laissant des enclaves agricoles, tandis que des zones restent également non utilisées dans la ville elle-même. Ce type de développement anarchique est peu économique et tend à avoir un impact négatif sur l'environnement (utilisation énergétique élevée pour chauffer des logements dispersés, raccordements coûteux et gaspillage d'énergie du fait des navettes car les lieux de travail, les services et les logements sont généralement éloignés les uns des autres).



Une bonne planification permet d'éviter une expansion urbaine inutile.

SUSTAINMENT: solutions intégrées pour une gestion durable dans les villes baltes

SUSTAINMENT s'était fixé pour objectif de répondre aux besoins et de relever les défis des autorités locales en mettant en œuvre un processus de développement durable plus intégré. L'idée était d'améliorer encore les processus actuels de développement durable des municipalités et de créer ainsi des modèles pour des centres de gestion durable (SMC, *Sustainability Management Centres*). Ces centres, créés sous la bannière de ce projet, encouragent à cette fin l'intégration politique transsectorielle et une efficacité accrue au sein des administrations en tenant compte des différents contextes observés dans la région de la mer Baltique. Le projet a ainsi pu fournir des modèles de gestion intégrée du développement durable pour toutes les villes européennes.

Le projet a été mené en partenariat avec des villes de la Baltique et des acteurs régionaux désireux d'aborder cette question à plus grande échelle. Dans chaque cas, le projet a aidé les autorités locales à développer leurs méthodes de travail et leurs compétences et à inciter leur personnel à contribuer de manière significative aux différentes dimensions du développement durable au sein de la ville ou de la région. Un aspect clé de SUSTAINMENT a été l'apprentissage de l'entraide. Le projet a fait appel à des experts externes de la formation afin de diffuser de nouvelles informations et de nouveaux savoir-faire.

Le projet SUSTAINMENT s'est articulé autour de quatre thèmes principaux pour développer les capacités nécessaires à la création de centres de gestion durable:

1. gestion du SMC en tant qu'unité de ressource stratégique;
2. gouvernance au service du développement durable;
3. outil de promotion du développement durable: une approche de portefeuille de projets;
4. promotion de l'administration par le biais d'une communication efficace et forte.

Ces quatre thèmes ont été travaillés et développés de manière approfondies pendant les principales activités du projet, au sein d'ateliers et par le biais de l'apprentissage à distance. Le projet a abouti à l'élaboration d'un plan de développement de SMC spécifique à chacune des villes participantes, ainsi qu'au développement d'une boîte à outils baptisée «URBANworks» pour diffusion et utilisation à plus grande échelle. Le projet a été cofinancé par le Fonds européen de développement régional dans le cadre du programme de voisinage INTERREG III B pour la région de la mer Baltique.

<http://www.sustainment-project.net>

Traditionnellement, les villes européennes sont plutôt compactes et n'ont pas tendance à s'étaler, contrairement à de nombreuses villes d'Amérique du Nord. Le phénomène d'étalement gagne toutefois du terrain en Europe, particulièrement dans le Sud, l'Est et le centre⁸⁵. Il importe

donc que les villes mettent au point un train de mesures intégrées pour protéger les espaces ouverts autour des villes et pour encourager les citoyens à rester ou à revenir en ville pour y vivre, y travailler et y investir (par exemple par une planification urbaine à long terme, la régénération des friches industrielles et la revitalisation du centre-ville).

Le réseau URBACT II CityRegion.Net (le rôle des villes dans le développement régional intégré)⁸⁶ et le groupe de travail LUMASEC (*Land Use Management for Sustainable European Cities*, gestion de l'aménagement du territoire pour des villes européennes durables)⁸⁷ se sont tous deux intéressés au développement et à la gestion du territoire. CityRegion.Net a pour vocation d'améliorer la coopération entre les villes et leurs environs en mettant au point des programmes communs et des recommandations relatives aux instruments politiques et financiers, l'objectif étant d'éviter l'étalement des villes et la sous-urbanisation. Pour développer des stratégies durables de gestion du territoire, le groupe de travail LUMASEC se propose quant à lui de mettre en place un réseau de décideurs dans les petites villes et dans les villes de taille moyenne et d'acteurs locaux du secteur public et du secteur privé.

Une vision commune pour le développement futur des villes européennes

Au cours de ces dernières décennies, d'importants efforts ont été consentis pour développer des concepts et des outils novateurs dans le domaine de la politique urbaine. Pour l'UE, les villes sont le moteur du développement économique, réalisant un équilibre entre la compétitivité, le renforcement de l'identité sociale et la protection environnementale, autant de prérequis pour le développement durable. Aujourd'hui, les politiques de développement urbain sont devenues très complètes et incluent des mesures ciblées et coordonnées à tous les niveaux, tenant compte ainsi des tendances et des défis actuels. Toutefois, comme nous l'avons vu dans le dernier chapitre, l'heure n'est pas encore venue de relâcher les efforts.

Les villes européennes afficheront de meilleurs résultats lorsque l'acquis urbain sera consolidé et que les éléments clés d'une méthodologie européenne commune pour le développement urbain durable auront été définis. En outre, les contributions au développement responsable, durable et prospère des villes et des régions européennes seront d'autant plus efficaces qu'elles seront réalisées en étroite coopération avec les différents niveaux de politique poursuivant une vision commune pour le développement futur des villes européennes et exploitant au mieux le savoir-faire, les conseils et les possibilités de financement.

« Les villes européennes afficheront de meilleurs résultats lorsque l'acquis urbain sera consolidé et que les éléments clés d'une méthodologie européenne commune pour le développement urbain durable auront été définis »

Acquis urbain

L'expérience de précédentes initiatives et d'anciens programmes communautaires visant à soutenir le développement urbain et la régénération urbaine (comme l'initiative communautaire URBAN) et les principes régissant les politiques de développement urbain adoptés par les ministres européens compétents ont stimulé un processus d'élaboration de nouvelles stratégies de développement urbain. Ces dix dernières années ont ainsi vu l'émergence d'un acquis urbain européen commun. Il intègre les principes clés du développement urbain durable :

- le développement de visions à l'échelle de la ville, dépassant le cadre des projets individuels et s'inscrivant dans le contexte de la ville et de la région;
- l'approche intégrée et transsectorielle (coordination horizontale et verticale);
- de nouveaux instruments de gouvernance, d'administration et de gestion urbaine, y compris des responsabilités locales accrues et de solides partenariats locaux et régionaux;
- un financement et des investissements dans une optique d'impact durable, la concentration des ressources et du financement sur des zones cibles sélectionnées;
- l'exploitation des connaissances, l'échange d'expériences et de savoir-faire (étalonnage des performances, mise en réseau);
- le suivi des progrès (évaluations ex ante, à mi-parcours et ex post, série de critères et d'indicateurs).

Audit urbain

Lancé par la Commission européenne en 1998, l'Audit urbain entend faciliter l'état des lieux des villes de l'UE et rendre accessibles les données comparatives issues de ces villes. Le second Audit urbain en grandeur réelle a été réalisé entre 2006 et 2007. Il a associé 321 villes européennes des 267 régions de l'UE, ainsi que 36 villes de Norvège, de Suisse et de Turquie.

Cadre de référence stratégique national (CRSN)

Dans le cadre de la programmation des interventions des Fonds structurels et de cohésion pour 2007-2013, les États membres ont dû présenter un CRSN qui garantit que les interventions s'inscrivent bien dans le droit fil des orientations stratégiques communautaires en matière de cohésion.

Cohésion territoriale

La cohésion territoriale implique de réduire les écarts en termes de développement entre les régions. Elle entend promouvoir les potentialités différentes des territoires de l'Europe afin de contribuer à la stratégie de Lisbonne et à la stratégie de développement durable. Si elle concerne clairement la politique de cohésion, elle soulève également des questions sur la nature de la coopération territoriale et s'intéresse à la façon dont les personnes utilisent l'espace dans lequel ils vivent, à l'impact territorial des politiques sectorielles et aux liens entre la coopération et la compétitivité.

La dimension territoriale a été inscrite d'emblée au cœur même de la politique de cohésion – par le biais du système d'éligibilité – ou du système de distribution des ressources financières, voire de l'organisation même de la programmation. Afin d'améliorer l'approche des besoins territoriaux par les politiques publiques, la Commission européenne a lancé un débat sur la cohésion territoriale en publiant, en octobre 2008, le livre vert sur la cohésion territoriale.

Développement urbain intégré et plan de développement urbain intégré

Les défis complexes auxquels doivent faire face les zones urbaines exigent des solutions globales et transsectorielles complexes. Le développement urbain intégré cherche à coordonner les différentes politiques sectorielles ayant un impact sur les villes et leurs habitants. Le développement urbain intégré implique la prise en compte simultanée et équitable des préoccupations et des intérêts en rapport avec le développement urbain. Une forte implication locale et la participation publique à la conception et à la mise en œuvre de projets et de programmes sectoriels sont dès lors indispensables. Les citoyens doivent participer à la définition de leur environnement immédiat. Vivement préconisée par l'initiative communautaire URBAN et la Charte de Leipzig sur la ville européenne durable, l'approche de «développement urbain intégré» est devenue un principe méthodologique directeur dans toute l'Union européenne, souvent mis en pratique sur la base de plans ou de stratégies de développement urbain intégré.

Les programmes opérationnels à l'échelon national ou régional prévoient des stratégies de développement urbain durable à moyen et à long terme. Un programme opérationnel inscrit en effet ces stratégies dans le cadre d'une stratégie de planification régionale à moyen terme et d'une solide base financière. De nombreux nouveaux États membres ont choisi de cofinancer des plans de développement urbain intégré au cours de la première phase de mise en œuvre des Fonds structurels de l'UE pour 2007-2013. Véritable instrument de politique, le plan de développement urbain intégré assure la mise en œuvre réussie des Fonds structurels au bénéfice des villes.

Étalement des villes

Le phénomène d'étalement des villes (mitage) concerne de plus en plus de villes européennes. Synonyme de développement urbain anarchique, il se caractérise par des constructions mixtes à faible densité en périphérie. Il est responsable d'un développement territorial inégal, dispersé et étalé. Généralement discontinu, il épargne certaines zones, laissant des enclaves agricoles, tandis que des zones restent également non utilisées dans la ville elle-même. Ce type de développement anarchique est peu économique et tend à avoir un impact négatif sur l'environnement.

Fonds de cohésion (FC)

Destiné aux États membres dont le produit national brut est inférieur à 90% de la moyenne européenne, le Fonds de cohésion finance des projets dans le domaine des transports et de l'environnement, entre autres les réseaux transeuropéens (RTE), l'efficacité énergétique et les énergies renouvelables.

Fonds européen de développement régional (FEDER)

Avec le Fonds de cohésion et le Fonds social européen, le FEDER est l'un des trois instruments de la politique de cohésion de l'UE. Il s'agit d'une source majeure de financement permettant de développer les potentialités propres aux régions. Le FEDER vise à renforcer la cohésion économique et sociale dans l'UE en corrigeant les déséquilibres entre les régions. Mis en place en 1975, il participe au financement des investissements productifs, de l'esprit d'entreprise, des infrastructures environnementales et de transport, de la recherche et des technologies, de l'innovation, de la société de l'information, du développement durable et d'autres activités.

Fonds social européen (FSE)

Créé en 1957, le FSE est l'un des trois instruments de la politique de cohésion de l'UE (avec le Fonds européen de développement régional et le Fonds de cohésion). C'est aussi la principale source de soutien financier axé sur le développement de la capacité d'insertion professionnelle et des ressources humaines.

Initiatives communautaires URBAN

Entre 1994 et 1999, l'initiative communautaire URBAN I a financé des programmes dans 118 zones urbaines, grâce à une aide communautaire d'un montant total de 900 millions d'euros. Les projets étaient axés sur le redéploiement des infrastructures, la création d'emplois, la lutte contre l'exclusion sociale et les améliorations environnementales. Entre 2000 et 2006, l'initiative communautaire URBAN II a poursuivi cet effort et cet engagement envers les villes européennes en les aidant à identifier les stratégies de développement et de régénération les plus efficaces. Au total, 730 millions d'euros ont été investis dans la régénération économique et sociale durable de 70 zones urbaines d'Europe, grâce au soutien de cette initiative communautaire.

Intégration d'URBAN (*mainstreaming*)

Pour la période de programmation 2007-2013, les principes régissant les initiatives communautaires URBAN ont été intégrés (*mainstreaming*) dans les programmes opérationnels au titre des objectifs «convergence» et «compétitivité régionale et emploi». Ce changement important permet d'intégrer différentes politiques sectorielles et thématiques de toutes les villes d'Europe dans le contexte de la stratégie de Lisbonne, de la stratégie de développement durable et d'autres priorités de l'UE. Les États membres et les régions peuvent ainsi continuer à mettre en œuvre l'approche efficace intégrée des initiatives communautaires URBAN et investir dans les villes au titre des programmes «mainstream» de la politique de cohésion.

INTERREG

INTERREG III a été un instrument de la politique régionale de l'UE pour la période 2000-2006. Il avait été conçu pour améliorer la cohésion économique et sociale en soutenant la coopération transfrontalière, transnationale et interrégionale. L'objectif était de promouvoir un développement équilibré dans l'UE. Financée au titre du Fonds européen de développement régional (FEDER), l'initiative s'est principalement attelée à développer des mesures visant à promouvoir les liens transfrontaliers entre les États membres et l'UE et ses voisins des pays tiers.

Approuvé pour la période 2007-2013, le programme de coopération interrégionale INTERREG IV C octroie un soutien communautaire au titre de l'objectif «coopération territoriale européenne». INTERREG IV C dote les régions d'un cadre pour l'échange d'expériences entre organismes régionaux, locaux et urbains de différents États membres, de Norvège et de Suisse. L'accent est mis sur les défis de la mondialisation, du changement démographique, de l'approvisionnement énergétique et du changement climatique.

Les régions, actrices du changement économique et le label

«Fast Track» (Fast Track Networks - FTN)

L'initiative «Les régions, actrices du changement économique» vise à renforcer l'échange d'expériences et de bonnes pratiques dans le domaine de l'innovation en introduisant de nouvelles méthodes pour promouvoir les réseaux régionaux et urbains. Au titre de l'objectif «coopération

territoriale européenne», cette initiative facilite et accélère le transfert des bonnes pratiques innovantes vers les programmes opérationnels, dans le cadre des objectifs «convergence» et «compétitivité régionale et emploi». L'initiative «Les régions, actrices du changement économique» se caractérise par la possibilité pour les réseaux régionaux ou urbains d'obtenir le label «Fast Track». Ce label signifie que les réseaux soutenus par la Commission serviront de terrain d'expérimentation rapide pour les idées de politique. Sept des 24 réseaux thématiques du programme URBACT II ont reçu le label «Fast Track».

Les quatre J (JEREMIE, JESSICA, JASPERS, JASMINE)

Les quatre J sont les quatre nouveaux instruments d'ingénierie financière proposés à l'échelon européen:

- JASPERS (*Joint Assistance in Supporting Projects in European Regions*, assistance conjointe à la préparation de projets dans les régions européennes) aide gratuitement les États membres à préparer des propositions pour des projets ambitieux;
- JEREMIE (*Joint European Resources for Micro to Medium Enterprises*, ressources européennes conjointes pour les PME et les microentreprises) permet aux autorités de gestion des programmes des Fonds structurels de promouvoir un meilleur accès au financement pour le développement des microentreprises et des PME dans les régions de l'UE;
- JESSICA (*Joint European Support for Sustainable Investment in City Areas*, soutien européen conjoint à l'investissement durable dans les zones urbaines) encourage l'investissement durable dans les zones urbaines d'Europe et permet aux autorités de gestion des programmes des Fonds structurels de profiter de l'expertise externe et d'avoir un meilleur accès aux capitaux d'emprunt apportés par les fonds de développement urbain;
- JASMINE (*Joint Action to Support Micro-Finance Institutions in Europe*, action conjointe à l'appui des institutions de microfinance en Europe) entend améliorer l'accès au financement pour les petites entreprises, les personnes exclues des services financiers classiques et les minorités ethniques souhaitant s'installer à leur compte.

Objectif «compétitivité régionale et emploi»

L'objectif «compétitivité régionale et emploi» est l'un des trois objectifs de la politique de cohésion pour la période 2007-2013. Il se voit allouer 16 % des ressources disponibles pour la politique de cohésion. Applicable en dehors des régions les moins développées (voir objectif «convergence»), il vise à renforcer la compétitivité et l'attractivité des régions ainsi que leur potentiel d'emploi. Le financement au titre de l'objectif «compétitivité régionale et emploi» est accessible aux régions de l'UE qui ne sont pas éligibles au financement au titre de l'objectif «convergence». Il concerne ainsi 168 régions, représentant près de 65 % de la population de l'UE-27. Financé par le Fonds européen de développement régional (FEDER) et le Fonds social européen (FSE), il vise à promouvoir la compétitivité et l'attrait des régions et à stimuler en même temps leur potentiel d'emploi.

Objectif «convergence»

L'objectif «convergence» est l'un des trois objectifs de la politique de cohésion pour la période 2007-2013. L'idée est de promouvoir des conditions propices à la croissance et permettant d'aboutir à une réelle convergence, au bénéfice des États membres et des régions les moins développés. Il concentre 81,5 % des ressources disponibles pour la politique de cohésion.

Il concerne les régions caractérisées par un faible PIB et un faible taux d'emploi, plus précisément celles dont le PIB par habitant est inférieur à 75 % de la moyenne européenne entre 2000 et 2002. Financé par le Fonds européen de développement régional (FEDER), le Fonds social européen (FSE) et le Fonds de cohésion (FC), cet objectif a pour bénéficiaires 100 régions représentant approximativement 35 % de la population de l'UE-27. Il vise à promouvoir des conditions propices à la croissance et permettant d'aboutir à une réelle convergence au bénéfice des États membres et des régions les moins développés.

Objectif «coopération territoriale européenne»

L'objectif de coopération territoriale européenne est l'un des trois objectifs de la politique de cohésion pour la période 2007-2013. Il se voit allouer 2,5 % des ressources disponibles pour la politique de cohésion. Cet objectif a vocation de renforcer la coopération transfrontalière, transnationale et interrégionale en Europe, sur la base de l'initiative communautaire INTERREG 2000-2006. Il encourage les régions et les villes de différents États membres de l'UE à coopérer et à apprendre les unes des autres par le biais de programmes, de projets et de réseaux conjoints et offre un cadre pour l'échange d'expériences entre les organismes régionaux et locaux. Il vise également à aider les autorités voisines à élaborer des solutions communes dans le domaine du développement des zones urbaines, rurales et côtières et promeut le développement de relations économiques et la création de réseaux de petites et moyennes entreprises.

ORATE (Observatoire en réseau de l'aménagement du territoire européen)

ORATE est un programme de recherche appliquée associant les secteurs économique, social et environnemental, pour n'en citer que trois. Il rassemble des informations territoriales pouvant être utiles à l'élaboration de politiques de développement territorial. À cette fin, le programme produit des données systématiques et à grande échelle sur les tendances territoriales au sein de l'UE, l'objectif étant d'identifier les défis potentiels et économiques pour les régions, les villes et des territoires plus étendus. Le programme ORATE est en partie financé par le FEDER au titre de l'objectif «coopération territoriale européenne».

Politique de cohésion / politique régionale

La politique de cohésion est la stratégie de l'UE visant à promouvoir et à soutenir le «développement harmonieux» de ses États membres et régions. Inscrite dans le traité (articles 158 à 162), la politique de cohésion vise à renforcer la cohésion économique et sociale en réduisant les écarts de développement entre les régions. Environ 35,7 %, soit 347 milliards, du budget total de l'UE pour la période 2007-2013 sont affectés aux instruments financiers de la politique de cohésion.

Programme opérationnel (PO)

Il s'agit d'un document exposant la stratégie de développement d'un État membre ou d'une région en précisant une série cohérente de priorités à réaliser par le biais d'un des instruments des Fonds structurels ou de cohésion. Ce programme doit être soumis à la Commission européenne.

Schéma de développement de l'espace communautaire (SDEC)

Le SDEC a été officiellement adopté à Potsdam, en mai 1999, par les ministres des 15 États membres chargés de l'aménagement du territoire. Le SDEC est un cadre d'orientations politiques visant à améliorer

la coordination des politiques sectorielles communautaires ayant un impact sur le développement spatial du territoire. Il vise également à améliorer la coordination des politiques nationales dans ce domaine. Un des principes du SDEC est le développement d'un système urbain équilibré et polycentrique et de nouvelles relations entre les villes et les campagnes.

UE-12, UE-15 et UE-27

UE-27 désigne les vingt-sept États membres de l'Union européenne (UE). UE-15 désigne les quinze États membres ayant rejoint l'Union européenne avant 2004. UE-12 désigne les douze États membres de l'UE ayant rejoint l'Union en 2004 et ultérieurement.

URBACT

Le programme URBACT II relève de l'objectif de coopération territoriale et est mis en œuvre de 2007 à 2013. Le programme URBACT a pour objectif de stimuler l'innovation en matière de développement urbain en encourageant les villes à identifier, transférer et diffuser les bonnes pratiques et à échanger leurs expériences. Élément clé de l'initiative «Les régions, actrices du changement économique», URBACT II prend la relève du programme URBACT 2002-2006.

Villes et zones urbaines

Dans ce document, les concepts de «ville» et de «zone urbaine» sont utilisés dans leur sens générique. Les définitions de ces termes varient d'un État membre à l'autre et font l'objet de diverses approches, allant de définitions exclusivement basées sur la superficie à des définitions plus fonctionnelles.

Ville-région

Pour faire face au défi de la concurrence urbaine présente à différents niveaux, de nombreuses villes commencent à coopérer étroitement avec les autorités et les administrations voisines, formant ainsi des zones métropolitaines. Celles-ci peuvent offrir aux autorités un bon cadre de coopération au niveau d'une vaste zone urbaine, leur permettant de coordonner les développements et les actions complexes, de créer une masse critique et de mettre à la disposition des habitants des transports intégrés ou encore de remédier aux pénuries de main-d'œuvre. La relation entre la ville et la région peut être bénéfique aux deux parties si elle se traduit par la mise en place de partenariats positifs permettant à la ville comme à la région de tirer un maximum d'avantages de cette coopération.

- 1 Sauf mention contraire, tous les chiffres sont extraits de: Commission européenne, *State of European Cities Report – Adding value to the European Urban Audit*, Bruxelles, mai 2007.
- 2 Communication de la Commission au Conseil, au Parlement européen, au Comité des régions et au Comité économique et social européen, *Livre vert sur la cohésion territoriale: faire de la diversité territoriale un atout*, Bruxelles, 6 octobre 2008, COM(2008) 616 final, p. 4-5.
- 3 Commission européenne, Communication au Conseil européen de printemps, *Travaillons ensemble pour la croissance et l'emploi – Un nouvel élan pour la stratégie de Lisbonne*, Bruxelles, 2 février 2005, COM(2005) 24 final; Conseil de l'Union européenne, *Conclusions de la présidence du Conseil européen de Bruxelles (22 et 23 mars 2005)*, Doc. 7619/05.
- 4 Commission européenne, Politique de cohésion 2007-2013 – Cadres de référence stratégique nationaux, Bruxelles, janvier 2008; Commission européenne (document de travail de la direction générale de la politique régionale), *Renforcer la dimension urbaine – Analyse des programmes opérationnels cofinancés par le Fonds européen de développement régional (2007-2013)*, Bruxelles, 25 novembre 2008.
- 5 Communication de la Commission au Conseil et au Parlement, *La politique de cohésion et les villes: la contribution des villes et des agglomérations à la croissance et à l'emploi au sein des régions*, Bruxelles, 13 juillet 2006, COM(2006) 385 final.
- 6 Communication de la Commission au Conseil, au Parlement européen, au Comité des régions et au Comité économique et social européen, *Livre vert sur la cohésion territoriale: faire de la diversité territoriale un atout*, Bruxelles, 6 octobre 2008, COM(2008) 616 final, pp. 3-4.
- 7 Communication de la Commission au Conseil, au Parlement européen, au Comité des régions et au Comité économique et social européen, *Livre vert sur la cohésion territoriale: faire de la diversité territoriale un atout*, Bruxelles, 6 octobre 2008, COM(2008) 616 final, p. 4.
- 8 Sauf mention contraire, tous les chiffres sont extraits de: Commission européenne, *State of European Cities Report – Adding value to the European Urban Audit*, Bruxelles, mai 2007.
- 9 Commission européenne (document de travail de la direction générale de la politique régionale), *Renforcer la dimension urbaine – Analyse des programmes opérationnels cofinancés par le Fonds européen de développement régional (2007-2013)*, Bruxelles, 25 novembre 2008, p. 3.
- 10 Commission européenne (document de travail de la direction générale de la politique régionale), *Renforcer la dimension urbaine – Analyse des programmes opérationnels cofinancés par le Fonds européen de développement régional (2007-2013)*, Bruxelles, 25 novembre 2008, p. 3.
- 11 Commission européenne, *Communication au Conseil européen de printemps, Travaillons ensemble pour la croissance et l'emploi – Un nouvel élan pour la stratégie de Lisbonne*, Bruxelles, 2 février 2005, COM(2005) 24 final; Conseil de l'Union européenne, *Conclusions de la présidence du Conseil européen de Bruxelles (22 et 23 mars 2005)*, Doc. 7619/05.
- 12 <http://ec.europa.eu/sustainable/>
- 13 Communication de la Commission, *Towards an Urban Agenda in the European Union*, Bruxelles, 6 mai 1997, COM(97) 197 final; Communication de la Commission, *Cadre d'action pour un développement durable dans l'UE*, Bruxelles, 28 octobre 1998, COM(98) 605 final; Communication de la Commission au Conseil et au Parlement, *La politique de cohésion et les villes: la contribution des villes et des agglomérations à la croissance et à l'emploi au sein des régions*, Bruxelles, 13 juillet 2006, COM(2006) 385 final; communication de la Commission au Conseil, au Parlement européen, au Comité des régions et au Comité économique et social européen, *Livre vert sur la cohésion territoriale – Faire de la diversité un atout*, Bruxelles, 6 octobre 2008, COM(2008) 616 final. Voir aussi: <http://ec.europa.eu/growthandjobs/>
- 14 Outre les initiatives directes de la Commission en matière de politique urbaine, plusieurs actions ont un impact plus indirect sur le développement urbain mais incluent néanmoins une forte dimension urbaine, citons à titre d'exemple le programme INTERREG avec ses trois volets de coopération transfrontalière, transnationale et interrégionale (http://ec.europa.eu/regional_policy/cooperation/index_en.htm), le programme RECITE (*Regions and Cities for Europe*), le programme INTERACT de promotion et de soutien à la bonne gouvernance des programmes de coopération territoriale européenne (<http://www.interact-eu.net/>), le programme ECOS-Ouverture pour des partenariats locaux et régionaux afin de faire face aux changements politiques, sociaux et économiques intervenus depuis la chute du mur de Berlin en Europe centrale et de l'Est (http://ec.europa.eu/regional_policy/innovation/innovating/ecos.htm), l'initiative communautaire LEADER pour le développement rural (http://ec.europa.eu/agriculture/rur/leaderplus/index_en.htm) et l'initiative communautaire EQUAL visant à promouvoir l'égalité des chances pour tous sur le marché de l'emploi (http://ec.europa.eu/employment_social/equal/index_fr.cfm).
- 15 http://ec.europa.eu/regional_policy/urban2/urban/upp/src/frame1.htm
- 16 Le réseau «Quartiers en Crise» (European Regeneration Areas Network) est un réseau de zones locales et régionales de régénération mis en place en 1989 en vue de promouvoir le développement (politique) de zones de régénération. Il se concentre en particulier sur les défis auxquels doivent faire face les organisations membres travaillant dans ces zones, comme les organismes publics, les ONG et les instituts de recherche. Site Internet: <http://www.qec-eran.org/index.htm>
- 17 Les programmes RECITE I (1992-1996) et RECITE II (1998-2001) ont soutenu l'échange d'expériences entre les autorités locales de différents États membres par le biais d'échanges de savoir-faire et de méthodes de travail, l'objectif étant d'améliorer les capacités institutionnelles et la réalisation d'actions pilotes dans le domaine des politiques de développement urbain.
- 18 Commission européenne (document de travail de la direction générale de la politique régionale), *Renforcer la dimension urbaine – Analyse des programmes opérationnels cofinancés par le Fonds européen de développement régional (2007-2013)*, Bruxelles, 25 novembre 2008, p. 12.
- 19 Décision 94/C 180/02 du 15 juin 1994, Avis aux États membres «fixant des orientations pour les programmes opérationnels que les États membres sont invités à établir dans le cadre d'une initiative communautaire concernant les zones urbaines»; Communication de la Commission, *Towards an urban agenda in the European Union*, Brussels, 6 May 1997, COM(97) 197 final; Commission Communication, *Urban Sustainable Development in the EU: A Framework for Action*, Brussels, 28 October 1998, COM(98) 605 final (http://ec.europa.eu/regional_policy/sources/docoffic/official/communic/caud/caud_fr.htm).
- 20 Communication de la Commission au Conseil, au Parlement européen, au Comité économique et social et au Comité des régions, *La programmation des Fonds structurels 2000-2006: une évaluation initiale de l'initiative Urban*, Bruxelles, 14 juin 2002, COM(2002) 308 final; Communication de la Commission aux États membres du 28 avril 2000 définissant des orientations pour une initiative communautaire concernant la régénération économique et sociale des villes et des banlieues en crise en vue de promouvoir un développement urbain durable URBAN II (C(2000) 1100), Journal officiel de l'Union européenne C141, 19.5.2000, p. 8.
- 21 Commission européenne (document de travail de la direction générale de la politique régionale), *Renforcer la dimension urbaine – Analyse des programmes opérationnels cofinancés par le Fonds européen de développement régional (2007-2013)*, Bruxelles, 25 novembre 2008, pp. 3, 12-13. L'article 8 du règlement (CE) n°1080/2006 du Parlement européen et du Conseil du 5 juillet 2006 relatif au Fonds européen de développement régional et abrogeant le règlement (CE) n° 1783/1999 stipule que «le FEDER peut, s'il y a lieu, soutenir le développement de stratégies participatives, intégrées et durables pour faire face à la forte concentration de problèmes économiques, environnementaux et sociaux dans les zones urbaines. Ces stratégies favorisent un développement urbain durable par le biais d'actions telles que le renforcement de la croissance économique, la réhabilitation de l'environnement physique, la reconversion des friches industrielles, la préservation et le développement communautaire et la fourniture de services à la population, compte tenu de l'évolution des structures démographiques.»
- 22 Commission européenne (document de travail de la direction générale de la politique régionale), *Renforcer la dimension urbaine – Analyse des programmes opérationnels cofinancés par le Fonds européen de développement régional (2007-2013)*, Bruxelles, 25 novembre 2008, p. 4.
- 23 Commission européenne (document de travail de la direction générale de la politique régionale), *The territorial and urban dimension in the National Strategic Reference Frameworks and Operational Programmes (2007-2013) – A first assessment*, Brussels, May 2007.
- 24 Commission européenne (document de travail de la direction générale de la politique régionale), *Renforcer la dimension urbaine – Analyse des programmes opérationnels cofinancés par le Fonds européen de développement régional (2007-2013)*, Bruxelles, 25 novembre 2008.
- 25 Commission européenne (document de travail de la direction générale de la politique régionale), *Renforcer la dimension urbaine – Analyse des programmes opérationnels cofinancés par le Fonds européen de développement régional (2007-2013)*, Bruxelles, 25 novembre 2008.
- 26 Commission européenne (document de travail de la direction générale de la politique régionale), *Renforcer la dimension urbaine – Analyse des programmes opérationnels cofinancés par le Fonds européen de développement régional (2007-2013)*, Bruxelles, 25 novembre 2008, p. 14.
- 27 Commission européenne (document de travail de la direction générale de la politique régionale), *Renforcer la dimension urbaine – Analyse des programmes opérationnels cofinancés par le Fonds européen de développement régional (2007-2013)*, Bruxelles, 25 novembre 2008.
- 28 <http://urbact.eu/>
- 29 Communication de la Commission, *Les régions, actrices du changement économique*, Bruxelles, 8 novembre 2006, COM (2006) 675 final.
- 30 <http://www.urbanaudit.org/>
- 31 <http://www.urbanaudit.org/>
- 32 Schéma de développement de l'espace communautaire: http://ec.europa.eu/regional_policy/sources/docoffic/official/reports/som_fr.htm
- 33 Agenda territorial de l'Union européenne – *Vers une Europe plus compétitive et plus durable avec des régions diverses* (Adopté à l'occasion de la réunion ministérielle informelle sur le développement durable et la cohésion territoriale à Leipzig les 24/25 mai 2007).
- 34 *Charte de Leipzig sur la ville européenne durable* (adoptée à l'occasion de la réunion ministérielle informelle sur le développement urbain et la cohésion territoriale à Leipzig, les 24/25 mai 2007).

- 35 Décision du Conseil 2006/702/CE du 6 octobre 2006 relative aux orientations stratégiques communautaires en matière de cohésion, Journal officiel de l'Union européenne L 291, 21.10.2006, p. 29.
- 36 Décision du Conseil 2006/144/CE du 20 février relative aux orientations stratégiques de la Communauté pour le développement rural (période de programmation 2007 – 2013), Journal officiel de l'Union européenne L 55, 25.2.2006, p. 20.
- 37 Communication de la Commission au Conseil, au Parlement européen, au Comité des régions et au Comité économique et social européen, *Livre vert sur la cohésion territoriale – faire de la diversité territoriale un atout*, Bruxelles, 6 octobre 2008, COM(2008) 616 final.
- 38 Communication de la Commission au Conseil et au Parlement, *La politique de cohésion et les villes: la contribution des villes et des agglomérations à la croissance et à l'emploi au sein des régions*, Bruxelles, le 13 juillet 2006, COM(2006) 385 final; Document de travail de la Commission SEC(2006) 928 du 13 juillet 2006, Annexe à la Communication de la Commission au Conseil et au Parlement: *La politique de cohésion et les villes: la contribution des villes et des agglomérations à la croissance et à l'emploi au sein des régions*.
- 39 *Charte de Leipzig sur la ville européenne durable* (adoptée à l'occasion de la réunion ministérielle informelle sur le développement urbain et la cohésion territoriale à Leipzig, les 24/25 mai 2007).
- 40 Commission européenne (document de travail de la direction générale de la politique régionale), *Renforcer la dimension urbaine – Analyse des programmes opérationnels cofinancés par le Fonds européen de développement régional (2007-2013)*, Bruxelles, 25 novembre 2008.
- 41 *Support for Cities*, Rapport opérationnel sur les missions d'experts dans le cadre de l'initiative Support for Cities (<http://urbact.eu/fileadmin/corporate/pdf/URBact.EN.pdf>).
- 42 Commission européenne, *Communication au Conseil européen de printemps, Travaillons ensemble pour la croissance et l'emploi – Un nouvel élan pour la stratégie de Lisbonne*, Bruxelles, 2 février 2005, COM(2005) 24 final; Commission européenne, *Lignes directrices intégrées pour la croissance et l'emploi (2005-2008)*, 12 avril 2005, COM(2005) 141 final.
- 43 Décision du Conseil 2006/702/CE du 6 octobre 2006 relative aux orientations stratégiques communautaires en matière de cohésion, Journal officiel de l'Union européenne L 291, 21.10.2006, p. 29; Communication de la Commission au Conseil, au Parlement européen, au Comité des régions et au Comité économique et social européen, *Livre vert sur la cohésion territoriale – faire de la diversité territoriale un atout*, Bruxelles, 6 octobre 2008, COM(2008) 616 final.
- 44 Décision du Conseil 2006/702/CE du 6 octobre relative aux orientations stratégiques communautaires en matière de cohésion, Journal officiel de l'Union européenne L 291, 21.10.2006, p. 29.
- 45 Communication de la Commission au Conseil et au Parlement, *La politique de cohésion et les villes: la contribution des villes et des agglomérations à la croissance et à l'emploi au sein des régions*, Bruxelles, 13 juillet 2006, COM(2006) 385 final; Commission européenne, Groupe interservices «Développement urbain», *The urban dimension in Community policies for the period 2007-2013*, p. 9.
- 46 Commission européenne (document de travail de la direction générale de la politique régionale), *Renforcer la dimension urbaine – Analyse des programmes opérationnels cofinancés par le Fonds européen de développement régional (2007-2013)*, Bruxelles, 25 novembre 2008, p. 4.
- 47 Article 11 du règlement du Conseil (CE) n° 1083/2006 du 11 juillet 2006 portant dispositions générales sur le Fonds européen de développement régional, le Fonds social européen et le Fonds de cohésion et abrogeant le règlement (CE) n° 1260/1999, Journal officiel de l'Union européenne L 210, 31.7.2006, p. 25.
- 48 Commission européenne (document de travail de la direction générale de la politique régionale), *Renforcer la dimension urbaine – Analyse des programmes opérationnels cofinancés par le Fonds européen de développement régional (2007-2013)*, Bruxelles, 25 novembre 2008, p. 48.
- 49 F. Wassenberg, A. van Meer et R. van Kempen/European Urban Knowledge Network, *Strategies for upgrading the physical environment in deprived urban areas – Examples of Good Practice in Europe* (Étude de référence sur la Charte de Leipzig sur la ville européenne durable), publié par le ministère fédéral des transports, des bâtiments et des affaires urbaines (Allemagne), mars 2007 p. 10.
- 50 *Charte de Leipzig sur la ville européenne durable* (adoptée à l'occasion de la réunion ministérielle informelle sur le développement urbain et la cohésion territoriale à Leipzig, les 24 et 25 mai 2007).
- 51 Communication de la Commission au Conseil et au Parlement, *La politique de cohésion et les villes: la contribution des villes et des agglomérations à la croissance et à l'emploi au sein des régions*, Bruxelles, 13 juillet 2006, COM(2006) 385 final; voir également: *The 'Acquis URBAN' – Using Cities' Best Practices for European Cohesion Policy* (déclaration commune des villes et des acteurs URBAN lors de la conférence européenne «URBAN Future» des 8 et 9 juin 2005 à Saarbrücken, Allemagne).
- 52 Communication de la Commission au Conseil et au Parlement, *La politique de cohésion et les villes: la contribution des villes et des agglomérations à la croissance et à l'emploi au sein des régions*, Bruxelles, 13 juillet 2006, COM(2006) 385 final.
- 53 *Charte de Leipzig sur la ville européenne durable* (adoptée à l'occasion de la réunion ministérielle informelle sur le développement urbain et la cohésion territoriale à Leipzig, les 24 et 25 mai 2007).
- 54 Ministère fédéral des transports, des bâtiments et des affaires urbaines (Allemagne), *Strengthening the Local Economy and the Local Labour Market in Deprived Urban Areas, Good Practice Examples in Europe* (Étude de référence sur la Charte de Leipzig sur la ville européenne durable, réalisé par le Secrétaire URBACT), mars 2007, pp. 13-26.
- 55 http://ec.europa.eu/regional_policy/funds/2007/jjji/index_en.htm
- 56 *E.g. Liverpool City Council, Public Private Partnership in urban regeneration – A guide to opportunities and practice* (2006): http://urbact.eu/fileadmin/subsites/partner4action/pdf/PractitionersGuide_-_final_English.pdf
- 57 Commission européenne (document de travail de la direction générale de la politique régionale), *Renforcer la dimension urbaine – Analyse des programmes opérationnels cofinancés par le Fonds européen de développement régional (2007-2013)*, Bruxelles, 25 novembre 2008.
- 58 Règlement du Conseil (CE) n° 1083/2006 du 11 juillet 2006 portant dispositions générales sur le Fonds européen de développement régional, le Fonds social européen et le Fonds de cohésion, et abrogeant le règlement (CE) n° 1260/1999, Journal officiel de l'Union européenne, L 210, 31.7.2006, p. 25.
- 59 <http://urbact.eu/>
- 60 GHK, *Ex-post evaluation of the URBAN Community Initiative (1994-1999)*, Rapport final, août 2003.
- 61 Communication de la Commission au Conseil et au Parlement, *La politique de cohésion et les villes: la contribution des villes et des agglomérations à la croissance et à l'emploi au sein des régions*, Bruxelles, 13 juillet 2006, COM(2006) 385 final.
- 62 Document de travail des services de la Commission, *Regions 2020 – An assessment of future challenges for EU regions*, Bruxelles, 14 novembre 2008, SEC(2008) 2868 final.
- 63 Document de travail des services de la Commission, *Regions 2020 – An assessment of future challenges for EU regions*, Brussels, 14 novembre 2008, SEC(2008) 2868 final, p. 5.
- 64 Document de travail des services de la Commission, *Regions 2020 – An assessment of future challenges for EU regions*, Bruxelles, 14 novembre 2008, SEC(2008) 2868 final, p. 6.
- 65 <http://urbact.eu/unic/>
- 66 <http://urbact.eu/opencities/>
- 67 <http://urbact.eu/runup/>
- 68 Document de travail des services de la Commission, *Regions 2020 – An assessment of future challenges for EU regions*, Bruxelles, 14 novembre 2008, SEC(2008) 2868 final, p. 8-9.
- 69 Communication de la Commission, *L'avenir démographique de l'Europe, transformer un défi en opportunité*, Bruxelles, 12 octobre 2006, COM (2006) 571 final
- 70 <http://urbact.eu/>
- 71 Communication de la Commission, *L'avenir démographique de l'Europe, transformer un défi en opportunité*, Bruxelles, 12 octobre 2006, COM (2006) 571 final, p. 11.
- 72 <http://urbact.eu/mile/>
- 73 Communication de la Commission au Conseil et au Parlement européen sur une stratégie thématique pour l'environnement urbain, Bruxelles, 11 janvier 2006, COM (2005) 718 final..
- 74 <http://urbact.eu/>
- 75 *Livre vert de la Commission européenne – Vers une nouvelle culture de la mobilité urbaine*, Bruxelles, 25 septembre 2007, COM (2007) 551 final.
- 76 Communication de la Commission au Conseil et au Parlement européen sur une stratégie thématique pour l'environnement urbain, Bruxelles, 11 janvier 2006, COM (2005) 718 final.
- 77 Directive 2007/60/CE du Parlement européen et du Conseil du 23 octobre 2007 relative à l'évaluation et à la gestion des risques d'inondation, Journal officiel de l'Union européenne L 288, 6.11.2007, p. 27.
- 78 Directive 2002/91/CE du Parlement européen et du Conseil du 16 décembre 2002 sur la performance énergétique des bâtiments, Journal officiel de l'Union européenne, L 1, 4.1.2003, p. 65.
- 79 http://ec.europa.eu/energy/renewables/index_en.htm
- 80 <http://ec.europa.eu/energy/intelligent/>
- 81 http://ec.europa.eu/environment/air/index_en.htm
- 82 Par exemple: Directive 2002/49/CE du Parlement européen et du Conseil du 25 juin 2002 relative à l'évaluation et à la gestion du bruit dans l'environnement, Journal officiel de l'Union européenne, L 189, 18.7.2002, p. 12. Voir aussi <http://ec.europa.eu/environment/noise/directive.htm>
- 83 <http://www.civitas-initiative.org/>
- 84 http://reports.eea.europa.eu/briefing_2006_4/ft/eea_briefing_4_2006.pdf
- 85 Agence européenne pour l'environnement / Joint Research Centre de la Commission, *Urban sprawl in Europe. The ignored challenge* (Rapport de l'AAE 10/2006) (http://www.eea.europa.eu/publications/eea_report_2006_10).
- 86 <http://urbact.eu/>
- 87 <http://urbact.eu/lumasec/>

PROMOUVOIR UN DÉVELOPPEMENT URBAIN DURABLE EN EUROPE

RÉALISATIONS ET OPPORTUNITÉS

Les villes et les zones métropolitaines, où résident plus de 70% des Européens et où se concentrent la majorité des emplois, sont les moteurs de la croissance économique. Elles jouent un rôle clé en tant que centres d'innovation et de l'économie de la connaissance. En même temps, les zones urbaines sont en première ligne dans la bataille en faveur de la cohésion sociale et pour assurer un environnement durable. Le développement des zones urbaines défavorisées est souvent une étape importante pour libérer les potentiels économiques grâce à la création de villes plus cohésives et attractives.

Promouvoir un développement urbain durable est un élément clé de la politique de cohésion européenne pour exploiter le plein potentiel économique de l'Europe. Se fondant sur l'expérience et sur les points forts de l'initiative communautaire URBAN et de l'acquis urbain européen, les États membres et les régions ont eu la possibilité de concevoir, de programmer et de mettre en œuvre des opérations «sur mesure» de développement intégré dans toutes les villes européennes. Cette brochure fait le point sur ce qui a été réalisé jusqu'à présent.

Se penchant sur les principes clés du développement urbain intégré, présentant des exemples de projets à travers l'Union et ébauchant des voies futures, cette brochure constitue à la fois un guide pour les novices et une source d'inspiration pour les professionnels.

Info regio

Consultez le site Internet Info regio pour un aperçu de la politique régionale européenne:

http://ec.europa.eu/regional_policy/

regio-info@ec.europa.eu